



Etude pour la mise en place d'un réseau documentaire dédié au Patrimoine Immatériel en Rhône-Alpes

Ce travail a été réalisé par le CMTRA, entre janvier 2012 et mars 2013.
Réalisation de l'étude : Axel Pfzalgraf
Personnes-ressources : Guillaume Biennier (CMTRA), Murielle Geoffroy (CMTRA), Xavier de la Selle
(Rize), Mikael O'Sullivan (MPO), Charles Quimbert (Dastum)
Encadrement : Yael Epstein
Chargée du projet : Péroline Barbet

*CMTRA 77 rue Magenta
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 78 70 81 75
E-mail : cmtra at cmtra.org*

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
I. Mise en œuvre de l'étude : méthodologie.....	12
1. Identifier les structures détentrices d'archives sonores en Rhône-Alpes.....	12
2. Etudier des réseaux documentaires existants.....	13
3. Echanger avec les structures repérées	14
4. Etudier l'existant et les besoins en Rhône-Alpes en matière d'archives sonores .	16
5. Rencontrer les partenaires	16
6. Construire un modèle économique viable	18
II. Analyse du fonctionnement d'autres réseaux documentaires	20
1. Intérêt et objectifs d'étudier d'autres exemples de réseaux documentaires	20
2. Choix des réseaux étudiés	21
a. Les thématiques des réseaux étudiés	21
b. Aires géographiques des réseaux étudiés.....	22
3. Eléments recueillis auprès des réseaux étudiés	22
a. <i>Le projet « Patrimoine oral du Massif Central »</i>	22
b. <i>Le réseau documentaire de la FAMDT</i>	25
c. <i>Le réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement</i>	27
d. <i>Le réseau documentaire Fleuve-Patrimoine</i>	29
4. Synthèse des données recueillies.....	31
III. Analyse de l'existant : aperçu du paysage régional.....	33
1. Méthodologie	33
2. Eléments d'analyse.....	34
a. <i>Types de structures et aires d'activité</i>	34
b. <i>Types intellectuels des contenus</i>	35
c. <i>Documents édités ou inédits</i>	35

d.	<i>Supports originaux</i>	36
e.	<i>Numérisation des supports originaux</i>	36
f.	<i>Volumétrie</i>	37
g.	<i>Signalement des fonds et possibilité de consultation</i>	38
h.	<i>Actions de valorisation et projets en cours</i>	39
3.	Synthèse des résultats.....	40
IV.	Analyse des besoins	42
1.	Origine et objectif de la démarche.....	42
2.	Méthodologie	43
3.	Analyse des réponses des structures.....	44
a.	<i>Valorisation</i>	47
b.	<i>Traitement physique et intellectuel</i>	47
c.	<i>Moyens techniques</i>	48
d.	<i>Constitution et enrichissement des fonds</i>	48
4.	Synthèse de l'analyse des besoins.....	49
V.	Éléments de définition du réseau documentaire	50
1.	Périmètre.....	50
a.	<i>Quel cadre et quels contenus ?</i>	50
b.	<i>Quels types de documents et de supports ?</i>	53
2.	Objectifs d'une structuration du secteur des archives orales en Rhône-Alpes.....	53
a.	<i>Mutualiser les connaissances et les moyens</i>	54
b.	<i>Proposer une chaîne documentaire commune</i>	54
3.	Les publics.....	55
a.	<i>Chercheurs, public universitaire</i>	56
b.	<i>Artistes, enseignants, acteurs du secteur socioculturel</i>	56
c.	<i>Grand public</i>	57

4.	Politique de valorisation	57
VI.	Propositions d'organisation du réseau documentaire.....	60
1.	Structuration du réseau.....	60
a.	<i>Les trois hypothèses étudiées.....</i>	60
b.	<i>Hypothèse retenue.....</i>	61
2.	Gouvernance et coordination du réseau.....	61
3.	Etapes de mise en œuvre du projet.....	63
a.	<i>Phase préparatoire (année 1).....</i>	63
b.	<i>Démarrage de l'activité documentaire (année 2).....</i>	64
c.	<i>Montée en charge (année 3).....</i>	64
VII.	Préconisations techniques pour le dispositif documentaire commun.....	67
1.	Objectifs d'un dispositif documentaire commun.....	67
a.	<i>Traitement intellectuel des documents.....</i>	67
b.	<i>Valorisation des documents traités.....</i>	68
c.	<i>Communication.....</i>	68
2.	Fonctionnalités du dispositif documentaire commun.....	69
a.	<i>Outil de saisie des fiches d'indexation.....</i>	70
b.	<i>Base de données et moteur de recherche.....</i>	71
c.	<i>Espace de présentation de contenus éditoriaux.....</i>	73
3.	Contraintes du travail autour d'un dispositif documentaire commun.....	74
a.	<i>Harmonisation des pratiques documentaires.....</i>	75
b.	<i>Centralisation des signalements.....</i>	75
c.	<i>Visibilité des sites des structures.....</i>	76
4.	Solutions techniques repérées.....	77
a.	<i>Equiper le réseau de son propre outil.....</i>	77
b.	<i>Intégrer un dispositif existant.....</i>	78

5.	Eléments d'aide au choix.....	79
VIII.	Modèle économique du réseau documentaire	85
1.	Principes et objectifs généraux	87
2.	Financements provenant des institutions publiques	87
a.	<i>Subventions de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes</i>	87
b.	<i>Appels à projets</i>	88
c.	<i>Autres dispositifs de soutien</i>	88
3.	Sources d'autofinancement	89
a.	<i>Prestations</i>	89
b.	<i>Formations</i>	90
c.	<i>Cotisations</i>	91
4.	Budgets prévisionnels.....	90
IX.	Conclusions et perspectives	93
	Annexes	94

Introduction

On assiste depuis plusieurs années à une multiplication de projets mémoriels dans le domaine musical, artistique, social... La mémoire n'est plus seulement un travail de la société sur elle-même, elle devient l'objet d'interventions sociales ou culturelles encouragées par les pouvoirs publics. Des services d'archives, aux laboratoires d'université ; des musées aux associations menant des projets socioculturels ou de promotion des langues régionales, en passant par les réseaux de musiques et danses traditionnelles qui ont été précurseurs dans le domaine, **une multiplicité de documents sonores sont produits et accumulés.**

Qu'il s'agisse d'enquêtes ethnologiques sur les modes de vie et les savoir-faire, de collectes de chansons traditionnelles auprès de populations d'horizons divers, ou encore d'enregistrements de récits de vie par les habitants d'un territoire urbain ou rural, les fonds ainsi constitués détenus par les structures à vocation culturelle et/ou patrimoniale **posent aujourd'hui divers problèmes de conservation et d'archivage, de traitement et de mise à disposition du public.** Ces fonds, d'un intérêt indéniable, ne sont que très rarement valorisés, et ce pour plusieurs raisons, la première étant que les structures qui en sont dépositaires n'ont, la plupart du temps, ni les moyens humains et financiers nécessaires à leur traitement, ni les outils et les spécialisations requises. De plus, ils ne sont jamais considérés comme prioritaires dans les politiques de valorisation des collectivités.

Bien que des initiatives intéressantes soient menées au niveau local, il n'y a pas eu jusqu'à présent de travail effectué au niveau régional sur la valorisation des sources du patrimoine oral en Rhône-Alpes. Or pour les structures confrontées à ces difficultés, **le partage des connaissances, des méthodes et des outils semble constituer une réponse adaptée à ces problématiques,** comme en témoignent les démarches mises en œuvre dans d'autres régions (Bretagne, Bourgogne, PACA...). Pour l'ensemble des territoires de la région, développer un outil numérique mutualisé permettrait de rejoindre les initiatives nationales et internationales de mise à disposition et de valorisation des patrimoines immatériels et d'intégrer les dynamiques culturelles et économiques qui se développent dans ce domaine. Au-delà des problématiques liées aux supports, c'est donc de questions de politiques archivistiques et patrimoniales qu'il s'agit ici.

Un enjeu de politiques publiques

Les archives orales représentent un enjeu de politique publique : le développement des technologies numériques a fait évoluer la notion d'archives. En effet, les documents concernés par les campagnes de numérisation sont aussi bien des documents écrits et iconographiques que des documents oraux ou audiovisuels, et d'autre part, les demandes de traitement de fonds sonores abondent dans les services d'archives et ne feront que s'accroître avec le temps. De plus, la dématérialisation change la perception que le public peut avoir des archives, facilitant l'accès à des documents de tous types, notamment par le biais de bases de données consultables en ligne. Prendre en compte ces nouveaux types de documents et ces nouveaux usages revient à anticiper ce que seront les archives de demain : il s'agit de construire une autre histoire pour un territoire et ses populations, qui prenne en compte ses différents aspects, en s'appuyant notamment sur les cultures populaires et la vie quotidienne des habitants.

La démocratisation de l'accès aux sources mémorielles et aux patrimoines immatériels représente également une ressource considérable pour la réalisation de projets socioculturels ou artistiques et **pour impulser une dynamique de développement culturel et territorial fondée sur la valorisation des diversités culturelles**. Aujourd'hui, les services d'archives comme les musées, les médiathèques et la plupart des institutions culturelles sont engagés dans des projets de médiation et de valorisation qui interrogent des enjeux sociaux, culturels et territoriaux, favorisant la participation et la réappropriation de ces questions par un public large et diversifié.

Ces évolutions culturelles accompagnées de la transformation des formats muséographiques et de médiation, s'appuient de plus en plus sur des sources sonores, audiovisuelles rendant accessibles des témoignages, des expériences vécues. Elles laissent également une place de plus en plus importante aux dimensions sonores, animées, participatives des sujets traités.

Les sources de l'oralité sont également un matériau précieux, de proximité dans le domaine de la transmission et de la création artistiques, une base de travail extrêmement riche et signifiante pour les enseignants des écoles de musiques, les groupes de musiciens et les collectifs de créateurs.

Enfin, la multiplication des projets de recueil de témoignages sonores et audiovisuels, souvent commandités par les collectivités dans un objectif de développement territorial engendre d'importantes quantités d'enregistrements sonores et audiovisuels d'une grande richesse. Or, l'absence de démarche concertée et harmonisée favorisant le traitement et le dépôt de ces collectes entraîne bien souvent leur dispersion ou leur disparation.

Au-delà de la dimension patrimoniale, le recueil, la captation et la sauvegarde des expressions orales, notamment musicales, la mise à disposition exhaustive et détaillée des sources, couplées à des opérations de valorisation ciblées (édition, outils multimédias, opération de formation, projets radiophoniques...) contribuent à un vrai dynamisme en matière de création. **Ils accompagnent une relecture vivante, innovante et dynamique de l'histoire d'un territoire**, composée des productions savantes et populaires, des sources des événements et ceux de la vie quotidienne des populations.

Cadre de l'étude

Les Centres de Musiques Traditionnelles, qui fondent leur projet sur la conservation, la mise à disposition et la réinvention des sources issues de l'oralité, ont acquis une expertise et un savoir-faire importants dans ce domaine, dans la mesure où le travail autour du patrimoine culturel est étroitement lié aux pratiques actuelles. Autrement dit, la conservation et la transmission des patrimoines de l'oralité et des documents qui en témoignent garantissent la réappropriation des richesses culturelles d'un territoire par ses habitants.

Le CMTRA, investi depuis plus de 20 ans dans cette démarche et préoccupé par les enjeux liés aux documents de l'oralité en région Rhône-Alpes, a initié avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE) une étude de préfiguration pour la **constitution d'un réseau documentaire concerté** d'envergure régionale, réunissant des structures détentrices d'archives de l'oralité et d'enregistrements de terrain, et **dédié à l'archivage, à la mise à disposition et à la valorisation des sources du patrimoine oral rhônalpin.**

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Rhône-Alpes, qui relaye l'action du FSE dans la région, a financé cette étude dans le cadre du dispositif

d'appui aux microprojets collectifs. En effet, le projet répond parfaitement aux critères d'éligibilité définis, puisque l'activité du réseau doit se concrétiser à travers la **mise en place d'un dispositif documentaire commun** à toutes les structures partenaires : cet outil permettra un traitement documentaire mutualisé, ouvert et fédérateur, adapté au domaine du patrimoine culturel immatériel et facilitant sa valorisation.

Cette étude a de plus bénéficié de l'appui de la Ville de Lyon, qui, au titre de la politique de la Ville, l'a financée dans le cadre du volet culture du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Enfin, le Rize, Centre Mémoire et Société de Villeurbanne, a également apporté un important soutien, à la fois méthodologique et logistique, au projet.

En janvier 2012, un chargé d'étude a donc été recruté au sein du CMTRA : il s'agit d'**Axel Pfalzgraf**, documentaliste spécialisé en archivistique et en gestion électronique des documents. Il a été encadré dans sa mission par **Péroline Barbet**, documentaliste de formation et chargée de recherches, qui a été à l'origine du projet, et par **Yaël Epstein**, ethnomusicologue et coordinatrice du secteur recherche du centre. C'est donc une équipe regroupant des compétences variées (politiques culturelles, ethnologie, documentation...) qui a été réunie pour la réalisation de la présente étude.

D'une durée d'un an, cette étude intitulée « Etude pour la mise en place d'un réseau documentaire dédié au Patrimoine Immatériel en Rhône-Alpes » avait pour objectifs de :

- identifier et inventorier les différentes structures patrimoniales, culturelles, associatives détentrices d'archives sonores et de fonds relevant des patrimoines de l'oralité en Rhône-Alpes
- réaliser un état des lieux de l'existant, des besoins et des ressources des principales structures détentrices d'archives sonores en Rhône-Alpes,
- constituer un réseau de partenaires engagés dans la mise en place d'un service documentaire mutualisé dédié au son inédit,
- organiser des journées d'échange et de réflexion avec ces partenaires,
- faire des propositions techniques et méthodologiques pour la mise en place du service et des outils,
- réunir des éléments permettant le choix d'un mode de structuration et de

gouvernance pour le réseau,

- proposer des pistes pour l'élaboration d'un modèle économique pérenne permettant un fonctionnement à long terme de l'activité.

I. Mise en œuvre de l'étude : méthodologie

L'étude de préfiguration de ce projet a été lancée début janvier 2012. En l'espace d'une année, un certain nombre d'actions a été entrepris afin de déterminer les possibilités et les conditions de mise en place d'un réseau documentaire dédié aux archives sonores.

Les différentes étapes réalisées au cours de l'étude ont suivi une logique consistant d'une part à analyser des exemples d'initiatives similaires et en retirer les retours d'expérience, et d'autre part à recueillir un maximum d'éléments sur la situation des structures rhônalpines détentrices d'archives sonores.

L'analyse et la comparaison de l'ensemble de ces éléments a ensuite permis de formuler des propositions et des scénarios concernant les différents aspects du projet.

1. Identifier les structures détentrices d'archives sonores en Rhône-Alpes

La première étape, commencée en amont de l'étude, a été de constituer un panel de structures détentrices de documents sonores (institutions patrimoniales et culturelles, associations et fédérations d'associations dans le champ de la mémoire et du patrimoine, laboratoires universitaires...), et susceptibles de devenir des partenaires du projet.

Les premières structures repérées étaient des structures ayant déjà travaillé avec le CMTRA. Par la suite, un travail de recherche et de vérification a été mené afin d'identifier d'autres structures détentrices de documents sonores. Enfin, plusieurs interlocuteurs ont pu fournir des idées et des renseignements sur d'autres structures pouvant être intéressées par le projet.

La liste des structures s'est donc étoffée au fur et à mesure des échanges avec leurs représentants, jusqu'à représenter un total d'un peu plus de 20 structures (voir tableau page 14).

2. Etudier des réseaux documentaires existants

Dans le même temps, une autre étape a été d'étudier des initiatives de réseaux documentaires déjà existantes, et d'en analyser les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement. Trois types d'informations ont notamment fait l'objet d'une attention particulière :

- les **modes d'organisation** du réseau retenus par les structures portant ces projets,
- les **moyens et solutions techniques** choisis pour concrétiser l'activité,
- les **types de financements** ayant permis le développement de ces initiatives.

Cette étude d'initiatives aux objectifs comparables (mise en réseau des acteurs d'un territoire défini sur une thématique spécifique, pour gagner en efficacité et en visibilité) a ainsi permis de nourrir la réflexion, mais également de donner des idées sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet, et de mettre en lumière les problèmes pouvant survenir et la façon de les éviter.

Quatre réseaux documentaires ont ainsi été étudiés :

- **le projet Patrimoine Oral du Massif Central** : ce réseau a été étudié au cours d'un séjour de trois jours à la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (Anost, 71) où travaille Mikaël O'Sullivan, documentaliste et administrateur du méta-portail Massif Central. Ce stage a été également l'occasion d'appréhender et d'être formé aux différentes activités du réseau documentaire : numérisation des supports, analyse des contenus, saisie des signalements dans l'outil documentaire, administration du méta-portail.
- **la Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT)** : l'appartenance du CMTRA à cette fédération nationale a permis d'obtenir facilement des informations sur ses activités documentaires. Des contacts avec Charles Quimbert (directeur de l'association Dastum, en Bretagne, et ancien vice-président de la FAMDT en charge de la commission Patrimoine Culturel Immatériel et documentation), puis Yvon Davy (directeur de la Loure, en Normandie, et actuel vice-président de la FAMDT, en charge de la commission

Patrimoine Culturel Immatériel et documentation) sont venus enrichir et préciser ces renseignements.

- **la Maison Rhodanienne de l'Environnement** : les informations sur le réseau documentaire de cette association ont été recueillies au cours d'un rendez-vous d'une demi-journée avec Jean-Pierre Espasa, responsable du centre de documentation, qui a pu présenter l'organisation et les activités du réseau, ainsi que le catalogue collectif mis en place dans ce cadre.
- **le projet Banque de Données Fleuve-Patrimoine** : ce réseau a été étudié au cours d'un rendez-vous d'une demi-journée à la Maison du Fleuve-Rhône (Givors, 69), qui porte le projet. Les informations ont été recueillies auprès de Sophie Vuillemand, responsable du centre de documentation de l'association et coordinatrice du réseau documentaire.

3. Echanger avec les structures repérées

La seconde étape a été de contacter les structures régionales potentiellement partenaires du futur réseau, de leur présenter le projet et de recueillir leur opinion et leurs remarques éventuelles. Ces structures étaient de différents types : des services d'archives, des services de conservation, des musées et écomusées, des laboratoires universitaires, ainsi que des associations.

Cette étape a permis à la fois de mobiliser les structures sur le projet, d'étudier avec elles les différentes hypothèses, de donner une première idée des structures prêtes à s'investir, et de repérer d'autres structures pouvant être intéressées.

Tableau récapitulatif des structures repérées et des personnes contactées :

Nom de la structure	Type de structure	Nom de la personne contactée	Rôle de la personne contactée
Archives départementales de l'Ain	Archives	Cécile Gerbe	Chargée des fonds audiovisuels
Archives départementales de l'Ardèche	Archives	Corinne Porte	Directrice
Archives municipales de Givors	Archives	Gaëlle Rivière	Archiviste
Archives municipales de Lyon	Archives	Anne-Catherine Marin	Directrice

Archives municipales de Saint-Etienne	Archives	Grégory Charbonnier	Chargé des nouvelles technologies et des publics
		Fabienne Tiran	Chargée des fonds et collections
Bibliothèque municipale de Lyon	Bibliothèque	Anne Meyer	Responsable du fonds régional
Centre de dialectologie (Université Grenoble 3)	Laboratoire	Jeanine Médélice	Directrice
Centre de documentation de la DRAC Rhône-Alpes	Administration	Françoise Arnaud	Responsable du centre de documentation
		Annie Tosi-Rémy	Chargée des bases de données, numérisation
Centre des arts du récit	Association	Henri Touati	Directeur
Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes	-	-	-
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon	Musée	Chantal Jorro	Responsable du centre de documentation
Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des collines	Association	Jean-Michel Effantin	Président
Conservation départementale des musées de l'Ain	Conservation	Julie Voinson	Documentaliste
		Jasmine Covelli	Conservatrice adjointe
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	Musée	Guillaume Veillet	Ethnomusicologue
Culture et langue d'Oc	Association	Jean-Louis Ramel	Président
Ecomusée Paysalp'	Association	Julie Croquet	Documentaliste
		Roger Desbiolles	Directeur
INA Centre-Est	Archives	Pascal Toublanc	Responsable documentaire
Institut d'études occitanes - Rhône-Alpes	Association	Gérard Betton	Président
Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes	Laboratoire	Anne-Marie Granet-Abisset	Chercheuse
Laboratoire Dynamique du langage	Laboratoire	Michel Bert	Enseignant-chercheur
Le Rize - Centre Mémoire et Société de Villeurbanne	Archives / bibliothèque / espace culturel	Xavier de la Selle	Directeur
Maison du Fleuve-Rhône	Association	Sophie Vuilleumard	Responsable du centre documentaire
Mémoire de la Drôme	Association	Jean-Paul Chairon	Directeur
Musée Dauphinois	Musée	Eloïse Antzamidakis	Responsable de la phonothèque
Service de l'inventaire du patrimoine	Administration	Julien Guillot	Documentaliste
Ville de Lyon - CUCS		Marc Villarubias	Chef de projet « Politique de la ville »

4. Etudier l'existant et les besoins en Rhône-Alpes en matière d'archives sonores

Suite aux premiers contacts avec les structures détentrices de documents appartenant au champ des archives, **deux enquêtes ont été réalisées** (Cf. questionnaires, page 121 et page 124) :

- la première pour recenser les types de fonds sonores détenus, les moyens à disposition des structures pour le traitement de leurs fonds, et les projets en cours au niveau de leurs territoires respectifs,
- la seconde pour recueillir et analyser l'expression de leurs besoins et de leurs manques en matière de traitement des archives de l'oralité.

Ces enquêtes ont donc permis d'une part de dresser un premier état des lieux relatif au traitement des archives sonores en Rhône-Alpes, et d'autre part de déterminer les besoins auxquels la création d'un réseau documentaire devrait pouvoir répondre.

Dans le même temps, de nouveaux contacts ont été pris avec d'autres structures potentiellement intéressées par le projet, et des données sur différents dispositifs techniques pouvant être mis en place ont été recueillies.

5. Rencontrer les partenaires

Ces différentes étapes ont été jalonnées par **l'organisation de deux réunions** avec les structures contactées (Cf. comptes-rendus, page 95 et page 101).

Une première journée d'échange et de réflexion a été organisée le 23 fin avril 2012. Elle a réuni les représentants de six structures rhônalpines :

- Xavier de la Selle, directeur du Rize (archives municipales de Villeurbanne)
- Gaëlle Rivière, archiviste aux archives municipales de Givors
- Corinne Porte, directrice des archives départementales de l'Ardèche
- Julie Voinson, documentaliste à la Conservation départementale des musées de l'Ain
- Julie Croquet, documentaliste de l'écomusée Paysalp'

- Yaël Epstein, coordinatrice du secteur recherche du Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes
- Péroline Barbet, chargée de missions au Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes
- Axel Pfalzgraf, chargé d'étude au Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes

Ainsi que les représentants de trois réseaux documentaires :

- Mikaël O'Sullivan, coordinateur du projet Patrimoine Oral du Massif Central
- Charles Quimbert, vice-président de la commission Patrimoine culturel immatériel et documentation de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles
- Jean-Pierre Espasa, responsable du réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement

Ces derniers ont présenté leurs initiatives et les outils mutualisés mis en place. Les discussions qui ont suivi ont permis de préciser le cadre, les objectifs et les conditions de réalisation du projet.

Sur un aspect plus technique, une présentation d'un dispositif documentaire a été effectuée par :

- Guillaume Pellerin, développeur de la plateforme Telemeta utilisée pour les archives sonores du Centre de Recherche en Ethnomusicologie de Nanterre

Enfin, étaient également présents les représentants de l'Etat et de la Région, qui participent à la création du réseau documentaire :

- Marina Chauviac, conseillère à l'ethnologie de la DRAC Rhône-Alpes
- Xavier Sautour, chargé de mission de la Région Rhône-Alpes (pour représenter Abraham Bengio)

Une deuxième réunion a été organisée le 22 novembre 2012, en présence des représentants de six structures :

- Xavier de la Selle, directeur du Rize (archives municipales de Villeurbanne)
- Grégory Charbonnier, chargé des nouvelles technologies et des publics aux archives municipales de Saint-Etienne
- Fabienne Tiran, chargée des fonds et des collections aux archives municipales de Saint-Etienne
- Jasmine Covelli, conservatrice adjointe à la conservation départementale des musées de l'Ain
- Julie Voison, documentaliste à la conservation départementale des musées de l'Ain
- Eloïse Antzamidakis, responsable de la bibliothèque et de la phonothèque du Musée Dauphinois
- Jean-Michel Effantin, président du Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des collines
- Péroline Barbet, chargée de recherches au Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes
- Axel Pfalzgraf, chargé d'étude au Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes

Cette rencontre a permis de soumettre un certain nombre de propositions concrètes élaborées à partir des enquêtes réalisées et des éléments recueillis, mais aussi de préciser certains points et d'apporter des réponses aux interrogations des structures. Les personnes présentes ont ainsi pu exprimer un premier positionnement sur le projet au nom des structures qu'elles représentaient.

6. Construire un modèle économique viable

Tout au long de l'étude s'est posée la question de l'élaboration d'un modèle économique viable pouvant permettre la **pérennisation du réseau**, et donc une vision à long terme

de ses activités. Des rencontres avec des « personnes ressources » ont donc été régulièrement organisées sur la question. Ces rencontres ont permis de poser des principes budgétaires à respecter, de recueillir des éléments d'information sur les possibilités de partenariats avec d'autres structures et de financement par du mécénat, et enfin d'étudier la faisabilité des solutions d'autofinancement imaginées.

Ces « personnes ressources » sont les suivantes :

- Pascale Bazin, coordinatrice du Festival « A nous de voir », à Oullins
- Anne-Pascale Jacquin, administratrice du Rize (archives municipales de Villeurbanne)
- Guillaume Biennier, membre du conseil d'administration du CMTRA
- Murielle Geoffroy, présidente du CMTRA

Dans la mesure où ce projet de réseau documentaire sur le patrimoine oral régional soulève des questions de politique publique, il a été jugé souhaitable d'y associer le plus possible les pouvoirs publics : l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont donc été sollicités pour soutenir sa création.

Outre la participation de Marina Chauliac (DRAC) et Xavier Sautour (Région Rhône-Alpes) à la journée du 23 avril 2012, deux rencontres ont été organisées avec ces partenaires afin de leur présenter un point d'étape du projet (voir ce document en annexes, page 102) :

- A la DRAC Rhône-Alpes le 14 septembre 2012, en présence de Marina Chauliac (conseillère à l'ethnologie) et d'Annie Stern (conseillère livre et lecture, archives et patrimoine écrit)
- A la Région Rhône-Alpes le 27 septembre 2012, en présence d'Abraham Bengio (directeur général adjoint), Gaëlle Petit (chargée de mission) et Jean-Baptiste Martin (conseiller scientifique pour les langues régionales)

II. Analyse du fonctionnement d'autres réseaux documentaires

Il n'existe pas de réseau documentaire dédié au Patrimoine culturel immatériel et aux archives sonores en Rhône-Alpes. La première étape de l'étude a donc consisté à étudier des initiatives de réseaux documentaires menées dans d'autres régions sur ces thématiques, et à étudier les réseaux documentaires existant en Rhône-Alpes sur d'autres thématiques, afin d'en analyser les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

1. Intérêt et objectifs d'étudier d'autres exemples de réseaux documentaires

L'étude des différents réseaux documentaires repérés avait pour objectif de réunir un certain nombre d'informations les concernant au niveau de leurs modes d'organisation, des moyens techniques mis en place, ainsi que des financements ayant permis la mise en œuvre de ces initiatives. Les informations recueillies doivent permettre de rendre compte, à travers ces exemples concrets, des différentes solutions envisageables pour la mise en place d'un réseau. La présentation de chaque réseau comprendra :

- **l'objet et la genèse du projet** : son périmètre, ses objectifs, sa « philosophie », ainsi qu'un historique de la création du réseau, indiquant qui a été à l'initiative du projet et la façon dont les différents partenaires ont été associés au projet.
- **les principes d'organisation** : mode de structuration, statut juridique choisi, gouvernance du réseau, mais aussi la façon dont les partenaires sont impliqués dans le projet et comment la coordination de l'ensemble est assurée.
- **le dispositif technique** : nom du logiciel utilisé, nom du prestataire ayant installé et paramétré l'outil, spécifications fonctionnelles et techniques, système de recueil des données mis en œuvre...

- **les modes de financement** : les données relatives au financement du dispositif réalisé, avec dans l'idéal, des indications à la fois sur les coûts (pour la préparation et la mise en place du projet, pour l'investissement, pour le fonctionnement...), ainsi que sur les solutions de financement qui ont été trouvées.

2. Choix des réseaux étudiés

Quatre initiatives de réseaux documentaires ont été étudiées :

- Le projet « **Patrimoine oral du Massif Central** »
- Le réseau documentaire de la **Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles** (FAMDT)
- Le réseau documentaire de la **Maison Rhodanienne de l'Environnement**
- Le réseau documentaire **Fleuve-Patrimoine**

Ces initiatives n'ont cependant pas les mêmes caractéristiques, notamment en ce qui concerne leurs thématiques et les aires géographiques sur lesquelles elles travaillent.

a. Les thématiques des réseaux étudiés

Si deux des projets étudiés concernent la conservation et la valorisation du patrimoine oral (le projet « Patrimoine oral du Massif Central » et le réseau documentaire de la FAMDT), les autres réseaux ont des thématiques différentes.

Ainsi, le réseau de la Maison Rhodanienne de l'Environnement regroupe des associations travaillant sur des sujets tels que l'urbanisme, les transports, la concertation urbaine, les énergies renouvelables, l'habitat, l'éducation à l'environnement, l'écologie urbaine, le développement durable...

Le réseau ayant donné lieu à la création de la banque de données Fleuve-Patrimoine s'est quant à lui donné pour objectif la valorisation du fleuve Rhône en tant que patrimoine culturel commun.

b. Aires géographiques des réseaux étudiés

Les aires géographiques concernées par ces projets sont également diverses :

- Le projet « Patrimoine oral du Massif Central » concerne le Massif Central, et plus précisément 4 régions, l’Auvergne, la Bourgogne, le Languedoc-Roussillon, et le Limousin ;
- Le réseau documentaire de la FAMDT est un projet national regroupant les associations régionales membres de la FAMDT ;
- Le réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l’Environnement est un projet qui concerne le département du Rhône ;
- Le réseau documentaire Fleuve-Patrimoine regroupe des structures dont les terrains d’action jouxtent le Rhône, depuis la Suisse jusqu’à la Méditerranée.

3. Eléments recueillis auprès des réseaux étudiés

a. Le projet « Patrimoine oral du Massif Central »

Les informations sur ce projet ont été recueillies auprès de Mikaël O’Sullivan, documentaliste à la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (Anost, 71), et coordinateur du projet.

Origine et objectif du projet

Le projet « Patrimoine oral du Massif Central » est issu d’un programme d’Etat lancé par la DATAR Auvergne, avec pour objectif la revitalisation de la zone géographique du Massif Central.

Ce projet s’est structuré autour de trois types d’actions :

- La sauvegarde des sources sonores existantes ;
- La constitution de nouvelles sources documentaires, et notamment des vidéos ;

- La mise en place d'actions artistiques de valorisation (spectacle vivant, films, expositions...

Principes d'organisation

Quatre régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin) sont impliquées dans ce projet.

La coordination du premier volet du projet (sauvegarde des sources sonores existantes) et le pilotage des actions (repérage des sources, et traitement documentaire) sont assurés par la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (MPO), qui au lancement du projet avait déjà l'expérience et les compétences nécessaires pour jouer ce rôle.

Concrètement, la MPO coordonne un réseau de têtes de réseaux, c'est à dire un réseau de structures déjà existantes qui participent au projet, et qui coordonnent elles-mêmes leurs propres réseaux (en principe, une tête de réseau par région) et doivent mettre en œuvre les actions définies dans leurs régions.

La coordination du projet comprend :

- L'administration technique du dispositif
- l'animation du réseau et du portail documentaire
- la formation des utilisateurs

Dispositif documentaire

Le travail réalisé dans le cadre de la sauvegarde des sources sonores existantes a abouti à la création du Méta-portail Massif-Central, portail où sont mises en ligne les collections d'archives sonores et audiovisuelles des enquêtes ethnographiques sur les musiques et littératures orales des territoires concernés. Le méta-portail est actuellement consultable à l'adresse suivante :

<http://patrimoine-oral.org/dyn/portal/index.seam?page=home&fonds=6>

Ce portail donne accès à :

- plus de 10 000 notices de documents

- plus de 400 heures d'enregistrements inédits

Aspects techniques

La MPO est propriétaire d'une licence pour le logiciel de gestion documentaire Alexandria version v7. Elle en fait bénéficier les structures du réseau qui ne disposent pas d'un outil documentaire. Pour cela, il a été nécessaire de :

- Créer un espace propre à chaque région dans la base de données
- Elaborer des grilles d'analyse documentaire à partir d'un modèle commun
- Former les acteurs à l'utilisation de l'outil

L'alimentation de la base de données du méta-portail se fait de deux façons :

- dépôt de notices complètes dans la base pour les structures non-équipées d'un outil local et utilisant la licence Alexandria v7 de la MPO ;
- pour les structures ayant un outil : création de sets OAI permettant la sélection des documents concernant le projet Massif Central, et moissonnage OAI permettant de récupérer dans la base Massif Central des notices « réduites » en Dublin Core.

Budget du projet

Dans le cadre de ce projet d'une durée de 5 ans, le financement pour chaque région est issu de trois sources, qui contribuent à parts égales :

- un tiers par l'Etat, par l'intermédiaire de la DATAR,
- un tiers par le conseil régional,
- un tiers provenant de la structure elle-même, par le biais de travail valorisé.

Pour la Bourgogne, le budget annuel du projet se monte à 90 000 €, et la Maison du Patrimoine Oral valorise donc le temps de travail investi sur ce projet à hauteur de 30 000 € par an.

b. Le réseau documentaire de la FAMDT

Les informations sur ce projet ont été recueillies auprès de Charles Quimbert, directeur de Dastum (Bretagne), et vice-président de la FAMDT, chargé de la commission Patrimoine culturel immatériel et documentation (remplacé depuis par Yvon Davy).

Origine et objectif du projet

La Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) est une association qui rassemble les onze centres de musiques et danses traditionnelles en région, et diverses associations nationales du secteur (diffuseurs, créateurs, structures d'enseignement...). La FAMDT a pour fonction de mettre en réseau les acteurs du domaine et d'œuvrer à une meilleure reconnaissance des musiques et danses traditionnelles.

Une de ses composantes, la commission Patrimoine Culturel Immatériel et documentation, travaille plus particulièrement sur les aspects de recherche, de documentation, d'archivage et de valorisation du patrimoine oral. Cette activité a permis à la FAMDT de devenir pôle associé de la BNF sur les archives sonores inédites.

Principes d'organisation

Le pilotage du projet est assuré par la commission Patrimoine culturel immatériel et documentation de la FAMDT, qui regroupe les représentants des diverses structures présentes au sein de la fédération. Cette commission est représentée au conseil d'administration par un vice-président de la fédération en charge des questions relatives au Patrimoine culturel immatériel et à la documentation.

La commission fixe également les objectifs documentaires de la fédération, et coordonne la réalisation des dossiers de réponse aux différents appels à projet (notamment l'appel à projet numérisation du Ministère de la culture, mais également l'appel à projet de la BNF concernant le rétro-catalogage des fonds audio-visuels anciens).

Dispositif documentaire

Bien que le réseau documentaire proprement dit regroupe les 11 structures régionales membres de la FAMDT, le dispositif documentaire mis en place présente les données issues des bases documentaires des 5 centres qui composent le pôle associé BNF :

- le Centre d'études, de recherche et de documentation sur l'oralité (CERDO) de l'Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes – Vendée (UPCP-Métive),
- le Centre Occitan des Musiques et Danses Traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées (COMDT),
- Dastum – Archives du patrimoine oral de Bretagne,
- la Phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH),
- la Maison du patrimoine oral – Bourgogne (MPO).

Ces données sont exposées dans le Portail du patrimoine oral (<http://portaildupatrimoineoral.org>), catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles sur les traditions orales.

Aspects techniques

Chaque structure participant au Portail du patrimoine oral dispose de sa propre base de données. Ces bases de données ne sont pas toutes construites à l'identique, bien que le logiciel utilisé soit le même pour tous (Alexandrie, avec une unique différence de version pour la MPO qui fonctionne avec une licence v7, tandis que les autres structures ont une licence v6).

De la même façon, bien que toutes les structures aient utilisé le « Guide d'analyse documentaire du son inédit » (AFAS, 2001), les grilles de description documentaire élaborées ne sont pas strictement identiques d'une structure à l'autre.

Pour répondre à ce problème d'hétérogénéité des systèmes et des formats de données, le Portail du patrimoine oral utilise le protocole d'échange de données OAI-PMH : celui-ci permet de récupérer automatiquement (par « moissonnage ») les notices produites localement par les structures dans un format simplifié (le Dublin Core).

c. Le réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement

Les informations sur ce projet ont été recueillies auprès de Jean-Pierre Espasa, responsable du centre de documentation de la Maison Rhodanienne de l'Environnement.

Origine et objectifs du projet

La Maison Rhodanienne de l'Environnement est une association de gestion créée en 1994 par 7 associations de protection de la nature et du cadre de vie du département, ainsi que par le Grand Lyon et le Département du Rhône.

Aujourd'hui, la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) est composée de 32 associations de tailles diverses, actives dans le département du Rhône sur des thématiques variées : urbanisme, transports et déplacement, concertation urbaine, énergies renouvelables, habitat, éducation à l'environnement, commerce équitable, développement durable...

Selon ses statuts, la MRE a notamment pour objectifs d'animer et de développer le réseau documentaire MRE : celui-ci consiste en la mise en réseau des ressources documentaires des associations membres de la MRE.

Principes d'organisation

Au niveau du réseau documentaire, le responsable du centre de documentation de la MRE est en lien avec les documentalistes des structures membres de l'association, et coordonne les actions à mettre en œuvre, notamment sur la question de l'indexation des documents que ces structures détiennent, et sur l'alimentation du catalogue collectif.

Lorsque les structures membres du réseau documentaire ne disposent pas en interne de compétences documentaires, l'équipe de documentalistes de la MRE se charge, en accord avec les responsables des structures concernées, du traitement et de la gestion de leurs fonds documentaires.

Dispositif documentaire

La MRE a mis en place et développe progressivement un réseau documentaire en ligne au service de ses associations et du public permettant de localiser et emprunter des documents (sous condition) de toutes natures.

Ce réseau est structuré autour d'un catalogue collectif en ligne (consultable à l'adresse <http://reseaudocumentaire.maison-environnement.fr/opac/>) où sont déposés les signalements des fonds documentaires de toutes les structures partenaires.

Aspects techniques

Le catalogue collectif du réseau documentaire MRE a été développé à partir du logiciel documentaire PMB, et il est consultable depuis une interface web développée avec le logiciel de gestion de contenu Joomla.

L'alimentation du catalogue collectif se fait de plusieurs façons, suivant les cas de figure :

- saisie directe des notices descriptives par les documentalistes de la MRE, pour les structures ne disposant pas d'un outil documentaire en interne,
- import des notices descriptives produites par les structures partenaires du réseau documentaire,
- moissonnage OAI des bases de données des structures disposant des moyens techniques nécessaires à une telle opération.

Modes de financement

Les ressources de l'Association comprennent notamment :

- les cotisations perçues sur ses membres actifs et dont le montant est arrêté chaque année par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration ;
- les participations financières versées par ses membres de droit ;
- les subventions, versées notamment par le conseil général du Rhône et le Grand Lyon;

Au niveau du réseau documentaire, les outils utilisés (logiciel documentaire et logiciel de gestion de contenu) sont libres et gratuits, même si, de fait, leur développement a demandé un investissement de départ pour l'implémentation des fonctionnalités requises par le système de catalogue collectif.

d. Le réseau documentaire Fleuve-Patrimoine

Les informations sur ce projet ont été recueillies auprès de Sophie Vuillemand, responsable du centre de documentation de la Maison du Fleuve-Rhône, et coordinatrice du projet.

Origine et objectif du projet

Le réseau documentaire Fleuve-Patrimoine est l'aboutissement d'un travail d'une dizaine d'années. Au départ, le projet émane de la Maison du Fleuve-Rhône (MFR), qui est la tête du réseau des structures travaillant sur le thème du Rhône (réseau qui n'était pas jusqu'alors un réseau documentaire) : constatant que les collections étaient insuffisantes à la MFR, l'idée était de pouvoir localiser un document dans une autre structure, lorsque ce document n'était pas présent à la MFR.

Un groupe projet est alors constitué, réunissant environ 25 personnes de profils et de corps de métiers différents : Archives départementales et municipales, médiathèques et bibliothèques, service régional de l'inventaire, associations, DRAC Rhône-Alpes... Les concertations aboutissent à la création du réseau documentaire, et à la mise en place d'un outil collaboratif pour une meilleure diffusion et une meilleure diffusion des collections des structures, en mettant l'accent sur l'appartenance de ces collections au champ du Patrimoine culturel immatériel.

Principes d'organisation

32 structures font aujourd'hui partie du réseau documentaire Fleuve-Patrimoine. La coordination du projet est assurée par la Maison du Fleuve-Rhône, où la responsable du

centre de documentation s'occupe de l'administration et de l'animation du site du projet, ainsi que de l'organisation des différents groupes de travail.

L'ensemble des structures partenaires participe au pilotage du projet, mais les groupes de travail sur les questions documentaires sont composés de professionnels représentant la diversité des types de structures au sein du réseau.

Dispositif documentaire

L'outil collaboratif mis en place dans le cadre de ce réseau documentaire est la Banque de données Fleuve-Patrimoine (BDFP, consultable à l'adresse <http://www.banquededonneesfleuvepatrimoine.fr>). Il regroupe aujourd'hui les données produites par une vingtaine de structures (sur les 32 que compte le réseau), ce qui représente environ 8500 notices. Le travail de dépôt des structures restantes est en cours.

La BDFP agrège les notices descriptives des fonds des différentes structures, mais ne permet pas une consultation directe des documents. Les notices permettent de localiser les documents, et renvoient vers les sites des structures qui les détiennent (concept de « site tremplin »).

Aspects techniques

La mise en place de l'outil commun s'est déroulée en plusieurs étapes :

- élaboration d'une grille de description documentaire commune
- analyse des outils documentaires des structures partenaires
- mise en correspondance entre les différents formats locaux et la grille descriptive commune

La banque de données a été développée avec le logiciel documentaire Alfresco, et le site qui permet de l'interroger se base sur le logiciel de gestion de contenu eZ Publish. Diverses fonctionnalités sont ainsi accessibles depuis une interface web :

- administration et animation du site
- gestion par les structures de leurs propres notices

- imports dans la banque de données de petits volumes (les imports « en masse » sont effectués par un prestataire)

Financement

Environ 70% du projet est financé par la Région Rhône-Alpes, pris en charge au titre du volet « culture et patrimoine » du dispositif Plan-Rhône

Le budget du projet est dégressif, pour prendre en compte les investissements importants à réaliser pour la mise en place du projet :

- 1^{ère} année : 120 000 € (construction et développement du site),
- 2^{ème} année : 80 000 € (alimentation de la banque de données par imports massifs),
- Années suivantes : 45K€/an, pour payer le travail du prestataire

Par ailleurs, le fonds FEDER participe à hauteur de 20 000 € et la DRAC Rhône-Alpes à hauteur de 10 000 €.

Les structures partenaires ne participent pas financièrement pour l'instant : la Région ne finançant plus le projet à partir de 2014, un système de cotisation sera probablement mis en place. La cotisation pourrait être fixée au prorata du nombre de notices dans la base, ou au prorata du budget de fonctionnement de chaque structure.

4. Synthèse des données recueillies

Projet	Patrimoine oral du Massif Central	Réseau documentaire de la FAMDT	Réseau documentaire de la MRE	Réseau documentaire Fleuve-Patrimoine
Aire géographique	Massif Central	France	Rhône	Vallée du Rhône
Nombre de partenaires	7	11	32	32
Structure porteuse	MPO Bourgogne	FAMDT	Maison Rhodanienne de l'Environnement	Maison du Fleuve-Rhône
Nom du coordinateur	Mikaël O'Sullivan	Charles Quimbert	Jean-Pierre Espasa	Sophie Vuillemand

Rôles du coordinateur	administration technique, animation du portail, formation des utilisateurs	animation de la commission PCI et documentation, suivi des dossiers d'appel à projet	administration technique, suivi des activités documentaires, soutien aux petites structures	administration technique, animation des groupes de travail, animation du site
Nom du dispositif documentaire	Méta-portail Massif Central	Portail du Patrimoine Oral	Catalogue collectif de la MRE	Banque de données Fleuve-Patrimoine
Adresse de consultation	http://patrimoine-oral.org	http://portaildupatrimoineoral.org	http://reseaudocumentaire.maison-environnement.fr/opac	http://www.banquededonneesfleuvepatrimoine.fr
Nombre de notices	> 10 000	> 65 000	> 13 000	> 8 500
Consultation en ligne des documents	oui	non	non	non
Logiciel utilisé	Alexandrie V7	Alexandrie V6	PMB	eZ Publish
Type de licence	payante	payante	gratuite	gratuite
Financeurs principaux	DATAR, DRAC, Conseils régionaux		Conseil général du Rhône, Ville de Lyon, Grand Lyon	Région Rhône-Alpes, Fonds FEDER, DRAC Rhône-Alpes
Estimation du budget annuel	90 K€			85 K€

III. Analyse de l'existant : aperçu du paysage régional

Cette analyse de l'existant n'avait pas pour objectif la réalisation d'un recensement exhaustif des structures détentrices de fonds d'archives sonores (le temps imparti pour l'étude n'aurait pas suffi), mais visait plutôt à donner des éléments significatifs permettant d'appréhender la réalité du paysage rhônalpin dans ce domaine, à partir d'un panel de structures de tous types.

1. Méthodologie

Le recueil des données s'est fait sous forme d'enquête auprès des structures, avec l'élaboration d'un questionnaire traitant des principaux points nécessaires à l'analyse de l'existant :

- type de structure et aire d'activité
- types de supports et de contenus
- mode de signalement des documents
- mode de consultation des documents
- dispositif documentaire de la structure
- actions de valorisation réalisées
- projets en cours ou à venir en matière d'archives sonores

Le questionnaire se terminait par une dernière question plus ouverte permettant aux structures interrogées d'exprimer de façon générale leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis du projet de réseau documentaire.

Selon les cas, le questionnaire a été administré :

- au cours d'entretiens « en présentiel »
- au cours d'entretiens téléphoniques

- dans quelques cas grâce à l'envoi du questionnaire par mail

Cette préférence pour une administration du questionnaire sous la forme d'entretiens se justifie compte tenu de la nécessité d'une démarche de motivation et d'information remontant des structures.

Les réponses au questionnaire ont ensuite été regroupées par éléments d'analyse, sous forme de tableaux (consultables en annexes) pour faciliter la synthèse des résultats.

Au total, 20 structures ont été interrogées. Cependant, toutes les structures n'ont pas été en mesure de répondre à toutes les questions (ce qui explique, pour certains éléments d'analyse, que le total des réponses est inférieur à 20).

2. Éléments d'analyse

a. Types de structures et aires d'activité (Cf. tableau analytique page 127)

Répartition par types de structures :

- 8 structures associatives (dont 1 collectif d'associations).
- 11 structures institutionnelles, dont 5 services territoriaux d'archives, et 4 musées ou service de conservation des musées.
- Seule une structure appartient au milieu universitaire.

Répartition par zones géographiques :

- 5 travaillent à l'échelle d'une commune
- 11 travaillent à l'échelle d'un département
- 4 travaillent à l'échelle de la région
- Les structures sont réparties sur 7 des 8 départements constitutifs de la région Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône et Haute-Savoie.

b. Types intellectuels des contenus

Liste des expressions utilisées pour qualifier les différents types de contenus :

- Musique, ethnomusicologie, chansons traditionnelles, cultures musicales
- Récits de vie, Mémoire du vécu, témoignages, mémoire orale
- Histoire du territoire, mémoire du patrimoine industriel, histoire sociale, immigrations, histoire urbaine
- Enquête ethnologique, cultures populaires, métiers, techniques et savoir-faire, anthropologie urbaine
- Langues régionales, langues des immigrations

c. Documents édités ou inédits (Cf. tableau analytique page 128)

Fonds inédits :

Au total, 18 structures disposent de fonds de documents inédits :

- 11 structures pour lesquelles les documents sont exclusivement inédits
- 2 structures pour lesquelles les documents sont majoritairement, mais pas exclusivement, inédits
- 3 structures pour lesquelles les proportions de documents édités et de documents inédits sont comparables
- 2 structures pour lesquelles les fonds inédits représentent un volume peu important

Fonds édités :

Seules 7 structures disposent de fonds de documents édités :

- 2 structures qui détiennent majoritairement des documents édités
- 2 structures qui détiennent un faible nombre de documents édités

- 3 structures pour lesquelles les fonds de documents édités côtoient des fonds de documents inédits d'égale importance.

d. Supports originaux (Cf. tableau analytique page 129)

Répartition des types de supports :

- cassettes audio : 10 structures
- autres enregistrements numériques : 8 structures
- bandes magnétiques : 5 structures
- cassettes vidéo VHS : 5 structures
- DAT : 4 structures
- mini-discs : 3 structures
- mini-cassettes : 1 structure

e. Numérisation des supports originaux (Cf. tableau analytique page 130)

Proportion des fonds sonores numérisés :

- fonds intégralement numérisés : 6 structures
- fonds numérisés quasi-intégralement (> 90%) : 2 structures
- fonds numérisés en petite partie (< 10%) : 2 structures
- fonds non numérisés : 6 structures

Modes de stockage des documents numérisés :

- stockage sur serveur : 7 structures
- stockage sur disques CD ou DVD : 3 structures
- documents numériques natifs : 4 structures

f. Volumétrie

Ce tableau indique le nombre de documents détenus (en précisant le type de support), ainsi que la durée totale des enregistrements.

Si la plupart des structures ont pu donner une estimation du nombre d'enregistrements constituant leurs fonds, seules quelques-unes ont été en mesure de donner une indication de la durée totale que représentent ces enregistrements.

Cependant, il est intéressant de noter que sur les 20 structures interrogées, 9 ont déclaré détenir des fonds de plusieurs centaines de documents ou d'heures d'enregistrement.

Structure	Volume (par types de supports)	Indication de durée totale
AD de l'Ain	?	?
AD de l'Ardèche	470 bandes magnétiques 27 vidéos VHS	?
AM de Givors	Fichiers numériques	Environ 24 heures
AM de Saint-Etienne	?	?
BM de Lyon	3 DVD	?
Centre des arts du récit	-	-
CMTRA	?	?
CHRD de Lyon	Environ 700 documents (vidéos pour la majeure partie)	?
CAP Drôme des collines	?	?
CD des musées de l'Ain	?	?
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	Environ 200 enregistrements	?
Culture et langue d'Oc	Environ 200 enregistrements	?

Paysalp'	200 cassettes audio 60 enregistrements numériques Environ 150 documents vidéo	Environ 250 heures de son
INA Centre-Est	Environ 3000 bandes magnétiques	?
IEO- Rhône-Alpes	?	?
LARHRA	?	?
Le Rize	53 CD + fichiers numériques	Environ 200 heures de son
Maison du Fleuve-Rhône	fichiers numériques (en partie)	?
Mémoire de la Drôme	-	-
Musée Dauphinois	2500 enregistrements	entre 20 minutes et 1 heure par enregistrement

g. Signalement des fonds et possibilité de consultation (Cf. tableau analytique page 131)

Possibilité de consultation des fonds sonores :

- Fonds non consultables : 9 structures
- Fonds consultables : 7 structures
 - Consultation sur place uniquement : 4 structures
 - Consultation sur place et en ligne : 3 structures
- Fonds en cours de mise en accès en ligne : 2 structures

Modes de signalement :

- Signalement sur inventaire ou récolement : 5 structures
- Signalement sur base de données : 6 structures
 - Dont base de données en ligne : 4 structures

- Aucun signalement : 6 structures
- Signalement adapté aux spécificités des documents sonores : 4 structures
- Signalement inadapté aux spécificités des documents sonores : 7 structures

Utilisation d'un logiciel de gestion documentaire :

- Structures équipées d'un outil documentaire : 9 structures
- Structures non équipées d'un outil documentaire : 5 structures
- Structures en cours d'équipement : 1 structure

h. Actions de valorisation et projets en cours (Cf. tableau analytique page 132)

Les actions de valorisation des fonds de documents sonores :

- Actions de valorisation : 13 structures
 - expositions : 9 structures
 - travaux de recherche : 5 structures
 - consultation en ligne : 3 structures
 - publications (livres, CD) : 3 structures
 - expositions virtuelles : 1 structure
- Aucune action de valorisation : 5 structures

Les projets et dynamiques en cours :

- Projets de numérisation des fonds : 2 structures
- Projets de mise en ligne : 5 structures
- Projets d'enrichissement des fonds : 9 structures

3. Synthèse des résultats

Richesse des fonds

Il faut noter tout d'abord que les fonds de documents sonores détenus par les structures interrogées sont d'une grande richesse. On y trouve en effet des types de supports multiples, depuis les bandes magnétiques jusqu'aux supports numériques récents, ce qui indique que des documents sonores ont été produits de façon continue dans le temps, les plus anciens datant des années 1950.

La moitié des structures interrogées disposent de fonds représentant des volumes importants, en nombre de supports ou en nombre d'heures d'enregistrement. Même s'il est parfois difficile d'obtenir des données précises sur des fonds qui n'ont pas été traités (ou sommairement), l'aperçu effectué a cependant permis de mettre en lumière la diversité et la richesse de leurs contenus : récits de vie d'habitants des territoires urbains et ruraux, enquêtes ethnologiques de terrain, langues régionales, musiques et chants traditionnels, témoignages sur des thématiques ou des périodes spécifiques...

Enfin, 9 des 20 structures interrogées ont des projets d'enrichissement de leurs collections sonores, ce qui indique un dynamisme et un intérêt certain pour cette question.

La problématique de la valorisation

Une proportion importante des structures interrogées (13 sur 20) a déjà réalisé des actions de valorisation de ses fonds sonores. Dans la plupart des cas, les documents sonores viennent en accompagnement d'autres documents dans le cadre d'expositions.

Cependant, les fonds étant souvent décrits de façon assez sommaire, la sélection des documents pour la réalisation d'une exposition peut se révéler problématique. Ce constat montre qu'une valorisation efficace passe par un travail important de documentation des fonds.

Par ailleurs, les projets de numérisation et de mise en ligne des fonds sonores en cours sont de bons moyens pour faciliter leur valorisation. En effet, ces opérations rendent possible la consultation directe des fonds sur un site internet, ainsi que la réalisation d'expositions virtuelles.

Des situations très hétérogènes

Les types de structures détentrices d'archives sonores sont variés (services publics d'archives, associations, musées et services de Conservation Départementale), ce qui a plusieurs conséquences :

- Toutes les structures n'ont pas les mêmes priorités en matière de traitement des fonds
- Les structures ne disposent pas forcément des ressources humaines et matérielles nécessaires, ce qui montre l'importance d'un réseau mutualisant les moyens et les connaissances pour permettre ce traitement.

A cela s'ajoutent des contraintes d'ordre technique :

- Les outils de gestion et de traitement documentaire utilisés sont divers (Avenio, Arkheia, Aloès, eZ Publish...)
- Les formats de données utilisés pour la description des documents sont également variés (des institutions comme les services d'archives sont tenues réglementairement de décrire leurs documents selon des normes spécifiques)

Ces différences posent des problèmes d'interopérabilité pour lesquels une réflexion spécifique devra être menée.

IV. Analyse des besoins

1. Origine et objectif de la démarche

L'analyse des besoins des structures en matière de traitement des archives sonores devait permettre de définir plusieurs éléments.

De façon générale, il s'agissait de déterminer les attentes des structures vis-à-vis du projet de réseau documentaire. L'analyse de l'existant ayant montré la grande hétérogénéité des types de structures et de leurs projets relatifs aux archives orales, il semblait logique que les besoins soient également différents d'une structure à l'autre. Cette analyse des besoins a donc été l'occasion de demander aux structures d'exprimer les problèmes, manques et insuffisances auxquelles elles sont confrontées lors du traitement de leurs fonds sonores.

L'analyse de ces réponses doit permettre de cerner les principaux axes de travail sur lesquels portera l'activité du réseau, et servira également à établir l'ordre des priorités pour la mise en œuvre des actions définies.

D'autre part, dès le début des discussions avec les structures sur la question de leurs besoins, l'idée de la mise en place d'un système de prestations pour répondre à certains besoins exprimés a émergé. L'idée est la suivante : profiter de l'expertise de structures comme le CMTRA pour fournir des services aux structures en faisant la demande. Ceci permettrait d'une part de faire des économies d'échelle en mutualisant les coûts de certaines prestations (comme des formations par exemple), et d'autre part, de financer une partie du réseau grâce aux prestations réalisées.

Cette analyse des besoins a donc également permis de déterminer quels types de prestations pourraient être mis en place.

Enfin, cette enquête sur les besoins a permis de donner une première idée des structures désireuses de participer au projet (en toute logique, les structures n'ayant exprimé aucun besoin ne sont a priori pas intéressées pour rejoindre le réseau, en tout cas pour l'instant).

2. Méthodologie

L'analyse des besoins des structures s'est faite en plusieurs temps. Les premiers éléments ont été recueillis lors des premiers entretiens avec les représentants des structures, entretiens au cours desquels le projet de réseau documentaire leur était présenté. En réaction à cette présentation, plusieurs interlocuteurs ont exprimé leur intérêt pour le projet, et ont formulé un certain nombre d'attentes.

Dans un deuxième temps, des éléments plus précis ont été recueillis lors de l'analyse de l'existant. En effet, le questionnaire ayant servi à cette occasion comportait une question ouverte sur les attentes et les besoins des structures en matière de traitement des documents sonores : cette étape a permis d'établir les principales problématiques auxquelles les structures sont confrontées sur la question des archives sonores.

Enfin, un questionnaire détaillé (Cf. page 124) reprenant les différents types de besoins identifiés a été diffusé à toutes les structures. Les différents besoins listés dans ce questionnaire ont été classés en 6 catégories, de façon à balayer l'ensemble du domaine des archives sonores, depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation auprès des publics. Ces catégories sont les suivantes :

- Les collectes / enquêtes de terrain
- Les supports originaux
- La numérisation des supports originaux
- Le traitement intellectuel des contenus
- La mise en ligne des notices et des contenus
- La valorisation / exploitation des contenus

Les structures devaient indiquer si elles étaient intéressées ou non par chaque entrée du questionnaire.

Les questions sur les besoins posées lors des premiers entretiens et de l'étude de l'existant ont permis d'obtenir des réponses, même peu détaillées, pour la quasi totalité des structures interrogées. En revanche, le questionnaire diffusé pour déterminer les besoins, qui présentait des propositions très détaillées, n'a malheureusement pas

permis d'obtenir un nombre important de réponses, puisque seules 6 structures l'ont renvoyé complété. Cependant, l'ensemble des données recueillies lors des différentes étapes de cette analyse des besoins ont tout de même permis de dégager les principales attentes des structures vis-à-vis du réseau documentaire.

3. Analyse des réponses des structures

Afin de faciliter l'analyse, les différents besoins exprimés par les structures ont été répartis suivant 5 catégories, qui reprennent les thématiques proposées dans le questionnaire détaillé (Cf. tableau analytique, page 134) :

- ***Constitution et enrichissement des fonds*** : méthodologie d'enquête, élaboration de grilles d'entretien, techniques et matériel de captation, problématique des droits d'auteur...
- ***Traitement physique des supports originaux*** : connaissances des différents types de supports et de leurs caractéristiques, conservation, machines de lecture, méthodes et techniques de numérisation...
- ***Traitement intellectuel des contenus*** : inventaires, normes et formats de description, méthodologie de documentation des fonds...
- ***Moyens techniques*** : outils documentaires, formats de métadonnées, protocoles d'échange de données, hébergement, mise en ligne et référencement...
- ***Valorisation des fonds et communication*** : portail documentaire commun, communication concertée autour du patrimoine oral, opérations commune de valorisation...

Ces catégories suivent les grandes lignes de la chaîne documentaire présentée dans le schéma présenté page suivante :

Nombre de structures ayant exprimé des besoins dans les 5 catégories proposées :

- **Valorisation des fonds et communication** : 11 structures
- **Traitement physique des supports originaux** : 9 structures
- **Traitement intellectuel des contenus** : 9 structures
- **Moyens techniques** : 9 structures
- **Constitution et enrichissement des fonds** : 3 structures

a. Valorisation

Dès le début des discussions les structures partenaires se sont saisies de la question de la valorisation des fonds d'archives sonores. La mise en valeur de ces documents nécessite en effet de mettre en place des dispositifs spécifiques et demande un savoir-faire peu répandu. Les structures voient donc avec ce projet de réseau documentaire une opportunité de travailler conjointement à la mise en visibilité de leurs fonds, et ce par différents moyens :

- création d'un portail documentaire commun,
- élaboration d'expositions physiques et/ou virtuelles,
- publications d'ouvrages sonores...
- appui méthodologique et concertation pour la réalisation d'actions de valorisation.

b. Traitement physique et intellectuel

Si la plupart des structures sont sensibles aux questions de valorisation, un nombre important d'entre elles se préoccupe également à la fois du traitement physique et du traitement intellectuel de leurs fonds sonores. En effet, ces questions sont centrales dans la mesure où la numérisation et la documentation des fonds sont des préalables indispensables à leur valorisation. Les structures dont les fonds ne sont pas numérisés

et/ou pas documentés ont donc des attentes importantes à ce niveau. Les principaux besoins exprimés sont les suivants :

- élaboration d'une politique concertée de numérisation des fonds,
- assistance pour les opérations de traitement (inventaire des fonds, aide méthodologique),
- création d'une grille commune de description des documents sonores,
- formation aux techniques et méthodes de numérisation,
- formation aux spécificités de l'indexation des documents sonores.

c. Moyens techniques

Parmi les structures ayant exprimé des besoins en matière de traitement de leurs archives sonores, certaines ne disposent pas des outils documentaires adaptés, voire ne disposent d'aucun outil documentaire. Ces structures ont donc besoin :

- d'un outil documentaire auquel elles puissent avoir accès,
- de formation aux principes et méthodes d'utilisation d'un tel outil,
- que les fiches descriptives soient réalisées en externe (pour les structures ne disposant d'aucune compétence documentaire en interne).

d. Constitution et enrichissement des fonds

Quelques structures ont enfin exprimé le besoin d'enrichir leurs collections d'archives sonores, et voient dans le réseau documentaire un moyen d'acquérir un savoir-faire dans ce domaine. Les besoins exprimés sont les suivants :

- formation aux techniques et méthodes d'enquête et de collecte,
- appui méthodologique provenant des structures partenaires ayant de l'expérience en la matière.

4. Synthèse de l'analyse des besoins

Les besoins exprimés reprennent toutes les étapes du traitement des documents sonores, de la collecte des documents à leur valorisation en passant par leur traitement physique et intellectuel pour lesquels un certain nombre de moyens techniques sont nécessaires.

Il existe plusieurs cas de figure, suivant les situations et les moyens dont disposent les structures :

- Lorsque les fonds sont déjà traités (numérisés et documentés), les besoins portent sur la valorisation de ces fonds.
- Lorsque les fonds ne sont pas traités, mais que la structure est équipée d'un dispositif documentaire, les besoins portent sur le traitement physique et intellectuel spécifique aux documents sonores, ainsi que sur la valorisation.
- Lorsque les fonds ne sont pas traités et que la structure n'est pas équipée d'un dispositif documentaire, les besoins portent sur le traitement spécifique des documents sonores et sur les outils permettant ce traitement, et également sur la valorisation
- Enfin, et quels que soient leurs autres besoins, certaines structures expriment des besoins concernant l'enrichissement de leurs collections.

V. Éléments de définition du réseau documentaire

1. Périmètre

a. Quel cadre et quels contenus ?

La diversité et la richesse du patrimoine de la région Rhône-Alpes, composée de plusieurs aires culturelles, et l'hétérogénéité des types de structures constituent des difficultés pour définir un champ disciplinaire qui fasse sens pour toutes les structures détentrices de documents sonores. Néanmoins les partenaires interrogées se retrouvent autour des notions de **cultures populaires**, de **mémoires des migrations**, de **cultures et mémoires des territoires urbains et ruraux** et de **patrimoine culturel immatériel**.

Sur la question du patrimoine culturel immatériel, la région Rhône-Alpes n'est que peu représentée dans les initiatives nationales. Or **le projet de réseau documentaire s'inscrit clairement dans la démarche de sauvegarde du PCI**, et a également pour objectif de donner davantage de visibilité aux projets sur ce thème. Il est donc important de faire explicitement référence à la définition du PCI de l'UNESCO, même si cette définition est parfois contestée.

« On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. »

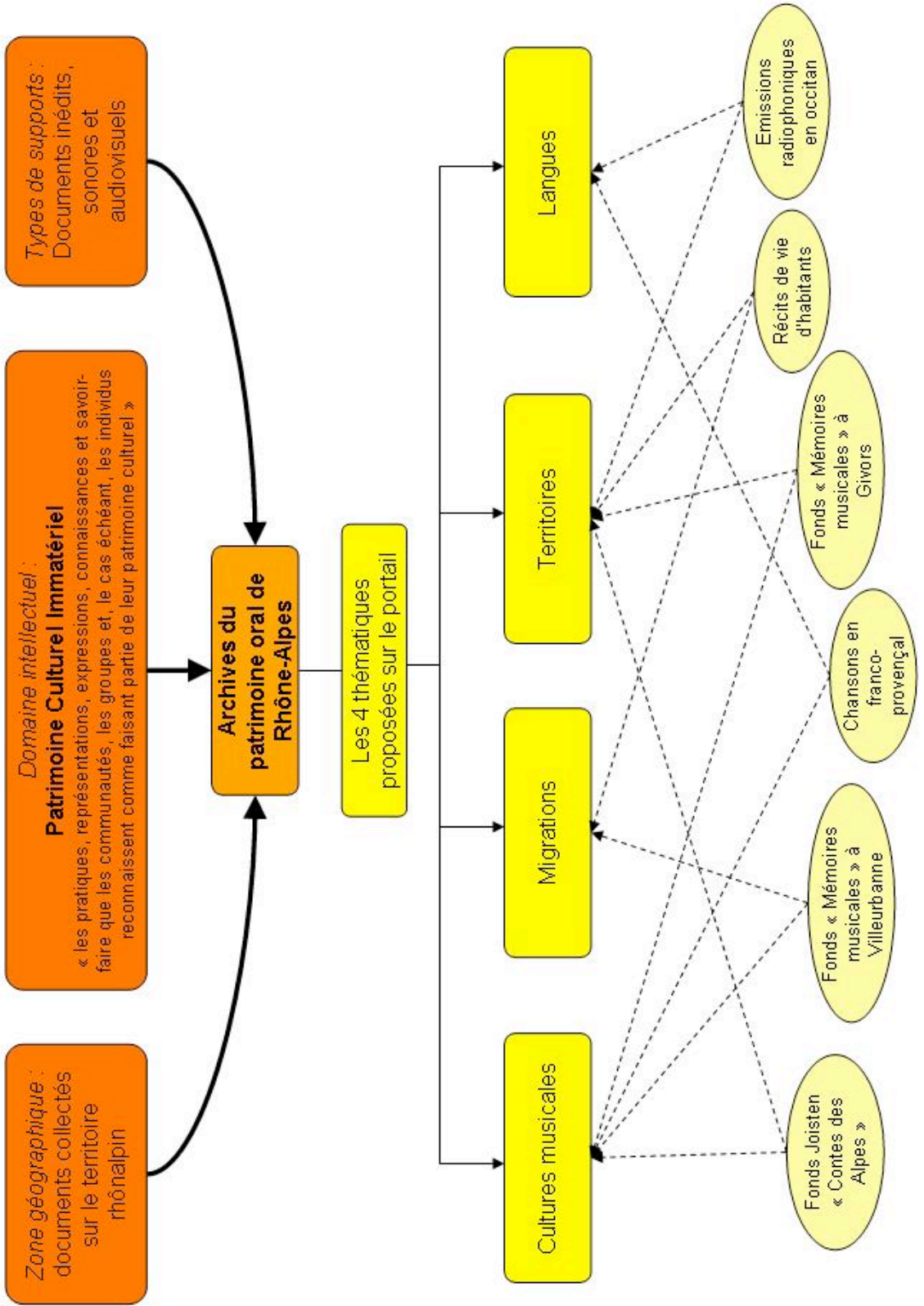
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, 2003

Une façon de réunir ces différentes thématiques serait de parler de **cultures orales**, et la notion de **patrimoine oral** semble donc la plus adaptée pour englober l'ensemble des documents auxquels le projet s'intéresse, c'est-à-dire **les documents oraux collectés sur le territoire régional**.

L'état des lieux effectué auprès des structures semble faire émerger quatre grands thèmes qui seront valorisés dans le portail documentaire :

- **cultures musicales** (ethnomusicologie, littératures orales...)
- **migrations** (mémoire du vécu, identité linguistique et culturelle...)
- **territoires** (mémoire historique et du vécu, techniques et savoir-faire, identité linguistique et culturelle...)
- **langues** (ethnomusicologie, littératures orales, identité linguistique et culturelle...)

Il faut cependant noter qu'un document donné peut parfaitement s'inscrire dans plusieurs de ces 4 thèmes, comme le montrent les quelques exemples dans le schéma présenté page suivante :



b. Quels types de documents et de supports ?

Parmi les sources relatives au patrimoine oral, deux principaux types documentaires peuvent être distingués, les **documents sonores** et les **documents audiovisuels**. De plus, ces documents peuvent avoir été **édités**, ou être **inédits**. L'orientation du projet dépend en partie du choix du ou des types documentaires traités suivant ces deux paramètres.

S'il peut être intéressant et souhaitable, à terme, de traiter tous les types de supports, **il est à l'heure actuelle particulièrement urgent de travailler sur les fonds de documents sonores**, très souvent délaissés. Ces fonds sont fragiles (notamment tous les enregistrements effectués sur bande magnétique et sur cassette dans les années 1970-1980), et leur sauvegarde constitue une priorité.

Les documents édités ayant déjà fait l'objet d'une publication, il est préférable de mettre l'accent sur les documents inédits, même s'il peut être envisageable, à terme, de travailler sur des documents édités présentant un intérêt patrimonial.

Nous proposons donc de fonder un réseau documentaire dédié, dans un premier temps, aux **archives du patrimoine oral rhônalpin**.

2. Objectifs d'une structuration du secteur des archives orales en Rhône-Alpes

Les structures détentrices d'archives de l'oralité n'ont dans la majorité des cas pas les moyens de traiter et de valoriser leurs fonds sonores. Ce constat montre la difficulté d'agir de manière isolée dans ce domaine, en l'absence d'une politique commune.

La création d'un réseau dédié aux sources orales en Rhône-Alpes constitue donc un moyen d'agir de façon coordonnée pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Cette structuration en réseau poursuit deux objectifs : la mutualisation des connaissances et des moyens, et la mise en place d'une chaîne documentaire commune.

a. Mutualiser les connaissances et les moyens

La création du réseau documentaire doit permettre de :

- **créer une dynamique** autour des questions de conservation, de documentation et de valorisation des sources du patrimoine oral rhônalpin ;
- **redonner une légitimité** à ces documents comme sources d'archives ;
- **bénéficier des retours d'expérience** des structures ayant déjà mené des projets autour des archives sonores ;
- **élaborer des procédures et des outils communs** adaptés aux spécificités du domaine ;
- **faire des économies d'échelle** :
 - o en se dotant d'un **dispositif documentaire commun** (base de données, portail internet) permettant le traitement, le repérage et la consultation des fonds ;
 - o en mettant en place **des formations** à destination des personnels des structures détentrices de fonds oraux (formation au collectage, formation aux questions de droits d'auteur, formation à la documentation des fonds...);
- **mettre en œuvre des projets communs** de valorisation du patrimoine oral régional.

b. Proposer une chaîne documentaire commune

Il ne peut y avoir de valorisation efficace des documents collectés si ces documents n'ont pas été documentés de façon adaptée. Il est donc indispensable de se concentrer sur l'aspect documentaire du traitement des fonds comme préalable au travail de valorisation.

Les différentes étapes de la chaîne documentaire à mettre en place dans ce but sont les suivantes :

- **recensement des fonds d'archives orales** sur les territoires des structures partenaires ;
- **inventaire précis** (nature des supports, état physique, types de contenus, volumétrie...) des fonds repérés ;
- **numérisation des documents** sous deux formats : **format d'archivage** pour la conservation, et **format d'encodage** pour la mise en ligne et l'édition ;
- **gestion physique des collections** : attribution d'identifiants et conditionnement des supports ;
- **documentation des fonds** : les fonds sont décrits et indexés dans l'outil propre de la structure qui les détient (ou directement dans l'outil commun si la structure ne dispose pas d'un outil documentaire), puis les descriptions produites sont exportées vers la base de données de l'outil commun ;
- **recherche des titulaires des droits d'auteur**, dans les cas où aucun contrat de cession de droits n'a été signé lors de la collecte des documents ;
- **mise en ligne des fonds** : certains contenus ou extraits de contenus sont proposés à la consultation sur le portail web commun du réseau, suivant les conditions de diffusion et d'utilisation définies par le contrat de cession de droits.

3. Les publics

Le projet a pour objectifs la mise à disposition des documents de l'oralité, ainsi que la mise en œuvre de moyens permettant la réappropriation des sources orales par le public. S'il s'agit d'un projet de type documentaire, qui soulève des questions techniques importantes (normalisation et structuration des données, interopérabilité des bases), il est important de se poser en amont **les** questions de valorisation et de médiation, et donc d'articuler la mise en place du projet documentaire à des actions de valorisation coordonnées et ciblées sur des types de publics identifiés.

De façon générale, le dispositif documentaire à mettre en place vise trois types de publics : les chercheurs, les artistes, enseignants et acteurs du secteur socioculturel, et le grand public.

a. Chercheurs, public universitaire

La perception des sources sonores par le monde universitaire a connu et connaît encore une évolution notable : les archives orales sont en effet de plus en plus reconnues comme des sources valables, complémentaires des sources écrites habituellement exploitées, avec des enjeux différents suivant les champs disciplinaires. L'utilisation de ces documents peut permettre de combler les « angles morts » existant sur certains thèmes de recherche.

Les chercheurs en anthropologie, en ethnomusicologie, en histoire ou encore en linguistique peuvent donc être directement intéressés par un dispositif documentaire permettant de rechercher et de localiser des sources inédites en rapport avec leurs champs de recherche.

b. Artistes, enseignants, acteurs du secteur socioculturel

La mise à disposition des sources du patrimoine oral régional est un moyen de favoriser des activités pédagogiques et artistiques. A l'instar des acteurs des réseaux de musiques traditionnelles, les musiciens et artistes, professionnels et amateurs, ainsi que les structures d'enseignement (enseignement primaire et secondaire, écoles et conservatoires de musique) trouveront grâce à cet outil des documents inédits pouvant servir à la création ou à la pédagogie.

Cette démarche d'exploitation des archives sonores est par exemple illustrée par la compagnie Anda Jaleo qui utilise des témoignages de réfugiés espagnols dans le cadre de la mise en scène d'une pièce de théâtre (voir <http://www.andajaleo.org/fr/la-compagnie>).

Un autre exemple est celui du site « Les musiques de mon quartier » (<http://cmtra.org/pedagogique>), qui est un outil pédagogique qui propose des ressources, des éléments théoriques et pratiques pour sensibiliser les enfants à leur environnement culturel par le biais de la musique.

c. Grand public

Des expériences variées, à l'échelle de petits territoires et restituant des documents collectés localement (comme les « cafés souvenirs » organisés à Givors, où le public peut écouter des témoignages de givordins en consommant une boisson) ont montré l'intérêt du grand public pour l'histoire et le patrimoine local, ou pour les récits portés par des anonymes. Il peut donc être intéressant de généraliser de telles expériences, et de les transposer à un territoire plus large. La mise en œuvre, dans des structures à vocation culturelle et/ou patrimoniale (médiathèques, musées, services d'archives...), d'actions de valorisation (expositions, bornes d'écoute, édition...) exploitant les sources traitées permet d'éveiller l'intérêt de publics variés, et ainsi d'instaurer une dynamique de réappropriation du patrimoine oral régional.

4. Politique de valorisation

Un des objectifs du projet étant de permettre une mise en valeur plus efficace du travail mené autour du patrimoine oral, le réseau pourra être un espace de concertation pour l'élaboration d'une politique commune de valorisation des fonds d'archives sonores détenus et traités par les structures partenaires.

De nombreuses actions de valorisation des fonds sonores peuvent être mises en œuvre :

- Mise en place de bornes d'écoute
- Organisation d'évènements autour du patrimoine oral
- Réalisation de « POM » (petites œuvres multimédias)
- Création de spectacle vivant
- Expositions liant images fixes ou animées et archives sonores
- Expositions virtuelles en ligne
- Edition d'ouvrages et de disques...

Quelques exemples de démarches de valorisation menées par des structures contactées dans le cadre de cette étude peuvent illustrer ces possibilités :

- L'exposition « Musiques ! Voyages sonores à Villeurbanne », organisée en 2010 par Le Rize, qui invitait les visiteurs à découvrir « la diversité des pratiques musicales qui composent le paysage sonore de la ville ».
- Les rencontres « Chanter d'ici », organisées en 2012 au Musée Dauphinois, combinant conférences autour du chant traditionnel dans les Alpes avec des chercheurs des Alpes françaises, italiennes et suisses et deux soirées de concerts.
- Les nombreux Atlas sonores publiés par le CMTRA depuis 1991, réalisés à partir de collectages, et prenant la forme d'un support audio accompagné d'un livret expliquant l'origine et le contexte des chansons.

Dans le cadre de cette politique commune de valorisation, il peut être particulièrement intéressant de s'appuyer sur les réseaux déjà existants et sur les structures culturelles, pédagogiques et patrimoniales :

- Réseau de bibliothèques et médiathèques de lecture publique
- Services d'archives et musées
- Ecoles et conservatoires de musique
- Radios locales
- Parcs naturels nationaux et régionaux...

En effet, ces structures ont déjà le savoir-faire nécessaire à la médiation documentaire en direction de leurs publics, et de plus, certaines d'entre elles (notamment les radios et les écoles de musiques) disposent de personnels qualifiés et habitués à l'utilisation des documents sonores. Il pourrait donc être intéressant de nouer des partenariats avec elles dans le cadre d'une politique de valorisation concertée.

Enfin, la mise en place d'un dispositif documentaire, et notamment d'un portail commun, constitue en elle-même un outil de valorisation du travail réalisé. D'une part, la mise à disposition des signalements documentaires, et si possible des documents eux-mêmes,

sur une base de données en ligne permet d'augmenter la visibilité des fonds traités. D'autre part, le site hébergeant le portail commun est un espace virtuel pouvant être mis à profit pour présenter des dossiers thématiques, ou des fonds de documents particulièrement attractifs.

VI. Propositions d'organisation du réseau documentaire

1. Structuration du réseau

Le but de l'opération est d'aboutir à un réseau structuré, devant permettre de répondre à des objectifs formalisés, avec des échéances définies et un plan économique viable. Trois hypothèses de structuration ont été étudiées : un réseau décentralisé, un réseau centralisé, et un réseau semi-centralisé.

a. Les trois hypothèses étudiées

- *Réseau décentralisé*

Il s'agit d'un réseau informel de structures désireuses d'échanger leurs expériences pour initier une réflexion commune sur les possibilités de mutualisation des moyens et des outils nécessaires au traitement des fonds sonores.

- *Réseau centralisé*

Le principe est celui d'un réseau structuré porté par une nouvelle structure créée dans ce but, qui assurerait la coordination du réseau et le suivi des actions, et à laquelle adhèreraient les structures partenaires du réseau (exemple du réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement).

- *Réseau semi-centralisé*

A mi-chemin entre les deux hypothèses précédentes, il s'agit d'un réseau structuré porté par une des structures partenaires, qui se chargerait de la coordination du réseau et du suivi des actions, en rendant compte à un comité de pilotage composé des représentants des structures partenaires (exemple du réseau documentaire Fleuve-Patrimoine).

b. Hypothèse retenue

Après discussion avec les partenaires potentiels du projet, la première hypothèse (réseau décentralisé) n'est pas satisfaisante dans l'optique de la mise en place d'un dispositif documentaire. En effet, cette formule ne permet pas d'assurer le suivi régulier nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet. Dans ce sens, l'hypothèse d'un réseau centralisé permettrait un meilleur suivi des activités du réseau, mais la création d'une nouvelle structure semble trop complexe pour permettre une mise en œuvre rapide du projet.

C'est donc l'hypothèse d'un réseau semi-centralisé qui est la plus vraisemblable, au moins dans un premier temps. De plus, **il semble que le CMTRA soit la structure la plus à même de porter le projet**, pour plusieurs raisons :

- il est l'initiative de l'étude de préfiguration du projet
- il a une réelle expertise sur les questions liées au patrimoine oral
- son aire d'activité couvre tout le territoire régional
- son statut associatif lui confère plus de souplesse et de marge de manœuvre pour la coordination du réseau.

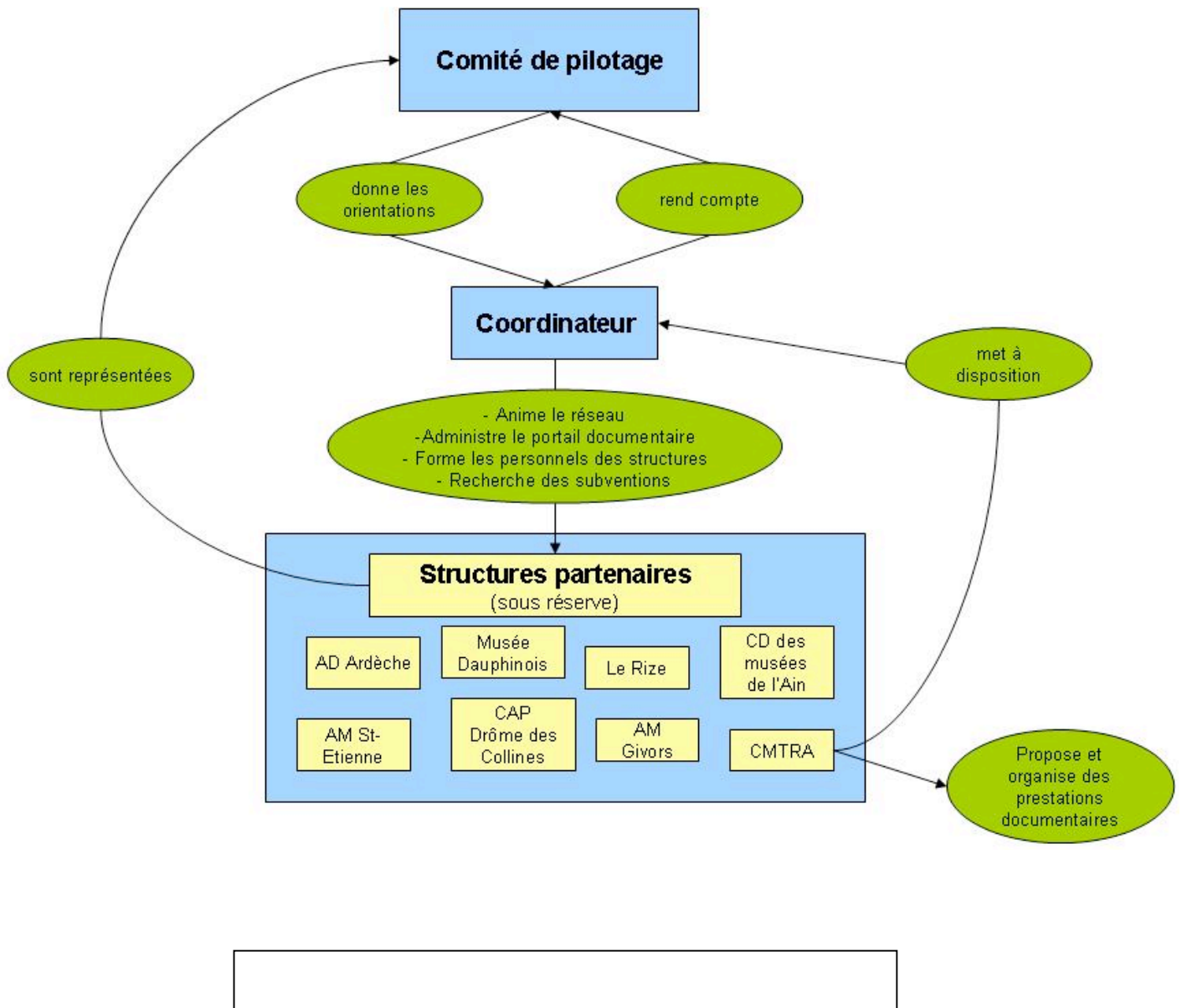
Cependant, suivant le développement ultérieur du réseau, il pourra être envisagé dans un deuxième temps de créer une nouvelle structure spécifiquement dédiée à la coordination du réseau documentaire (sur le modèle du réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement), et donc de passer à une structuration centralisée.

2. Gouvernance et coordination du réseau

Afin d'assurer la bonne marche des activités du réseau, il est nécessaire d'en établir dès le départ les principes de gouvernance.

Gouvernance et coordination du réseau

Il s'agit de créer un réseau semi-centralisé où, par définition, toutes les structures doivent être représentées de la même façon et doivent pouvoir exprimer leur positionnement sur les projets menés. Chacune des structures partenaires devra donc désigner un représentant habilité à s'exprimer au nom de sa structure. **L'ensemble des représentants des structures partenaires constituera le comité de pilotage du réseau**, auquel pourront également être associés les représentants de l'Etat et de la Région.



Réuni régulièrement, ce comité de pilotage devra déterminer les actions et projets à venir, établir leur ordre de priorité, et évaluer les actions et projets passés. Les décisions

prises dans ce cadre seront mises en application par la personne chargée de la coordination du réseau. Les missions dévolues à ce poste de coordination seraient les suivantes :

- animation du réseau
- organisation des réunions de travail
- assistance méthodologique aux structures dans le cadre des projets du réseau
- suivi de la mise en place et administration du portail documentaire
- mise en place du système de prestations et de formations
- communication du réseau
- recherche de financements complémentaires

3. Etapes de mise en œuvre du projet

Il s'agit ici de présenter dans leurs grandes lignes les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de développement du réseau sur 3 ans. Cette période se décomposerait en 3 phases d'environ une année chacune (voir schéma page 63).

a. Phase préparatoire (année 1)

- Rencontrer les représentants de la DRAC et de la Région pour envisager les possibilités de conventionnement
- Réunir les partenaires et échanger sur les différentes thématiques définies
- Etablir les spécifications fonctionnelles et techniques du portail documentaire commun et rédiger le cahier des charges
- Mettre en place le portail documentaire commun, et effectuer les tests nécessaires
- Former le coordinateur du réseau à l'administration du portail

- Préfigurer le système de prestations et de formations à mettre en place, et faire la demande d'agrément pour devenir organisme formateur
- Identifier les fonds à numériser en priorité, et répondre à l'appel à projet numérisation du Ministère de la Culture
- Organiser une formation sur le thème du collectage et des enquêtes de terrain
- Rechercher des financements complémentaires
- Commencer à rechercher de nouvelles structures partenaires

b. Démarrage de l'activité documentaire (année 2)

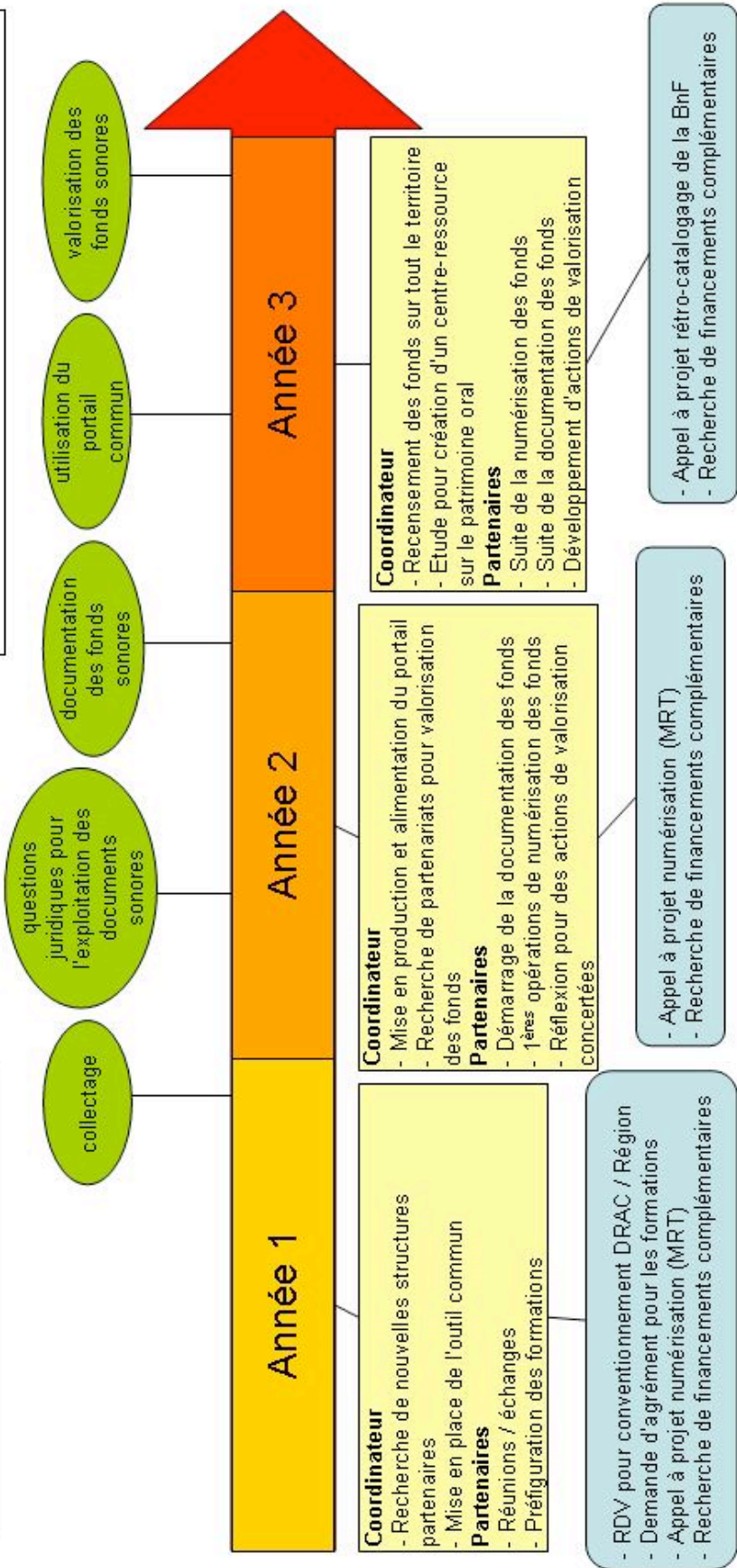
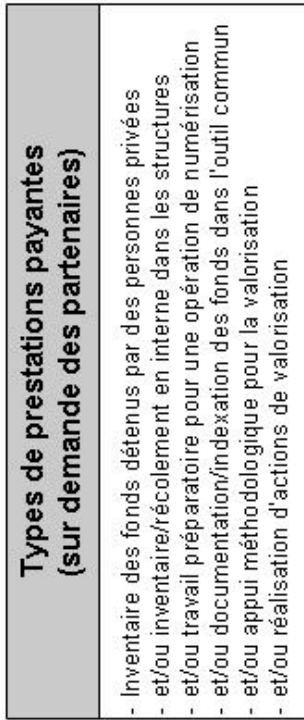
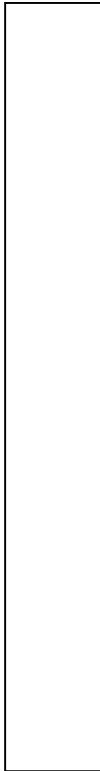
- Mettre en production le portail documentaire commun, produire et mettre en ligne les premiers contenus éditoriaux
- Commencer à alimenter la base de données du portail commun avec les notices des fonds déjà documentés
- Démarrer les premières opérations de numérisation des fonds
- Démarrer la documentation des fonds déjà numérisés
- Imaginer et définir des actions de valorisation concertées
- Rechercher des partenariats pour la valorisation des fonds
- Identifier le second ensemble de fonds à numériser en priorité, et répondre à l'appel à projet numérisation du Ministère de la Culture
- Rechercher des financements complémentaires
- Rechercher de nouveaux partenaires

c. Montée en charge (année 3)

- Poursuivre les opérations de numérisation des fonds
- Poursuivre la documentation des fonds numérisés
- Proposer des contenus éditoriaux exploitant les fonds traités sur le portail

documentaire

- Mettre en œuvre des actions de valorisation concertées
- Répondre à l'appel à projet rétro-catalogage des fonds anciens de la Bibliothèque nationale de France
- Organiser et commencer à effectuer un recensement le plus exhaustif possible de tous les fonds sonores du territoire, en s'appuyant sur structures partenaires
- Lancer une campagne d'appel au dépôt des fonds sonores
- Commencer à étudier les possibilités de création d'un centre-ressource régional sur le patrimoine oral
- Recherche de financements complémentaires
- Rechercher de nouveaux partenaires



VII. Préconisations techniques pour le dispositif documentaire commun

Il s'agit ici de donner des éléments permettant de procéder au choix de la solution technique la plus adaptée pour le dispositif documentaire commun. Avant de comparer les différents types de solutions et de faire des préconisations, il est utile de rappeler les objectifs poursuivis par la mise en place d'un tel dispositif, les fonctionnalités qui devront y être intégrées, et les contraintes qu'implique le travail avec un outil commun.

1. Objectifs d'un dispositif documentaire commun

La mise en place d'un outil documentaire partagé doit permettre de répondre à trois types de besoins : le traitement intellectuel des documents, la valorisation des fonds documentaires, et la communication du réseau.

a. Traitement intellectuel des documents

En premier lieu, le dispositif documentaire doit rendre possible le travail de documentation des fonds sonores pour les structures qui ne sont pas équipées de leur propre outil informatique de gestion documentaire. Le dispositif commun aura dans ce cas le rôle d'outil de production des fiches d'indexation des documents.

Par ailleurs, certaines structures sont équipées de leur propre outil documentaire, mais celui-ci n'est pas adapté au traitement des documents sonores. Si elles le souhaitent et en ont la possibilité, elles pourront utiliser l'outil documentaire commun pour compléter et préciser les signalements des documents qu'elles détiennent.

Dans tous les cas, l'utilisation d'un outil commun permettra de garantir la cohérence des données produites. En ce sens, **ce dispositif doit concrétiser un travail d'harmonisation des pratiques documentaires** autour du traitement intellectuel des archives sonores. Cela implique que les structures partenaires devront se concerter

préalablement à la mise en place de l'outil, afin de se mettre d'accord sur les types d'informations à renseigner dans les signalements de leurs documents.

b. Valorisation des documents traités

Si le dispositif documentaire commun permet de produire des données harmonisées sur les fonds des différentes structures, il participe également au travail de valorisation des fonds traités :

- il rend possible la centralisation dans une même base de données des fiches d'indexation des documents sonores produites par l'ensemble des structures partenaires du réseau,
- il facilite la recherche des documents sonores dans les différents fonds de la région,
- il donne davantage de visibilité à ces documents, ainsi qu'aux structures qui les détiennent.

A cela s'ajoute la possibilité de mettre en consultation les documents traités, ou des extraits de ceux-ci. **Le dispositif constitue alors un espace virtuel dans lequel différents types d'actions de valorisation peuvent être mis en œuvre**, par le biais :

- de la consultation des documents sonores à partir de leurs signalements, après recherche dans la base de données,
- de présentations de fonds « emblématiques »,
- de publications de dossiers avec extraits sonores sur une thématique donnée,
- d'un espace dédié pour chaque structure partenaire.

c. Communication

Enfin, ce dispositif commun peut servir pour porter à la connaissance du public les informations relatives aux objectifs et activités du réseau, aux projets en cours, et à des

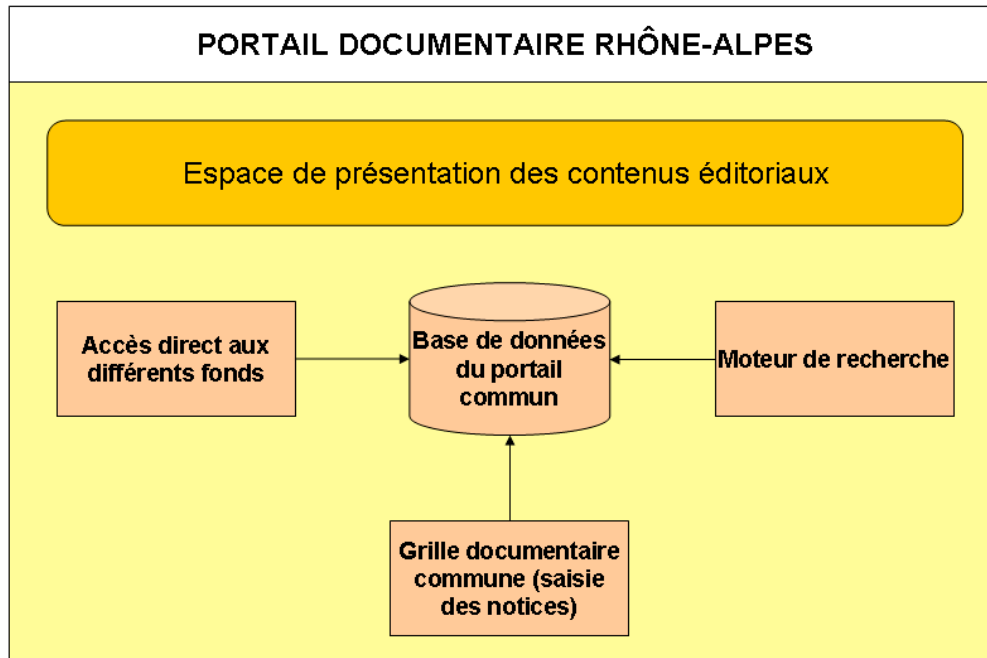
Composantes du portail documentaire

informations générales concernant le patrimoine oral en Rhône-Alpes. De la même façon, ce dispositif est un moyen de relayer les informations et les actualités de toutes les structures partenaires du réseau.

2. Fonctionnalités du dispositif documentaire commun

Pour répondre à ces objectifs, un certain nombre de fonctionnalités doivent être intégrées dans le dispositif documentaire commun. Schématiquement, ce-dernier serait composé de trois niveaux, de trois « briques » empilées l'une sur l'autre, chacune intégrant les fonctionnalités requises :

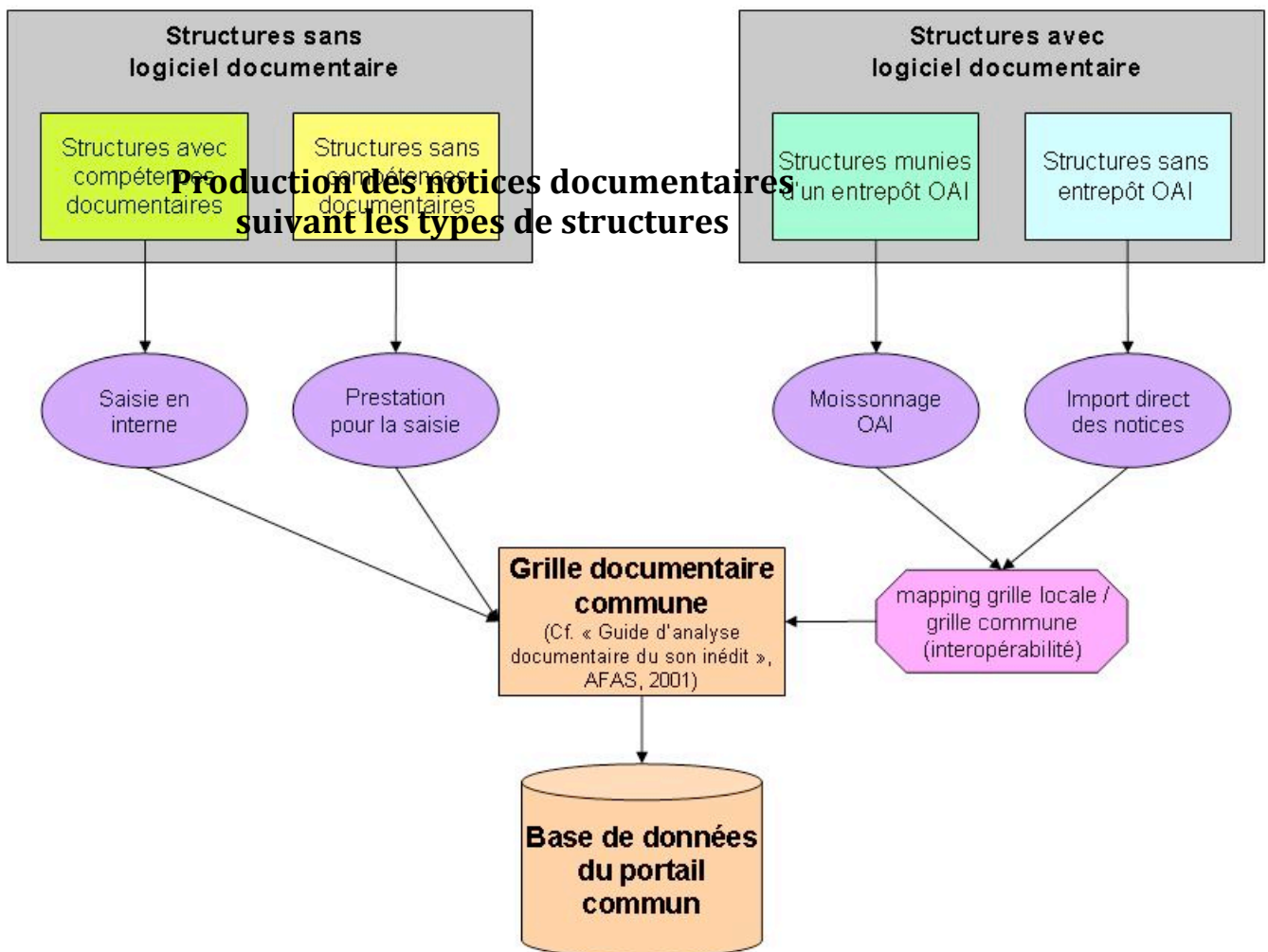
- une interface de saisie des fiches d'indexation,
- une base de données couplée à un moteur de recherche,
- un espace de présentation de contenus éditoriaux.



a. Outil de saisie des fiches d'indexation

Cet outil prend la forme d'une interface web présentant un formulaire d'indexation construit selon la grille de description qui aura été élaborée par les partenaires du réseau. Ce formulaire permettra aux structures qui ne sont pas équipées de leur propre outil informatique (ou qui sont équipées d'un outil documentaire inadapté à l'indexation des documents sonores) de saisir les données descriptives des documents.

Cette interface de saisie des données doit également permettre de gérer, pour certains champs spécifiques, des thésaurus et des listes de vocabulaires contrôlés. Cette fonctionnalité garantit que les données produites par les différentes structures soient cohérentes entre elles.



Enfin, l'outil de saisie doit permettre de récupérer, soit automatiquement, soit « manuellement », les fiches descriptives produites par les structures équipées de leur propre outil documentaire. Cela implique d'intégrer une fonctionnalité de transformation des données récupérées, de façon à ce qu'elles soient conformes à la grille utilisée pour la description des documents dans l'outil commun.

b. Base de données et moteur de recherche

Une fois les fiches d'indexation renseignées, elles sont stockées dans une base de données. Cette base de données doit également être conçue de façon à pouvoir accueillir les fiches descriptives réalisées par les structures utilisant leur propre outil documentaire. Il s'agit donc de stocker de manière centralisée les signalements des documents de toutes les structures partenaires du réseau.

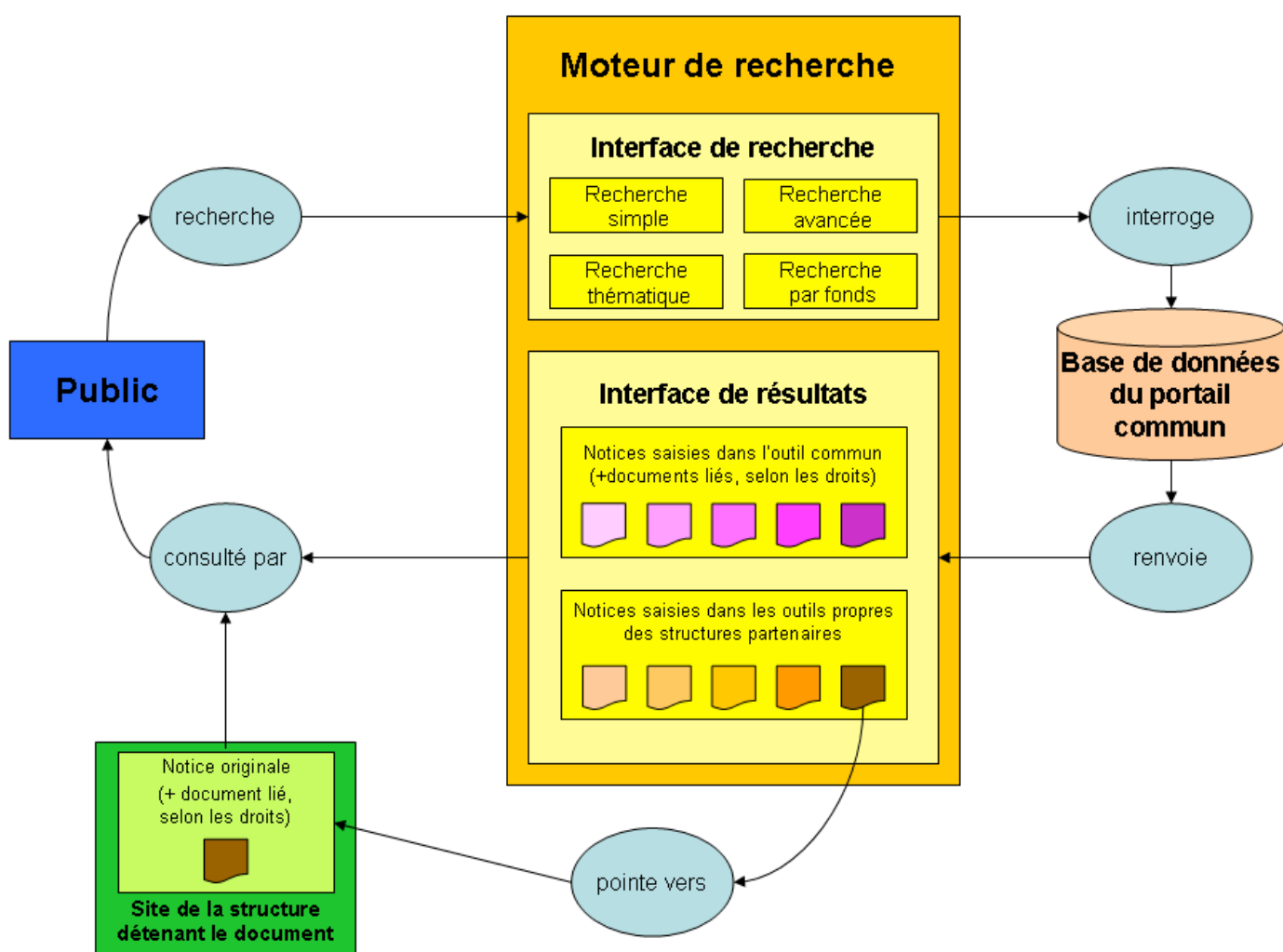
Lorsque les conditions nécessaires sont réunies (notamment sur des questions de droit d'auteur), les documents décrits par les fiches d'indexation peuvent également être déposés dans la base de données, sous forme de fichiers numériques. Il est alors possible de lier informatiquement un document à sa fiche d'indexation, et ainsi de le consulter à partir de cette dernière, qui joue le rôle de point d'accès au contenu.

Afin que les utilisateurs puissent trouver les informations qui les intéressent, la base de données doit être couplée à un moteur de recherche. Celui-ci permet de rechercher les signalements des documents dans la base selon différents critères correspondant aux informations renseignées dans les fiches d'indexation (par auteur, par titre, par mot-clé, par thématique, ou encore par zone géographique). Il est indispensable que ce moteur permette différents types de recherches, et notamment :

- **une recherche simple** : la requête ne spécifie pas le champ d'indexation dans lequel le moteur recherche l'information demandée par l'utilisateur.
- **une recherche avancée** : la requête se fait à l'aide d'un formulaire permettant de renseigner un ou plusieurs critères spécifiques pour la recherche (par exemple, la recherche d'un document sur une thématique donnée).

Principes de fonctionnement du moteur de recherche

- **une recherche thématique** : ce mode permet de rechercher dans un sous-ensemble de documents sur des thématiques spécifiques proposées par les gestionnaires du portail (témoignages sur la 2nde Guerre Mondiale, chansons de travail, les documents en rapport avec le Rhône...)
- **une recherche par fonds** : ce mode de recherche permet de rechercher uniquement dans le fonds documentaire d'une structure spécifiée par l'utilisateur.



c. Espace de présentation de contenus éditoriaux

Le portail documentaire est la partie du dispositif documentaire visible à la fois par les structures du réseau et par les publics. Il s'agit d'un site web regroupant les divers services et contenus proposés, qu'ils soient à destination des membres du réseau, gestionnaires ou administrateurs, des utilisateurs professionnels, ou du grand public.

Ces différents services et contenus sont les suivants :

- **contenus** (répartis dans un espace général, et dans des espaces dédiés à chacune des structures partenaires) :
 - les informations concernant le réseau documentaire, les structures partenaires du réseau, et de façon générale le patrimoine oral, que ce soit au niveau régional ou extrarégional,
 - les contenus éditoriaux créés pour valoriser les fonds,
 - les fiches d'indexation déposées dans la base de données,
 - les documents numérisés déposés dans la base de données.
- **services** :
 - le moteur permettant d'effectuer des recherches dans la base de données,
 - un espace personnel permettant de sauvegarder des recherches et des sélections de documents,
 - des interfaces de création, publication et modification des contenus (dont l'interface de saisie des fiches d'indexation),
 - une interface de création de profils et de gestion des comptes utilisateurs,
 - une interface d'administration de l'ensemble du dispositif.

Un système de gestion des droits permet d'autoriser ou d'empêcher l'accès à ces différents contenus et services en fonction du profil de l'utilisateur. Les différents types de profils sont les suivants (dans l'ordre croissant des droits accordés) :

- **Profil « grand public »** : pour tout utilisateur n’ayant pas ouvert un compte.
- **Profil « utilisateur authentifié »** : pour tout utilisateur ayant ouvert un compte.
- **Profil gestionnaire** : pour les membres du réseau chargés de la gestion de l’outil, et notamment la création, la modification et la suppression de fiches d’indexation, mais également la création, la publication et la modification des contenus éditoriaux.
- **Profil administrateur** : un profil, en principe unique, permettant d’accéder à l’intégralité des contenus et services, mais également de gérer l’attribution des droits aux autres utilisateurs.

Tableau récapitulatif des droits en fonction des profils :

Contenus et services	Grand public	Utilisateur authentifié	Gestionnaire	Administrateur
Informations et actualités	oui	oui	oui	oui
Autres contenus éditoriaux	oui	oui	oui	oui
Fiches d’indexation	oui	oui	oui	oui
Documents liés en accès libre	oui	oui	oui	oui
Documents liés en accès restreint	-	oui	oui	oui
Moteur de recherche	oui	oui	oui	oui
Espace personnel	-	oui	oui	oui
Gestion des contenus	-	-	oui	oui
Gestion des comptes	-	-	-	oui
Administration	-	-	-	oui

3. Contraintes du travail autour d’un dispositif documentaire commun

Si la mise en place d'un dispositif documentaire commun permet de répondre à des besoins identifiés, elle implique également d'anticiper un certain nombre de contraintes liées à l'organisation du travail en réseau autour de ce type d'outil. Si des solutions techniques existent, il était cependant indispensable de mener en amont un travail de réflexion et de concertation afin de trouver les solutions les plus adaptées.

a. Harmonisation des pratiques documentaires

Par définition, la constitution d'un réseau permet à des structures hétérogènes de travailler ensemble. Cependant, les différences de cultures professionnelles, et plus précisément les différences en matière de pratiques documentaires, si elles peuvent être l'occasion d'échanges enrichissants entre les structures, peuvent également poser des problèmes importants au niveau de la cohérence du travail du réseau.

Il faut donc faire, dans la mesure du possible, des efforts d'harmonisation des pratiques et d'organisation du travail en collaboration. Cela passe notamment par définir clairement un mode de fonctionnement pour l'utilisation de l'outil documentaire commun. Concrètement, il faudra désigner dans chaque structure partenaire un référent unique ayant des droits de gestion dans l'outil. Tous les référents seront en lien avec le coordinateur du réseau, qui se verra attribuer les droits d'administration pour l'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, des problématiques documentaires devront faire l'objet d'une politique concertée : c'est notamment le cas des questions sur l'utilisation et la gestion des thésaurus et des vocabulaires contrôlés, ou des questions sur la politique à mener en matière de droits d'auteur, sur lesquelles les structures partenaires devront s'accorder.

b. Centralisation des signalements

Un des objectifs principaux de la mise en place d'un dispositif documentaire commun est de pouvoir centraliser dans une même base de données les signalements des fonds des structures partenaires. Or un certain nombre de structures utilisent déjà leur propre

outil et leurs propres grilles de description. La réalisation de cet objectif d'agrégation des fiches de signalement dans une base commune est donc soumise à deux impératifs :

- d'une part, mettre en place un système permettant de récupérer les données présentes dans les bases locales des structures,
- d'autre part, mettre en cohérence entre elles les différents types de données produites localement et les données produites avec l'outil commun.

Pour la centralisation des fiches d'indexation, deux solutions sont envisageables :

- des imports « en masse » des fiches (solution adaptée, dans un premier temps, pour les structures ayant déjà produit un ensemble important de fiches d'indexation),
- la mise en place d'un moissonnage OAI (dans un deuxième temps, pour récupérer les fiches produites au fur et à mesure)

Pour la mise en cohérence des données, trois opérations successives seront nécessaires :

- élaborer la grille de description pour l'outil commun (à partir du « Guide d'analyse documentaire du son inédit », AFAS, 2001),
- analyser les grilles de description utilisées par les structures disposant de leur propre outil,
- réaliser une table de correspondance (« mapping ») entre la grille de description commune et les différentes grilles utilisées localement par les structures.

c. Visibilité des sites des structures

Lorsqu'une structure dispose de son propre dispositif documentaire et propose la consultation des signalements (et le cas échéant la consultation des documents), les fiches de signalement déposées dans la base de données commune doivent comporter

un lien renvoyant vers le site de cette structure : le portail documentaire n'a en effet pas pour vocation de remplacer les sites de recherche et de consultation des structures partenaires, mais au contraire d'augmenter leur visibilité.

4. Solutions techniques repérées

a. Equiper le réseau de son propre outil

Le premier type de solution repéré consiste à équiper le réseau de son propre outil documentaire.

Avantages :

- garantie d'une grande souplesse : les fonctionnalités définies peuvent être implémentées « sur mesure »,
- équiper le réseau de son propre outil permet de choisir la solution la plus adaptée aux spécificités du traitement documentaire des documents sonores.

Inconvénients :

- demande un investissement important au départ pour l'installation et l'acquisition d'une licence (entre 10 000 et 15 000€ suivant le logiciel choisi, auxquels il faut rajouter des frais d'assistance et de maintenance de l'ordre de 2000€/an),
- prend du temps à mettre en place (définition des spécificités fonctionnelles, élaboration du cahier des charges, choix du prestataire...),
- nécessite des compétences informatiques avancées pour l'administration de l'outil.

Logiciels documentaires repérés :

- PMB (<http://www.pmbservices.fr>)

- Alexandrie (<http://www.gbconcept.com>)
- Telemeta (<http://telemeta.org>)

b. Intégrer un dispositif existant

Le deuxième type de solution repéré consiste à intégrer un dispositif documentaire existant.

Avantages :

- coût réduit : entre 1500 et 2000€/an pour la participation aux frais d'entretien des serveurs, auxquels il faut rajouter les éventuels frais d'assistance et de formation (300€/jour, contre 800€/jour pour un prestataire « classique »),
- l'outil est très rapidement opérationnel, et son administration technique est déjà assurée.
- permet de s'insérer directement dans un réseau documentaire national sur la même thématique, et permet de bénéficier des efforts d'harmonisation effectués dans ce cadre.

Inconvénients :

- moins d'autonomie : cette solution demande de s'adapter à un mode de fonctionnement déjà existant (ce qui n'est pas réellement un inconvénient, puisque le réseau est justement dans une dynamique d'harmonisation des pratiques),
- moins de liberté pour la présentation des fonds, la charte graphique, l'adresse de consultation du portail...

Dispositifs documentaires repérés :

- Base interrégionale du patrimoine oral (<http://patrimoine-oral.org>)

- RADdO : Réseau Archives et Documentation de l'Oralité
(<http://www.raddo-ethnodoc.com>)

5. Éléments d'aide au choix

Etant donnés les avantages et inconvénients respectifs des deux types de solutions, il semble que le choix d'intégrer un dispositif documentaire existant soit le plus judicieux. Cette solution a en effet plusieurs avantages décisifs :

- rapidité de la mise en place de l'outil
- garantie d'une bonne adéquation de l'outil aux spécificités du traitement des documents sonores
- bénéfice du travail d'harmonisation mené par les autres acteurs du dispositif, et retours d'expérience de ces acteurs
- faible coût pour l'installation et la maintenance de l'outil, ainsi que pour la formation à son utilisation (2500€ pour la mise en place, puis environ 1500€ par an pour la maintenance).

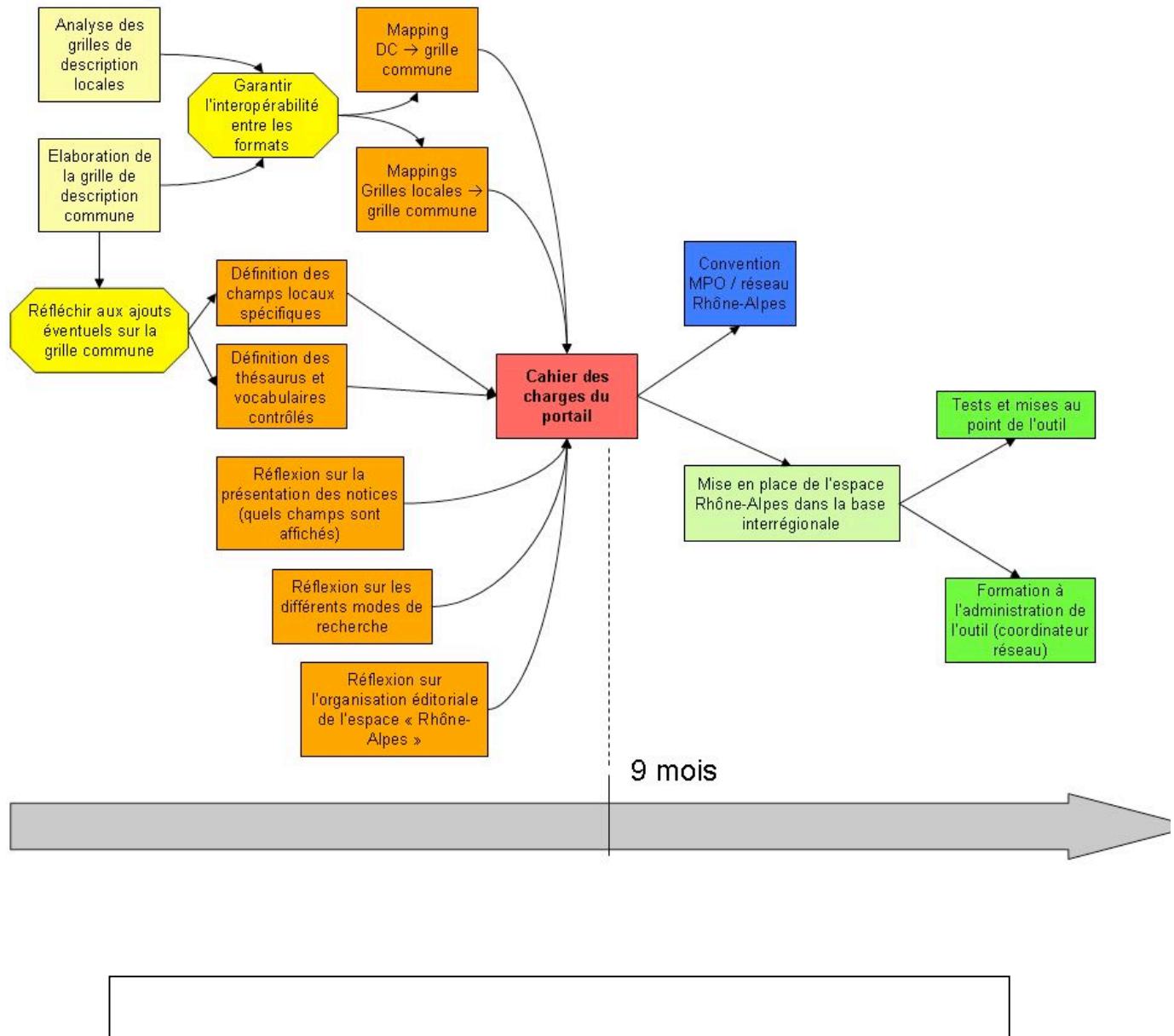
Parmi les deux dispositifs repérés, **la Base interrégionale du patrimoine oral semble la solution la plus avantageuse**, et ce pour plusieurs raisons :

- principe d'un espace propre à chaque région, dont l'administration est confiée à un référent régional, en lien avec l'administrateur global de la base : la gestion des fonds d'une région se fait donc directement au niveau de la région concernée,
- grande liberté éditoriale au niveau de l'espace dédié à une région, et gestion fine des droits d'accès permettant à chaque structure partenaire de gérer directement ses collections,

- adresse directe vers la partie du portail consacrée aux fonds d'une région donnée (de la forme <http://region.patrimoine-oral.org>. Par exemple, pour Rhône-Alpes, l'adresse serait : <http://rhone-alpes.patrimoine-oral.org>),
- utilisée par plusieurs associations membres de la FAMDT, ce qui permet des échanges et des retours d'expérience avec d'autres structures extrarégionales spécialisées sur la thématique du patrimoine oral.

La création d'un espace rhônalpin dans cette base interrégional serait soumise à la signature d'une convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, qui possède les serveurs et réalise l'administration globale du dispositif, et demanderait un travail préalable des partenaires du réseau pour préciser les fonctionnalités spécifiques à l'espace Rhône-Alpes (voir schéma page suivante).

Etapes nécessaires pour la mise en place de l'outil commun





Se connecter

[Accueil](#)

BASE inter-régionale Patrimoine oral



Recherche inter-régionale

OK

Fonds documentaire



Actualités

Novembre 2012

Cette banque de données donne accès aux collections d'archives sonores de cinq structures associatives, qui partagent toutes la même démarche de sauvegarde et de valorisation du patrimoine oral. Vous pouvez écouter plus de 400 heures d'enregistrements inédits et consulter plus de 10.000 notices de documents (archives sonores, vidéos, livres, son édité, ...).

[Accueil](#)

BasF inter-régionale Patrimoine oral



[Se connecter](#)

Recherche

OK

Recherches

[Recherche générale](#)
[Recherche avancée](#)
[Recherche chanson](#)

Menu des Fonds documentaire

[Bourgogne](#)
[Normandie](#)
[Auvergne](#)
[Limousin](#)
[Languedoc-Roussillon](#)
[Massif Central](#)

Ressources

[Aides](#)
[Droits](#)

Agence des musiques des territoires d'Auvergne

Le fonds d'archives en Auvergne est constitué d'enregistrements sonores, de vidéos, de photos et de partitions issus d'enquêtes réalisées de 1950 à aujourd'hui, publiées ou non.



De nombreux documents sont consultables en ligne sous forme de fiches descriptives avec du son, et des partitions pour l'essentiel. Les dossiers thématiques ci-dessous sont constitués pour faciliter les recherches et vous accompagner dans la consultation.



BASE inter-régionale Patrimoine oral



Recherche

OK

Recherches

- Recherche générale
- Recherche avancée
- Recherche chanson

Menu des Fonds documentaire

- Bourgogne
- Normandie
- Auvergne
- Limousin
- Languedoc-Roussillon
- Massif Central

Ressources

- Aides
- Droits

Recherche avancée
Inscrivez vos critères , combinez (Et - OU - SAUF), limitez à un type de documents

Titre (document, collection, catalogue)

ET Auteur, nom de personne

ET Contenu

ET Type de danse

ET Instrument

ET Lieu, commune, département

ET Genre du document

ET Nature du document

ET N° inventaire

ET N° ID

Limiter aux types de documents :

- archives sonores
- archives vidéos
- image
- livre
- manuscrit
- partition

-- Sélectionnez une valeur --
 -- Sélectionnez une valeur --
 égal





Recherche

OK

Recherches

- Recherche générale
- Recherche avancée
- Recherche chanson

Menu des Fonds documentaire

- Bourgogne
- Normandie
- Auvergne
- Limousin
- Languedoc-Roussillon
- Massif Central

Ressources

- Aides
- Droits

Type de document

- archives sonores (48)
- archives vidéos (12)
- livre (4)
- son édité (3)
- périodique, article (2)

Danse

- bouffée (1)

Genre du document

- témoignage thématique (54)
- récit de vie (24)
- conte-légende-récit (14)
- parole (13)
- chant (10)
- morceau instrumental (4)

Ecouter - Voir

- Document en ligne (20)
- Document en ligne (utilisateur identifié) (2)

Résultats par nature : [Document \(69\)](#) | [Références \(4\)](#) |

Page : 1/3

1 | 2 | 3 >>



Témoignage d'un collecteur sur ses rencontres
informateur : [Berte-Lanoëreau, Philippe](#) ; enquêteur : [Campay, Marion](#) ; prise de vue : [Huet-Calaifat, Antonin](#)
15 avr. 2012
Saint-André-en-Morvan
Nièvre



VIII. Modèle économique du réseau documentaire

1. Principes et objectifs généraux

S'agissant d'un projet d'archivage des sources du patrimoine oral rhônalpin, il est nécessaire de prévoir le fonctionnement du réseau sur le long terme, et de se préoccuper de la pérennité des actions engagées. Un modèle économique viable dans la durée doit donc être élaboré.

Le réseau documentaire se donne pour objectif de répondre à des besoins sur des problématiques préoccupant les pouvoirs publics. Il est donc légitime et cohérent de demander à ceux-ci de soutenir le projet, et notamment aux deux instances régionales que sont le Conseil Régional et la DRAC Rhône-Alpes, même si d'autres dispositifs ponctuels de financement par des fonds publics doivent être mobilisés.

S'il est souhaitable et nécessaire que les institutions publiques apportent leur aide au développement d'un tel projet, il est également capital que le financement du réseau ne dépende pas uniquement des subventions publiques. Il est donc indispensable de prévoir des sources d'autofinancement.

Idéalement, l'objectif est d'obtenir à terme (en début d'année 4 du projet) une part la plus importante possible d'autofinancement.

2. Financements provenant des institutions publiques

a. Subventions de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes, représentée par Abraham Bengio (directeur général adjoint), a d'ores et déjà émis un avis favorable au soutien du projet.

Plusieurs services de la DRAC Rhône-Alpes peuvent être également concernés par le projet, et notamment :

- le service de l'ethnologie, représenté par Marina Chauliac (conseillère à l'ethnologie)
- le service archives et patrimoine écrit, représenté par Annie Stern (conseillère livre et lecture, et conseillère archives et patrimoine écrit par intérim).

Il a été convenu qu'une rencontre réunissant la direction de la DRAC Rhône-Alpes, les représentants de la Région et les porteurs du projet soit organisée afin d'étudier les conditions d'établissement d'un conventionnement DRAC / Région pour le financement du réseau.

b. Appels à projets

La constitution du réseau documentaire vise notamment à procéder à des opérations de numérisation et de documentation des fonds sonores rhônalpins. Il sera donc possible de répondre à des appels à projets au nom du réseau, et ce avec d'autant plus de chances de succès que la priorité est accordée aux dossiers soumis dans le cadre de projets réunissant plusieurs structures.

Parmi les exemples d'appels à projets envisageables, deux correspondent tout particulièrement aux activités du réseau :

- Appel à projets de numérisation (MRT), du Ministère de la culture et de la communication
- Appel à projets de rétro-catalogage des fonds anciens, de la Bibliothèque nationale de France.

c. Autres dispositifs de soutien

Plusieurs dispositifs de soutien existent au niveau européen : le Fonds Social Européen (FSE) par exemple, qui a financé la réalisation de cette étude de préfiguration au travers de la CRESS Rhône-Alpes.

D'autres dispositifs, et notamment les fonds structurels, doivent pouvoir être mobilisés, comme le FEDER (Fonds Européen de Développement régional), ou encore le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de se tourner également vers des dispositifs de politique de la ville, comme les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

Quels que soient les dispositifs, un certain nombre de structures et de ressources en ligne peuvent être consultées pour vérifier les conditions d'attribution des aides :

- Directe Europe (<http://www.europe-rhonealpes.eu>)
- CRESS Rhône-Alpes (<http://www.cress-rhone-alpes.org>)
- Europe en Rhône-Alpes (<http://www.europe-en-rhonealpes.eu>)

3. Sources d'autofinancement

a. Prestations

Plusieurs structures contactées dans le cadre de cette étude ont affirmé pouvoir facilement rentrer dans un système de prestations pour la réalisation de certaines opérations. Ces prestations seraient effectuées sur demande spécifique des structures.

Prestations envisagés :

- Inventaire des fonds
- Préparation des fonds pour numérisation
- Documentation des fonds
- Appui méthodologique pour la valorisation
- Réalisation d'actions de valorisation

Estimation du temps de travail nécessaire pour le traitement d'un document sonore d'une durée d'1 heure, et estimation du coût de revient sur la base de 35€/h (chiffres issus du budget prévisionnel du projet « Patrimoine oral du Massif Central) :

- Numérisation et saisie des données informatiques : 1h30 de travail (soit 52,5€)

- Traitement documentaire (dépôt, analyse, saisie et gestion dans la base de données, archivage) : 7h de travail (soit 245€)
- Mise en ligne : 1h30 de travail (soit 52,5€)

Reste à déterminer par qui seront effectuées ces prestations, dans la mesure où le coordinateur du réseau n'aura probablement pas la possibilité de mener ce travail en plus de ses missions de coordination et d'animation du réseau.

b. Formations

Une autre source d'autofinancement pourrait être l'organisation de formations autour du traitement des documents sonores. Ces formations auraient pour objectif de permettre aux structures partenaires du réseau d'être le plus autonome possible pour le traitement de leurs fonds sonores. Plusieurs structures ont d'ores et déjà déclaré être intéressées par des formations de ce type.

Cependant, si l'organisation des formations est réalisée par le CMTRA en tant que structure porteuse du projet, une demande d'agrément pour être organisme formateur devra être déposée.

Exemples de formations :

- Formation au collectage et à la réalisation d'enquêtes de terrain
- Formation aux questions juridiques pour la diffusion et l'exploitation des documents sonores
- Formation aux spécificités de l'analyse et de la documentation des documents sonores
- Formation à l'utilisation du portail documentaire commun
- Formation à la valorisation des fonds de documents sonores.

Le tarif des formations est estimé à 40€ de l'heure de formation par personne, soit 280€ par personne pour une formation d'une journée (7h)

c. Cotisations

Un système de cotisations payées chaque année par les structures partenaires pourrait également être mis en place. Le versement de cette cotisation doit permettre aux structures du réseau de bénéficier de services spécifiques :

- Valorisation des fonds au travers du portail documentaire du réseau (gain de visibilité) ;
- Appui à la mise en place d'une méthodologie adaptée aux spécificités du traitement des documents sonores inédits ;
- Possibilité d'utilisation des documents mis en accès sur le portail par les autres structures du réseau (sous réserve que les auteurs ou les ayants-droits aient donné les autorisations nécessaires) ;
- Possibilité pour les structures de bénéficier d'un appui méthodologique et technique pour l'organisation d'expositions, de spectacles ou de conférences, l'édition d'ouvrages... ;

Cependant, il faut veiller à ce que le montant des cotisations soit adapté à la taille et aux moyens des structures : par exemple, une association qui ne dispose pas d'un salarié permanent n'a pas les mêmes possibilités de contribution qu'une institution employant plusieurs dizaines de personnes. Il faudra donc trouver un moyen d'équilibrer le montant des cotisations en fonction de critères tels que le budget de la structure, le volume des fonds à traiter, etc.

Une alternative peut être de mettre à contribution les départements, au travers d'une « cotisation départementale » versée par les services d'action culturelle des conseils généraux, au nom de la valorisation du patrimoine oral des départements. Cette solution a l'avantage de simplifier la question de l'adaptation du montant des cotisations.

4. Budgets prévisionnels

Budget prévisionnel en année 1

Dépenses TTC (en €)		Recettes TTC (en €)	
Salaires et charges sociales du coordinateur du réseau (mi-temps)	19200	Prestations documentaires	7000
Suivi administratif	5000	Formations	2000
Frais de déplacements	1800	Cotisations des partenaires	3500
Frais de mission et de réception	1000	Subvention Région Rhône-Alpes	10000
Intervenants extérieurs (prestations)	2000	Subvention DRAC Rhône-Alpes	10000
Mise en place du portail documentaire	2500	Appel à projet Numérisation (Etat)	6000
Fournitures	500		
Frais de communication	1500		
Charges indirectes de fonctionnement	5000		
Total dépenses	38500€	Total recettes	38500€

Budget prévisionnel années 2 et 3

Dépenses TTC (en €)		Recettes TTC (en €)	
Salaires et charges sociales du coordinateur du réseau (8 mois)	25600	Prestations documentaires	15000
Suivi administratif	6000	Formations	4000
Frais de déplacements	2900	Cotisations des partenaires	7000
Frais de mission et de réception	2000	Subvention Région Rhône-Alpes	15000
Intervenants extérieurs (prestations)	14000	Subvention DRAC Rhône-Alpes	15000
Frais techniques portail documentaire	2500	Appel à projet Numérisation (Etat)	8000
Fournitures	1000		
Frais de communication	1000		
Charges indirectes de fonctionnement	9000		
Total dépenses	64000€	Total recettes	64000€

IX. Conclusions et perspectives

« Notre région Rhône-Alpes est depuis très longtemps un espace de circulation, une terre de brassages et de rencontres. (...) Sa particularité géographique est avant tout d'être un territoire de l'entre-deux : entre le Nord et la Méditerranée, entre l'Italie et la France, entre Massif Central et Alpes, Suisse et Provence, entre langue d'oc et langue d'oïl, entre montagnes immobiles et fleuves changeants, entre chants d'alpages et musiques de joutes...

Ici et maintenant en 2012, la culture du patrimoine est peut-être dans le dépassement de « l'entre-deux » pour être pleinement dans « l'à-la-fois », à la fois montagne et fleuve, à la fois ville et campagne, à la fois d'ici et de là-bas, riche du passé et bien dans le présent.»

Extrait de "Tendez l'oreille !" par Jacques Mayoud, musicien de Rhône-Alpes, et membre de la commission Patrimoine Oral du CMTRA

Le réseau documentaire préfiguré dans cette étude se donne comme objectif de représenter les diversités culturelles du territoire de Rhône-Alpes, en faisant se réunir et travailler ensemble les acteurs qui œuvrent à leur sauvegarde, à leur valorisation et à leur transmission. Cette préoccupation des institutions et associations à vocation culturelle et/ou patrimoniale pour le patrimoine culturel immatériel régional, et notamment pour les archives sonores du patrimoine oral, traduit une prise de conscience et une volonté politique qui vont en s'accroissant sur ces thématiques.

Cette dynamique doit permettre, à l'instar de Dastum en Bretagne ou du Conservatoire Occitan en Midi-Pyrénées, de mettre en place un réseau documentaire structuré répondant efficacement aux besoins en matière de traitement et de valorisation du patrimoine oral rhônalpin. Les partenaires du projet pourront pour cela profiter :

- d'une part des exemples variés d'actions de valorisation menées à petite échelle, qu'il faudra généraliser à l'ensemble du territoire, en s'appuyant notamment sur les réseaux existants (lecture publique, archives, musées et écomusées, radios locales, écoles de musique, parcs naturels...)
- d'autre part d'un outil documentaire spécialisé (la Base interrégional du patrimoine oral), simple et rapidement opérationnel, et qui permettra de plus de

mener un travail documentaire en conformité avec les préconisations émises par la FAMDT pour le traitement des documents sonores.

Au-delà de la dimension technique du projet, et même si le portail documentaire sera l'interface visible du travail mené par le réseau, il est particulièrement intéressant de remarquer que les structures voient en premier lieu ce réseau comme un moyen de travailler ensemble, et de répondre aux problématiques posées de façon concertée. Dans cette optique, la création d'un espace dédié à la région Rhône-Alpes au sein de la Base interrégionale du patrimoine oral sera également un atout, dans la mesure où le réseau rhônalpin rejoindra un réseau national composé de structures ayant développé une réelle expertise sur les problématiques liées à la sauvegarde et à la valorisation des sources du patrimoine oral.

Le réseau documentaire se constituera dans un premier temps autour d'un noyau dur d'une dizaine de structures, parmi lesquelles le CMTRA qui assurera le portage du projet et mettra à disposition un coordinateur chargé d'animer le réseau, d'en organiser les activités, et de rechercher les sources de financement nécessaires à leur réalisation dans la durée. En effet, la démarche du réseau doit s'inscrire dans le long terme, notamment en ce qui concerne les aspects liés à l'archivage des sources. La volonté des différents acteurs impliqués, pouvoirs publics et institutions culturelles et patrimoniales en tête, bien qu'indispensable à la réussite du projet, ne sera donc pas suffisante pour garantir le succès de l'opération : il faudra en effet fournir des moyens, et tout particulièrement des moyens financiers, à la hauteur des ambitions et de l'envergure du projet. Sur ce point, le modèle économique imaginé dans le cadre de cette étude présente un certain nombre de solutions pour le financement du réseau, qui n'ont malheureusement pas pu être toutes validées, faute de temps. Cependant, les signaux extrêmement positifs envoyés par les pouvoirs publics, ainsi que l'accueil enthousiaste du projet par les structures contactées, sont de bon augure pour la suite des opérations.

Une fois passée l'étape stratégique du lancement de l'activité, différentes perspectives de développement pourront être envisagées, que ce soit à travers l'accroissement du nombre de structures partenaires, ou encore à travers la création d'un centre-ressource dédié au patrimoine oral régional, concrétisant ainsi les efforts fournis pour bâtir des

politiques culturelles qui impliquent et fédèrent les habitants de Rhône-Alpes autour de la richesse de leurs patrimoines.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte-rendu de la journée d'échange et de réflexion du 23 avril 2012.....	95
ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2012.....	101
ANNEXE 3 : Point d'étape du projet en septembre 2012.....	109
ANNEXE 4 : Questionnaire pour l'analyse de l'existant.....	121
ANNEXE 5 : Questionnaire pour l'analyse des besoins.....	124
ANNEXE 6 : Tableaux analytiques des résultats de l'analyse de l'existant.....	126
TABLEAU 1 : Types de structures et aires d'activité.....	127
TABLEAU 2 : Documents édités et inédits.....	128
TABLEAU 3 : Supports originaux.....	129
TABLEAU 4 : Numérisation des supports originaux.....	130
TABLEAU 5 : Signalements des fonds et possibilité de consultation.....	131
TABLEAU 6 : Actions de valorisation et projets en cours.....	132
ANNEXE 7 : Tableau analytique des résultats de l'analyse des besoins.....	134
ANNEXES 8 : Base de calcul pour le traitement documentaire d'une archive sonore	136

ANNEXE 1 :

Compte-rendu de la journée d'échange et de réflexion du 23 avril 2012

Projet de réseau documentaire régional dédié aux archives sonores

Compte-rendu de la journée de réflexion

23 avril 2012, le Rize

Présents :

Xavier de la Selle (Rize), Marina Chauliac (DRAC), Xavier Sautour (Région, en remplacement d'Abraham Bengio), Charles Quimbert (Dastum – FAMDT), Mikael O'Sullivan (Maison du Patrimoine Oral – Réseau Massif Central), Jean-Pierre Espasa (Maison Rhodanienne de l'Environnement), Guillaume Pellerin (Parisson – Telemeta), Corinne Porte (Archives Départementales de l'Ardèche), Emmanuel Paysant (Conseil Général de l'Ardèche), Gaëlle Rivière (Archives Municipales de Givors), Julie Croquet (Ecomusée Paysalp), Julie Voinson (Conservation générale des musées de l'Ain), Péroline Barbet (CMTRA), Yaël Epstein (CMTRA), Axel Pfalzgraf (CMTRA)

Excusés :

Anne Meyer (Bibliothèque Municipale de Lyon), Anne-Catherine Marin (Archives Municipales de Lyon), Guillaume Veillet (Conseil Général de Haute-Savoie), Céline Giacomini (Musée Dauphinois), Murielle Geoffroy (CMTRA)

Après une matinée consacrée aux présentations de trois initiatives de réseaux documentaires (le méta-portail du projet Massif Central, le portail de la FAMDT, le catalogue collectif du réseau documentaire de la Maison Rhodanienne de l'Environnement), et d'une plateforme de traitement et de mise en accès des archives sonores (Telemeta, utilisée par le Centre de Recherche en Ethnomusicologie, CNRS – Nanterre), l'après-midi a permis à chaque participant d'évoquer la situation de sa structure vis-à-vis des archives sonores.

a) Des situations très hétérogènes

Les types de structures détentrices d'archives sonores sont variés (services publics d'archives, associations, musées et services de Conservation Départementale), ce qui a plusieurs conséquences :

- Toutes les structures n'ont pas les mêmes priorités en matière de traitement des fonds
- Les structures ne disposent pas forcément des ressources humaines et matérielles nécessaires, ce qui montre l'importance d'un réseau mutualisant les moyens pour permettre ce traitement.

A cela s'ajoutent des contraintes d'ordre technique :

- Les outils de gestion et de traitement documentaire utilisés sont divers (Avenio, Arkheia, logiciel open-source pour la base de données mémoire-alpine...)
- Les formats de données utilisés pour la description des documents sont également variés (des institutions comme les services d'archives sont tenues réglementairement de décrire leurs documents selon des normes spécifiques)

Ces différences posent des problèmes d'interopérabilité pour lesquels une réflexion spécifique devra être menée.

Enfin, les fonds détenus peuvent également être de natures variées, que ce soit au niveau des supports ou des contenus. L'état des lieux fait par les structures donne le

résultat suivant :

- Ardèche (Archives Départementales et Conseil Général): mémoire du vécu, techniques et savoir-faire, ethnomusicologie
- Le Rize (Archives Municipales de Villeurbanne) : cultures populaires et immigration, anthropologie urbaine
- Paysalp' (association, Haute-Savoie) : témoignages ethnologiques, mémoire du vécu, ethnomusicologie
- Givors (Archives Municipales) : Histoire urbaine, mémoire du vécu et cultures musicales
- Ain (Conservation départementale): Mémoire du patrimoine industriel, témoignages ethnologiques
- CMTRA (association, Villeurbanne) : ethnomusicologie, cultures musicales

b) Périmètre / champ disciplinaire du réseau

Il est nécessaire de délimiter un périmètre commun qui réunisse tous les partenaires potentiels et ainsi assurer une cohérence de projet. **Il faut au réseau un fil rouge fédérateur** que ne peut satisfaire la nécessité, pourtant réelle, de l'urgence de traitement des documents sonores dans une politique régionale d'archivage. Il est donc important de dissocier :

- d'une part les besoins des structures pour le traitement de leurs fonds sonores,
- d'autre part le sens à donner au projet en termes de politique patrimoniale.

Le manque de cohérence territoriale de la région Rhône-Alpes, composée de plusieurs aires culturelles, et la diversité des types de structures constituent des difficultés pour définir un champ disciplinaire qui fasse sens pour toutes les structures détentrices de documents sonores. Néanmoins les partenaires réunis se retrouvent autour des notions de cultures populaires, de mémoires de l'immigration, de cultures et mémoires des territoires urbains et ruraux et de patrimoine culturel immatériel ...

Une façon de réunir ces différentes thématiques serait de parler de **cultures orales (ou plus largement, de cultures sonores)**, la question centrale étant : **comment faire entendre la voix des personnes qui ne laissent pas de traces dans les archives publiques ?**

c) Question des publics et de la valorisation

L'objectif du projet est la mise à disposition des ressources, la mise en œuvre de moyens permettant la réappropriation des sources orales par le public. S'il s'agit d'un projet de type documentaire, qui soulève des questions techniques importantes (normalisation et structuration des données, interopérabilité des bases), il est important de se poser en amont les questions de valorisation et de médiation, et par conséquent des types de publics concernés.

Deux positions se sont exprimées :

- L'une liée à la nécessité de se concentrer sur le travail documentaire et à la mise en ligne des documents comme préalable au travail de valorisation des fonds. Il ne peut pas y avoir de valorisation efficace des documents collectés, s'il n'y a pas de documentation adaptée

- L'autre liée à la nécessité **d'articuler conjointement documentation et valorisation**, d'avoir une vision globale portée par l'identification des publics visés par le projet

D'autre part s'est posée la question de la réalisation de projets communs à destination du public. A ce titre, l'exemple de l'exposition « Musiques ! » montées au Rize montre bien le lien entre documentation et la valorisation : les enquêtes, les collectes et leur traitement documentaire ont été réalisés par le CMTRA, le Rize exploitant le fonds ainsi constitué pour l'exposition.

Il faut voir si de telles expériences, menées à petite échelle, pourraient être transposées à un territoire plus vaste.

d) Organisation : structuration et financement

Le but de l'opération est d'aboutir à un réseau structuré, devant permettre de répondre à des objectifs formalisés, avec des échéances définies et un plan économique viable. Les hypothèses de structuration sont les suivantes :

- un réseau informel pour initier une réflexion commune : cette hypothèse n'est pas satisfaisante dans l'optique de la mise en œuvre concrète d'un projet documentaire
- un réseau structuré porté par un des partenaires : en l'absence d'une structure identifiée pouvant prendre en charge le portage du projet, le CMTRA peut-il jouer ce rôle ?
- un réseau structuré porté par une nouvelle association créée dans ce but (exemple du réseau Mémorha)

Il faudra prévoir un poste de coordinateur pour la mise en œuvre des actions et l'animation du réseau. Il faut donc définir un modèle économique permettant de financer ce poste ainsi que la mise en place d'un service documentaire commun, **l'idée étant de mutualiser les moyens pour permettre aux structures de développer une offre documentaire satisfaisante et fédérée.**

Une partie de la coordination du réseau peut être financée par le biais de subventions (comme celles allouées à la promotion des outils numériques, par exemple). La Région se déclare en position d'observateur : une aide ponctuelle pourrait néanmoins être accordée, et son soutien financier sera déterminé par les développements ultérieurs du projet.

Conclusions et perspectives

- Les archives orales représentent un enjeu de politique publique : le développement des technologies numériques a fait évoluer la notion d'archives. En effet, les documents concernés par les campagnes de numérisation sont aussi bien des documents écrits et iconographiques que des documents oraux ou audiovisuels, et d'autre part, les demandes de traitement de fonds sonores abondent dans les services d'archives et ne feront que s'accroître avec le temps. De plus, la dématérialisation change la perception que le public peut avoir des archives, facilitant l'accès à des documents de tous types, notamment par le biais de bases de données consultables en ligne. **Prendre en compte ces nouveaux types de documents et ces nouveaux usages revient à anticiper ce que seront les archives de demain**, de construire une autre histoire du territoire, d'une société, qui prend en compte ses différents aspects. Ces sources transversales pourront être exploitées aussi bien pour mener des travaux scientifiques, que pour la réalisation de projets socio-culturels ou artistiques.

Pour le périmètre du projet, plusieurs éléments de définition ont été retenus :

- les documents sont collectés sur le territoire rhônalpin
- les documents ont tous une dimension culturelle et/ou patrimoniale

Si une proportion importante des documents concernés entre dans le champ du Patrimoine culturel immatériel tel que défini par l'UNESCO (« les traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel »), un nombre significatif de documents (les documents mémoriels, par exemple) ne font pas partie de ce périmètre. L'état des lieux effectués auprès des structures semble faire émerger trois grands thèmes : culture musicale, immigration, territoires.

Nous proposons donc de fonder un réseau documentaire dédié aux **sources des cultures orales régionales**, ou aux **archives régionales de l'oralité**, ou encore au **patrimoine oral rhônalpin**.

- Dans un premier temps, une priorité sera donnée aux documents sonores inédits, mais le périmètre peut être amené à s'élargir à d'autres types de supports si le dispositif documentaire mis en œuvre par le réseau le permet.

La prise en compte des documents édités pourrait également être envisagée, mais poserait encore d'autres types de contraintes, liées notamment aux questions de droits d'auteurs et de droits voisins.

- **Il est nécessaire d'articuler la mise en place du projet documentaire à des actions de valorisation coordonnées et ciblées sur des types de public identifiés**, et notamment les réseaux d'écoles de musique, de médiathèques, de musées ou encore de radios, qui ont déjà leurs publics respectifs et disposent de personnel qualifié et habitué à utiliser des sources sonores.

- **Il est souhaitable de prévoir une partie d'autofinancement pour viabiliser le projet**. Cela peut passer par la mise en place d'une série de prestations répondant aux besoins identifiés par les structures. Ces prestations pourraient être effectuées par le CMTRA, qui est une des rares structures à avoir le savoir-faire pour l'archivage des

fonds sonores, les prestataires en archivage travaillant plutôt sur des fonds « classiques ». Exemples de prestations identifiées pendant la journée :

- Inventaires des sources
- Numérisation des bandes analogiques
- Formation à la collecte et aux questions de propriété intellectuelle
- Edition

• L'hypothèse de structuration la plus vraisemblable dans un premier temps est que le CMTRA, en tant qu'initiateur de l'étude de préfiguration, aura la tâche de porter le projet, au moins temporairement, le temps de structurer le réseau et de s'assurer de sa viabilité. Il est cependant indispensable de s'assurer qu'aucune autre structure ne pourrait jouer ce rôle.

• Dans un premier temps, il semble raisonnable de constituer le réseau autour d'un « noyau dur » de structures partageant les mêmes objectifs et pouvant s'investir dans la durée

• Prévoir le lancement du projet dans la durée, avec un plan de développement du réseau sur 5 ans. Dans les grandes lignes, un tel plan pourrait être formulé de la façon suivante :

- Année 1 : réalisation d'un inventaire des sources des structures et de leurs territoires, formation des professionnels (formation à la collecte, à la documentation des sources ou aux questions de droits, par exemple) dans le but de faire des appels à dépôts, élaboration d'une grille de description commune ;
- Années 2 et 3 (au minimum) : numérisation et documentation des fonds, élaboration des spécifications fonctionnelles et techniques pour un outil commun ;
- Années 4 et 5 : mise en place de l'outil documentaire commun et alimentation avec les données produites, construction d'un portail pour le projet, mise en œuvre d'actions de valorisation des fonds traités.

• Sur la question des financements : il faudra déterminer ce qui pourra être financé par des prestations, et ce qui pourra être financé par des subventions de l'Etat et de la Région. Une réflexion est également à mener pour un financement complémentaire par une fondation ou par du mécénat.



ANNEXE 2 :

Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2012

Compte-rendu de la réunion autour du projet de réseau documentaire dédié aux archives de l'oralité en Rhône-Alpes **Jeudi 22 novembre 2012 – Le Rize (Villeurbanne)**

Présents :

Eloïse Antzamidakis (Musée Dauphinois), Péroline Barbet (CMTRA), Grégory Charbonnier (Archives municipales de Saint-Etienne), Jasmine Covelli (Conservation départementale des musées de l'Ain), Xavier de la Selle (Le Rize), Jean-Michel Effantin (Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des collines), Axel Pfalzgraf (CMTRA), Fabienne Tiran (Archives municipales de Saint-Etienne), Julie Voinson (Conservation départementale des musées de l'Ain)

Excusés :

Anne-Catherine Marin (Archives municipales de Lyon), Corinne Porte (Archives départementales de l'Ardèche), Gaëlle Rivière (Archives municipales de Givors)

ETAT DES LIEUX, PRESENTATION DES STRUCTURES

• *Archives municipales de Saint-Etienne :*

D'importants fonds sonores sont conservés aux archives municipales, et il existe une réelle volonté de valoriser ces documents. Cependant, le service ne dispose pas, ou peu, des compétences nécessaires à la réalisation d'un projet de numérisation, de traitement et de valorisation des archives sonores : le réseau documentaire peut être une opportunité d'intégrer une dynamique de projet et de bénéficier des retours d'expérience d'autres structures dans ce domaine.

• *Conservation départementale des musées de l'Ain :*

Une politique volontariste est menée sur le sujet des archives de l'oralité au sein de la conservation départementale. Les efforts faits en ce sens témoignent d'une **prise de conscience de l'enjeu de la valorisation des fonds sonores**.

Le service ne dispose pas de logiciel documentaire adapté, et souhaite un outil permettant de traiter les différents types de médias, ainsi que l'élaboration d'un vrai programme de conservation à long terme des documents sonores et audiovisuels.

• *Le Rize – archives municipales de Villeurbanne :*

Les fonds sonores y étant déjà numérisés et documentés, c'est davantage la question de la **mise en valeur des collections** de documents sonores qui se pose.

La valorisation des archives de l'oralité peut passer par exemple par la réalisation d'expositions (physiques ou virtuelles) **multi-supports** (notamment en accompagnant les documents sonores par de l'image, fixe ou animée).

Le site internet du Rize illustrera bien cette démarche, avec un découpage en deux espaces distincts :

- un espace de recherche globale dans la base de données, permettant d'identifier les documents (adapté à des usagers recherchant des ressources précises),
- un espace de mise en valeur (exposition virtuelle), où est « exposée » une sélection de documents (solution plus adaptée à une consultation par le grand public).

• *Musée Dauphinois :*

Le musée détient un fonds important d'environ 2500 enregistrements, d'une durée moyenne comprise entre 20 minutes à 1 heure environ.

Les fonds sonores sont décrits (parfois par item) dans l'actuel outil documentaire du musée, et **la quasi-totalité des fonds est numérisée** (à l'exception des enregistrements déposés par le centre de dialectologie).

Le musée est par ailleurs en cours de changement de logiciel. Ce nouvel outil permettra **la mise en ligne des collections**, et tous les musées dépendant du Conseil Général de l'Isère verseront leurs données dans une même base.

- **Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des Collines :**

Le collectif compte une trentaine d'associations : **beaucoup de ces associations disposent de fonds sonores** (sur cassettes le plus souvent) pour lesquels il est nécessaire d'assurer la conservation à long terme. Le collectif est intéressé par le réseau principalement pour les aspects de **numérisation et de documentation des fonds**.

Cette association ne dispose d'aucun salarié, et fonctionne uniquement avec des bénévoles. Cela dit, **les associations membres du collectif sont les seules à pouvoir documenter les fonds**, car ils connaissent les dialectes locaux parlés dans les enregistrements.

Une idée pourrait être l'élaboration d'un « kit » pour la collecte de ces fonds privés auprès des associations qui les détiennent, avec des conseils de méthodologie, un exemple de contrat à faire signer par les propriétaires des fonds, et une « **charte de bonne conduite** ».

PERIMETRE DU RESEAU DOCUMENTAIRE

Le périmètre proposé est celui des « **archives sonores de l'oralité** ». Cet intitulé recouvre deux aspects :

- **sur les supports** : l'accent est mis dans un premier temps sur le traitement des **documents sonores inédits** (le travail sur les documents audiovisuels et sur les documents édités n'étant pas exclu à moyen terme)
- **sur les contenus** : il s'agit de travailler sur le **patrimoine oral régional**. Ce domaine peut faire l'objet d'un découpage en plusieurs thématiques : cultures musicales et littératures orales, immigrations, territoires. Ce découpage devra être revu pour prendre en compte tous les sujets traités.

Sur la question du patrimoine culturel immatériel, la région Rhône-Alpes n'est que peu représentée dans les initiatives nationales. Or **le projet de réseau documentaire s'inscrit clairement dans la démarche de sauvegarde du PCI**, et a également pour objectif de donner davantage de visibilité aux projets sur ce thème. Il est donc important de **faire explicitement référence à la définition du PCI** de l'UNESCO, même si cette définition est parfois contestée.

Une préoccupation émerge également sur la thématique des **langues régionales / langues minoritaires**. A ce sujet, il peut être pertinent de faire le lien avec le travail mené dans le cadre des Assises sur les langues régionales.

Une autre idée est de faire référence à la **notion d'« ethnotexte »** dont la définition est intéressante : « discours, suscité en situation, qu'une communauté tient sur elle-même, son passé et son présent, ses permanences et ses mutations. Il est le plus souvent oral et comprend des textes littéraires et non littéraires ».

ENJEUX ET OBJECTIFS

La création du réseau a pour enjeux :

- **d'identifier** les fonds correspondant au périmètre défini,

- de les **numériser** le cas échéant et d'en assurer la **conservation à long terme**,
- de les **documenter** sur la base d'une **grille de description adaptée** aux spécificités des documents concernés,
- de **valoriser** les fonds ainsi traités.

D'un point de vue politique, les objectifs sont les suivants :

- Faire reconnaître la sauvegarde et la valorisation du patrimoine oral comme **un enjeu de politique publique**,
- **Faciliter**, en se constituant en réseau et en établissant une politique concertée, **le traitement des archives sonores de l'oralité** des structures partenaires (en passant notamment par l'appel à projet numérisation du ministère de la Culture)
- Permettre **une meilleure visibilité** de l'activité dans ce domaine en Rhône-Alpes au niveau national, voire international,

Enfin, d'un point de vue documentaire, les principaux objectifs sont :

- **d'échanger** autour des questions de conservation, de documentation et de valorisation du patrimoine oral régional,
- de **mutualiser un outil** (portail dédié au patrimoine oral) **et des pratiques** (documentation des fonds, politique relative aux droits d'auteur)
- de concevoir une **chaîne documentaire commune**,
- de mettre en place des **formations** (à la collecte, aux droits d'auteur...),
- de mettre en œuvre des **projets communs de valorisation**

LES STRUCTURES PARTICIPANT AU RESEAU

Les structures qui souhaitent participer au réseau sont de trois types :

- les services départementaux et municipaux d'archives
- les musées et les conservations départementales des musées
- les associations

Les laboratoires universitaires ne sont pas représentés dans le projet. Or, notamment sur la question des langues, des structures comme les centres de dialectologie seraient des partenaires intéressants. Il faudra voir si des partenariats peuvent être créés avec le monde de la recherche, que ce soit sur la thématique linguistique ou sur d'autres sujets (ethnologie, histoire...).

LES PUBLICS ET LA VALORISATION

Si le travail du réseau documentaire doit permettre à des chercheurs, à des artistes professionnels et amateurs, ou encore à des enseignants de rechercher des sources précises dans une base de données, il faut également penser à des dispositifs de valorisation permettant au grand public de découvrir des documents qu'il ne serait pas forcément allé consulter autrement. La catégorisation des publics implique de **s'intéresser aux usages**, et aux exemples de valorisation qui ont fonctionné dans d'autres cadres :

- *Les POM* (ou Petites Œuvres Multimédias)
- « *Lumières sur Rhône-Alpes* » : fresque chronologique présentant des extraits relatifs à des événements en Rhône-Alpes conservés à l'INA,
- *Musée de la personne* : mise en valeur de témoignages, accompagnés d'images,

- Une exposition sur « *L'engagement résistant dans l'Ain* » : élaboration d'un panorama composé essentiellement de témoignages, audiovisuels pour la plupart, « présentés dans une scénographie vivante et interactive ».

Il est donc essentiel de contextualiser les documents sonores présentés, **en les associant à d'autres types de médias**, notamment à des documents iconographiques ou audiovisuels.

Par ailleurs, des initiatives telles que la signature de la **charte « Adopter son patrimoine »** dans l'Ain peuvent permettre de mobiliser à la fois les acteurs pédagogiques et les collectivités territoriales, puisque ce projet est porté et financé à la fois par la délégation académique à l'action culturelle (DAAC), le Conseil Général de l'Ain, et co-financé par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

STRUCTURATION ET GOUVERNANCE DU RESEAU

Sur le principe d'un **réseau semi-centralisé** (une des structures membre du réseau est chargée de la coordination du projet), **l'idée est que le CMTRA porte le projet**, au moins dans un premier temps, ce qui implique qu'il accueille le poste de coordinateur du réseau.

Ce choix s'appuie sur trois arguments :

- c'est le CMTRA qui a été à l'origine du projet et qui a lancé l'étude de préfiguration,
- son **statut associatif** est une garantie de **davantage de souplesse** (alors qu'à contrario, les structures institutionnelles comme les archives ou les musées publics ont davantage de contraintes, de par leurs modes de fonctionnement),
- il s'agit pour l'instant de la seule structure à avoir une **envergure régionale**.

La gouvernance du réseau sera assurée par un **comité de pilotage** regroupant les représentants des structures partenaires. Ce comité de pilotage fixera les orientations du réseau, et pourra décider de la constitution de **groupes de travail sur des thématiques particulières** (grille de description, droits d'auteur, valorisation des collections...).

CHAÎNE DOCUMENTAIRE COMMUNE ET CALENDRIER

Les retours des structures font état **d'une grande hétérogénéité des situations** quant au traitement de leurs fonds sonores. Il est cependant intéressant de noter deux points :

- premièrement, bien que les situations soient variables, **les différentes structures agissent sur les mêmes problématiques** ;
- deuxièmement, **des projets sont déjà démarrés dans la quasi-totalité des structures** : même si le réseau ne voit pas le jour, ces projets suivront leur cours, mais **la création d'un réseau apporterait une plus-value à tous ces projets** (retours d'expérience des structures plus avancées, politique concertée de valorisation...). **Le réseau ne part donc pas de zéro.**

D'un point de vue méthodologique, les structures n'étant pas au même niveau d'avancement de leurs projets, et n'ayant pas les mêmes besoins (certaines ont des besoins sur la numérisation et la documentation des fonds, d'autres sur la création d'un portail où déposer les notices, d'autres encore sur la valorisation...), il pourrait être intéressant d'élaborer **un schéma global des actions à mener** :

- chaque structure pourrait se positionner par rapport à ce schéma (« nous avons des besoins à tels et tels niveaux, mais pas à tels autres »),

- des groupes de travail pourront se créer sur les différents types d'actions définis.

Les discussions font état de la nécessité d'une visibilité sur le calendrier : **qui doit faire quoi, et à quelle échéance ?**

Afin de vérifier que la chaîne documentaire fonctionne bien, une idée peut être de faire un **prototype** : aller jusqu'au bout de la démarche à une **petite échelle**, et voir si tout se déroule bien **avant de généraliser la démarche**.

Il faut cependant déterminer ce qu'on considère comme une petite échelle : quelques documents ? Quelques structures ?

Enfin, est évoquée l'idée du recensement par les structures partenaires des archives de l'oralité de leurs territoires. Il faut préciser que **ce recensement n'est pas la priorité**, mais une perspective d'élargissement du travail du réseau, une fois que les fonds des structures partenaires auront été traités. Ce travail de recensement pourrait prendre la forme d'une **campagne d'incitation au dépôt**.

OUTIL ET PORTAIL DOCUMENTAIRE COMMUN

Parmi les solutions étudiées jusqu'à présent, la plus simple serait de participer à la **Base inter-régionale du patrimoine oral** (portée par la Maison du Patrimoine Oral - Bourgogne), qui regroupe des fonds de Bourgogne, Normandie, Auvergne, Limousin, et Languedoc-Roussillon. Cette base est le prolongement du projet « Patrimoine oral du Massif Central », et est donc déjà opérationnelle.

Consulter la Base inter-régionale du patrimoine oral : <http://patrimoine-oral.org>

Ce portail utilise le logiciel documentaire Alexandria en version v7, et permettra aux structures ne disposant pas d'un outil de gestion documentaire de saisir directement dans l'interface du logiciel, accessible en ligne sur identification. Les structures disposant déjà d'un logiciel documentaire pourront :

- soit exporter les notices depuis leurs propres logiciels,
- soit utiliser le protocole d'échange de données OAI-PMH pour être « moissonnées » par le portail.

L'ouverture d'un espace sur cette base pour l'hébergement du portail Rhône-Alpes coûterait environ 1500 € par an (coût de gestion des serveurs, de maintenance de la base...), hors coûts liés à des interventions spécifiques sur demande. Pour donner un ordre d'idée, l'achat de la licence Alexandria et l'implémentation des fonctionnalités nécessaires reviendraient environ à 15.000€, auxquels il faudrait rajouter un forfait de 800€/an pour l'assistance technique.

Le fait de participer à ce portail rendrait également plus aisée une intégration dans le Portail du Patrimoine Oral de la FAMDT (fédération nationale des associations de musiques et de danses traditionnelles), pôle associé de la BNF, et apporterait donc une visibilité au niveau national.

Consulter le Portail du Patrimoine Oral : <http://portaildupatrimoineoral.org>

FINANCEMENT DU RESEAU

La majeure partie du coût du projet est liée au financement d'un poste de coordinateur du réseau à mi-temps. Les sources possibles de financement du réseau sont de plusieurs types :

- **Subventions des collectivités :**
 - o La Région a accueilli très favorablement le projet et s'est déclarée prête à le soutenir financièrement,

- Au niveau de la DRAC, le projet est à la croisée des compétences de plusieurs secteurs (archives et patrimoine écrit, musique, ethnologie...). Le soutien financier de la DRAC dépend donc d'une décision de la direction régionale, et il faut attendre la prise de fonction du nouveau directeur,
 - Une rencontre réunissant la Région et la DRAC doit être organisée début 2013 pour étudier la possibilité d'un financement conjoint par la DRAC et la Région,
 - Cette réunion sera également l'occasion de solliciter le concours des départements, par le biais des services d'action culturelle des conseils généraux.
- **Système de prestations** : il est souhaitable de prévoir une partie d'autofinancement pour viabiliser le projet. Cela peut passer par la mise en place d'une série de prestations répondant aux besoins identifiés par les structures (formation au collectage, inventaire des fonds...). Un avantage de ce système est qu'il permet de réaliser des économies d'échelle sur certaines actions qui coûteraient plus cher si elles étaient faites par une structure seule.
 - **Cotisations des partenaires** : une autre idée d'autofinancement est de demander aux structures partenaires l'acquittement d'une cotisation annuelle d'un montant raisonnable. Ce « ticket d'entrée » donnerait droit, en plus d'une meilleure visibilité des fonds au travers du portail documentaire commun, à des tarifs préférentiels sur les prestations, à un appui méthodologique et technique pour l'organisation d'expositions ou de spectacles, l'édition d'ouvrages... Il faut toutefois faire attention à ce que cette idée ne vienne pas en concurrence d'un financement par les départements.

Quoi qu'il en soit, une des tâches du coordinateur sera de **chercher des financements complémentaires** afin de pérenniser l'activité du réseau. Il faudra cependant être attentif, au niveau stratégique, à la nature des financements : qu'est-ce qui est proposé, par qui, sous quelles conditions et dans quel cadre ? Jasmine Covelli se propose comme interlocutrice sur ce sujet.

POSITIONNEMENT DES STRUCTURES

- ***Archives municipales de Saint-Etienne***

Le projet de réseau documentaire tombe à un moment opportun, dans la mesure où la question de la numérisation et de la valorisation des fonds sonores est d'actualité. Quoi qu'il arrive, les opérations de traitement auront lieu, mais **la création d'un réseau documentaire est une opportunité de « faire mieux »** : il faut maintenant que des actions concrètes soient mises en œuvre.

- ***Conservation départementale des musées de l'Ain***

Une fois l'étude rendue, le projet sera alors porté auprès des élus, afin d'obtenir un positionnement clair. Il y a donc besoin d'un **document d'orientation avec un budget précis**.

Le service ne peut pas abonder dans le financement du poste de coordinateur, mais peut assez facilement rentrer dans un système de prestations.

Sur la **formation des professionnels au son**, l'ARAC (Association Rhône-Alpes des Conservateurs) peut être un interlocuteur intéressant, et la Conservation départementale des musées de l'Ain peut **relayer la démarche** du réseau auprès de cette association.

- ***Musée Dauphinois***

Le réseau documentaire semble être un projet réaliste. Le Musée Dauphinois pourrait être intéressé tout particulièrement par l'idée de portail commun.

Un certain nombre d'interrogations demeurent : à qui est destinée l'étude et qui prendra les décisions ? Y aura-t-il un compte-rendu public et comment se feront les retours des structures ?

- **Le Rize**

Il faut soigner le discours sur la stratégie d'approche.

Trouve que le projet est arrivé à maturité.

Intéressé tout particulièrement par l'idée de centraliser les données dans un portail régional commun.

- **Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des Collines**

Le projet intéresse le collectif, notamment sur les aspects de numérisation et de documentation des fonds, et sur la thématique des langues minoritaires. Le projet sera donc soumis aux associations membres du collectif.

Se pose cependant la question des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions : une participation de la Conservation départementale pourrait être envisagée, entre autres pour la formation des membres des associations à la réalisation d'inventaires, à l'indexation des documents...



ANNEXE 3 :

Point d'étape du projet en septembre 2012

RÉSEAU DOCUMENTAIRE DÉDIÉ AU PATRIMOINE ORAL EN RHÔNE-ALPES

Point d'étape de l'étude de préfiguration

I. Introduction

1. Diagnostic initial

On assiste depuis plusieurs années à une multiplication de projets mémoriels dans le domaine musical, artistique, social... La mémoire n'est plus seulement un travail de la société sur elle-même, elle devient l'objet d'interventions sociales ou culturelles encouragées par les pouvoirs publics. Des services d'archives, aux laboratoires d'université, aux musées, en passant par les associations menant des projets socioculturels et les associations de promotion des langues régionales, sans oublier les associations des réseaux de musiques et danses traditionnelles qui ont été précurseurs dans le domaine, **une multiplicité de documents sonores sont produits et accumulés. Ils posent aujourd'hui divers problèmes de conservation et d'archivage**, mais suscitent également de nombreuses interrogations quant à leur mise en valeur auprès des publics.

Pour les structures confrontées à ces difficultés, **le partage des connaissances, des méthodes et des outils semble constituer une réponse adaptée à ces problématiques**, comme en témoignent les démarches mises en œuvre dans d'autres régions (Bretagne, Bourgogne, PACA...) pour valoriser les patrimoines de l'oralité.

C'est pourquoi le CMTRA, préoccupé par les enjeux liés à ces documents de l'oralité, a initié une étude de préfiguration financée par le Fonds Social Européen (FSE) pour la **constitution d'un réseau d'envergure régionale dédié à l'archivage, à la mise à disposition et à la valorisation des sources**. L'activité de ce réseau se concrétiserait à travers la **mise en place d'un outil commun** à toutes les structures partenaires, permettant un traitement documentaire mutualisé, ouvert et fédérateur, adapté au domaine du patrimoine culturel immatériel.

2. Mise en œuvre de l'étude

L'étude de préfiguration de ce projet, financée par le Fonds Social Européen au travers de la CRESS Rhône-Alpes, a été lancée début janvier 2012, avec une première phase de 4 mois consistant à prendre contact et à échanger avec différentes structures, avec deux objectifs principaux :

- D'une part, afin d'**étudier des initiatives de réseaux documentaires déjà existantes**, en Rhône-Alpes (Maison Rhodanienne de l'Environnement, Banque de données Fleuve-Patrimoine...) ou dans d'autres territoires (Maison du Patrimoine Oral en Bourgogne, projet Patrimoine oral du Massif Central, Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles...) et d'en analyser les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

- D'autre part de **présenter le projet aux structures régionales potentiellement partenaires du futur réseau** et de recueillir leur opinion et leurs remarques éventuelles. Ces structures étaient de différents types : des services d'archives (Archives départementales de l'Ardèche et de l'Ain, Archives municipales de Villeurbanne, de Givors, de Saint-Etienne...), des services de conservation (Conservation départementale des musées de l'Ain), des musées et écomusées (Musée Dauphinois à Grenoble, Ecomusée Paysalp' en Haute-Savoie), des laboratoires universitaires (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes), ainsi que des associations (Institut d'Etudes Occitanes Rhône-Alpes, Mémoire de la Drôme, Culture et Langue d'Oc...).

Ces échanges avec les structures rhônalpines détentrices de documents appartenant au champ des archives orales ont également été l'occasion de **réaliser un recensement des types de fonds sonores détenus**, des projets en cours au niveau de leurs territoires respectifs, de leurs besoins et de leurs manques en termes de traitement des archives de l'oralité, et ainsi de **dresser un premier état des lieux de la situation en Rhône-Alpes**.

Suite à ces prises de contact, **une journée d'échange et de réflexion a été organisée** fin avril 2012. Elle a réuni les représentants de six structures régionales :

- Archives municipales de Villeurbanne
- Archives municipales de Givors
- Archives départementales de l'Ardèche
- Conservation départementale des musées de l'Ain
- Ecomusée Paysalp'
- Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes

Ainsi que les représentants de trois réseaux documentaires :

- Projet Patrimoine Oral du Massif Central
- Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles
- Maison Rhodanienne de l'Environnement

Ces derniers ont présenté leurs initiatives et les outils mutualisés mis en place. Les discussions qui ont suivi ont permis de **préciser le cadre, les objectifs et les conditions de réalisation du projet**.

Par la suite, une enquête a été lancée afin de déterminer les besoins et les attentes des structures partenaires. Dans le même temps, de nouveaux contacts ont été pris avec d'autres structures potentiellement intéressées par le projet, et des données sur différents dispositifs techniques (PMB, Alexandrie, Telemeta...) pouvant être mis en place ont été recueillis.

3. Contexte et enjeux

a. Archives orales : mutations des supports et valorisation des contenus

Les archives orales représentent un enjeu de politique publique : le développement des technologies numériques a fait évoluer la notion d'archives. En effet, les documents concernés par les campagnes de numérisation sont aussi bien des documents écrits et iconographiques que des documents oraux ou audiovisuels, et d'autre part, les demandes de traitement de fonds sonores abondent dans les services d'archives et ne

feront que s'accroître avec le temps. De plus, la dématérialisation change la perception que le public peut avoir des archives, facilitant l'accès à des documents de tous types, notamment par le biais de bases de données consultables en ligne. **Prendre en compte ces nouveaux types de documents et ces nouveaux usages revient à anticiper ce que seront les archives de demain** : il s'agit de construire une autre histoire pour un territoire et ses populations, qui prenne en compte ses différents aspects, en s'appuyant notamment sur les cultures populaires et les histoires vécues par les gens. Ces sources transversales pourront être exploitées aussi bien pour mener des travaux scientifiques, que pour la réalisation de projets socio-culturels ou artistiques.

L'objectif du projet est la mise à disposition des ressources, la mise en œuvre de moyens permettant **la transmission et la réappropriation des sources orales par le public**. S'il s'agit d'un projet de type documentaire, qui soulève des questions techniques importantes (normalisation et structuration des données, interopérabilité des bases), il est important de se poser en amont la question de la médiation des contenus, et par conséquent des types de publics concernés, la question centrale étant : **comment faire entendre la voix des personnes qui ne laissent pas de traces dans les archives publiques ?**

Il est donc nécessaire d'articuler la mise en place du projet documentaire à des actions de valorisation coordonnées et ciblées sur des types de publics identifiés, et notamment les publics des réseaux d'écoles de musique, de médiathèques, de musées et écomusées, ou encore de radios, qui disposent de personnel qualifié et habitué à l'utilisation et à la médiation des sources sonores.

b. Impulser une dynamique régionale en matière d'archives sonores

Bien que des initiatives intéressantes soient menées au niveau local, il n'y a pas eu jusqu'à présent de travail effectué au niveau régional sur les sources du patrimoine oral en Rhône-Alpes. Or de nombreuses structures, tant publiques que privées, détiennent des fonds sonores traitant de sujets variés. **Ces fonds, d'un intérêt indéniable, ne sont pourtant que très rarement valorisés**, et ce pour plusieurs raisons, la première étant que les structures qui en sont dépositaires n'ont la plupart du temps pas les moyens humains et financiers nécessaires à leur traitement. De plus, ces fonds ne sont pas considérés comme prioritaires dans les politiques de valorisation des collectivités.

Par ailleurs, certains fonds composés de supports analogiques ne font même pas l'objet d'inventaires précis : faute de matériel adapté pour en consulter les contenus, les personnels chargés de ces documents doivent se contenter des informations lacunaires qui sont parfois inscrites sur les boîtiers, voire directement sur les supports. Si l'on souhaite valoriser ces fonds, **il sera donc indispensable de commencer par en assurer la conservation**, notamment par le biais d'opérations importantes de numérisation des supports analogiques.

Enfin, un enjeu de la constitution d'un réseau régional serait de donner une visibilité plus large au patrimoine oral de Rhône-Alpes. En effet, la création d'un dispositif documentaire au niveau régional permettra de **s'insérer dans les initiatives nationales, voire internationales, menées sur ces questions**, et rendra notamment possible une intégration de la base de données rhônalpine dans le Portail du patrimoine oral de la FAMDT, pôle associé de la BNF sur les archives orales inédites.

II. Etude, rencontres, description

1. Paysage régional

Afin de dresser un premier panorama des archives sonores en Rhône-Alpes, une vingtaine de structures, propriétaires ou dépositaires de fonds sonores, ont été contactées. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, il est intéressant de constater que les structures contactées couvrent sept des huit départements composant la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie) seule la Savoie n'étant pas représentée. Ces structures, potentiellement partenaires du projet, peuvent être classées selon quatre catégories :

- **Services d'archives et de conservation** : Archives départementales de l'Ardèche, Archives départementales de l'Ain, le Rize – Centre Mémoire et Société (Archives municipales de Villeurbanne), Archives municipales de Saint-Etienne, Archives municipales de Givors, Institut National de l'Audiovisuel – Centre-Est, fonds régional de la bibliothèque municipale de Lyon ;
- **Musées et écomusées** : Conservation départementale des musées de l'Ain, Ecomusée Paysalp' (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie), Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie, Musée Dauphinois (Grenoble) ;
- **Associations** : Maison du Fleuve-Rhône (Givors), Institut d'études occitanes – Rhône-Alpes, Mémoire de la Drôme, Culture et Langue d'Oc (Nyons, Drôme), la Faraça (Les Vans, Ardèche), Parlarem en Vivarès (Annonay, Ardèche), Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes ;
- **Laboratoires d'université** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (Grenoble) ;

Une enquête destinée à recueillir des informations sur les fonds d'archives orales a été menée. Parmi les structures repérées, 14 ont répondu au questionnaire qui leur a été soumis.

- Services d'archives et de conservation :

- **Archives Départementales de l'Ardèche** :
Zone géographique : Ardèche
Discipline : mémoire du vécu, techniques et savoir-faire, ethnomusicologie
Volume total évalué : 470 bandes magnétiques
- **Le Rize – Centre Mémoire et Société** :
Zone géographique : Rhône
Discipline : cultures populaires et immigration, anthropologie urbaine
Volume total évalué : environ 200 heures sur supports numériques + 380 cassettes audio
- **Archives municipales de Saint-Etienne** :
Zone géographique : Loire
Discipline : mémoire du patrimoine industriel, histoire urbaine, mémoire du vécu
Volume total évalué : enregistrements sur DAT (pas d'estimation du volume)

- **Archives municipales de Givors :**
Zone géographique : Rhône
Discipline : histoire urbaine, mémoire du vécu et cultures musicales
Volume total évalué : 24 heures sur support numérique
- **Bibliothèque municipale de Lyon - fonds régional :**
Zone géographique : Rhône
Discipline : mémoire du vécu
Volume total évalué : enregistrements sur mini-cassettes (pas d'estimation du volume)

- Musées et écomusées :

- **Conservation départementale des musées de l'Ain :**
Zone géographique : Ain
Discipline : mémoire du patrimoine industriel, témoignages ethnologiques
Volume total évalué : enregistrements sur cassettes et bandes magnétiques (pas d'estimation du volume)
- **Ecomusée Paysalp' :**
Zone géographique : Haute-Savoie
Discipline : témoignages ethnologiques, mémoire du vécu, ethnomusicologie
Volume total évalué : 60 heures sur supports numériques + 200 cassettes audio
- **Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon :**
Zone géographique : Rhône
Discipline : mémoire du vécu
Volume total évalué : 700 enregistrements, surtout audiovisuels
- **Conservatoire d'Art et d'Histoire de Haute-Savoie :**
Zone géographique : Haute-Savoie
Discipline : ethnomusicologie, témoignages ethnologiques (Fonds Jacquier)
Volume total évalué : environ 200 enregistrements sur bandes magnétiques, cassettes audio et DAT
- **Musée Dauphinois :**
Zone géographique : Isère
Discipline : témoignages ethnologiques, mémoire du vécu, ethnomusicologie
Volume total évalué : environ 2500 enregistrements sur tous types de supports (l'ensemble a été numérisé)

- Associations :

- **Maison du Fleuve-Rhône :**
Zone géographique : Rhône
Discipline : mémoire du vécu
Volume total évalué : enregistrements sur cassettes audio et supports numériques (pas d'estimation du volume)
- **Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes :**
Zone géographique : Rhône-Alpes
Discipline : ethnomusicologie, cultures musicales
Volume total évalué : fonds non-inventorié (plusieurs centaines d'heures, en partie numérisées)
- **Culture et Langue d'Oc :**
Zone géographique : Drôme
Discipline : mémoire du vécu, ethnomusicologie
Volume total évalué : 200 enregistrements sur mini-disques

- Laboratoires d'université :

- Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes :

Zone géographique : Rhône-Alpes

Discipline : mémoire du vécu

Volume total évalué : enregistrements sur tous types de supports (pas d'estimation du volume)

2. Définition du périmètre du projet

a. Quels contenus ?

La diversité et la richesse du patrimoine de la région Rhône-Alpes, composée de plusieurs aires culturelles, et l'hétérogénéité des types de structures constituent des difficultés pour définir un champ disciplinaire qui fasse sens pour toutes les structures détentrices de documents sonores. Néanmoins les partenaires interrogées se retrouvent autour des notions de **cultures populaires**, de **mémoires de l'immigration**, de **cultures et mémoires des territoires urbains et ruraux** et de **patrimoine culturel immatériel**. Une façon de réunir ces différentes thématiques serait de parler de **cultures orales (ou plus largement, de cultures sonores)**.

Si une proportion importante des documents concernés entre dans le champ du Patrimoine culturel immatériel tel que défini par l'UNESCO (« les traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel »), le périmètre du projet est plus large puisqu'il inclut par exemple les documents mémoriels. La notion de **patrimoine oral** semble donc plus adaptée pour englober l'ensemble des documents auxquels le projet s'intéresse.

L'état des lieux effectués auprès des structures semble faire émerger trois grands thèmes :

- **Les cultures musicales** (ethnomusicologie, littératures orales...)
- **Les immigrations** (mémoire du vécu, identité linguistique et culturelle...)
- **Les territoires** (mémoire historique et du vécu, techniques et savoir-faire, identité linguistique et culturelle...)

b. Quels types de documents et de supports ?

Parmi les sources relatives au patrimoine oral, deux principaux types documentaires peuvent être distingués, les documents sonores et les documents audiovisuels. De plus, ces documents peuvent avoir été édités, ou être inédits. L'orientation du projet dépend en partie du choix du ou des types documentaires traités suivant ces deux paramètres.

S'il peut être intéressant et souhaitable, à terme, de traiter tous les types de supports, **il est à l'heure actuelle particulièrement urgent de travailler sur les fonds de**

documents sonores, très souvent délaissés. Ces fonds sont fragiles (notamment tous les enregistrements effectués sur bande magnétique dans les années 1970-1980), et leur sauvegarde constitue une priorité.

Les documents édités ayant déjà fait l'objet d'une publication, il est préférable de mettre l'accent sur les documents inédits, même s'il peut être envisageable, à terme, de travailler sur des documents édités présentant un intérêt patrimonial.

Nous proposons donc de fonder un réseau documentaire dédié, dans un premier temps, aux **sources inédites des cultures orales régionales**, ou aux **archives régionales de l'oralité**, ou encore au **patrimoine oral rhônalpin**. Ce réseau pourrait par exemple prendre le nom de « **CORA** », pour « **Cultures de l'Oralité en Rhône-Alpes** ».

3. Objectifs d'une structuration de ce secteur en Rhône-Alpes

a. Echanger et mutualiser

Les structures détentrices d'archives de l'oralité n'ont dans la majorité des cas pas les moyens de traiter et de valoriser leurs fonds sonores. Ce constat montre la difficulté d'agir de manière isolée dans ce domaine, en l'absence d'une politique commune.

La création d'un réseau dédié aux sources orales en Rhône-Alpes constitue donc un moyen d'agir de façon coordonnée pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Cette structuration en réseau poursuit plusieurs objectifs :

- **créer une dynamique d'échange** autour des questions de conservation, de documentation et de valorisation des sources du patrimoine oral rhônalpin ;
- **mutualiser les outils et les pratiques** (grille de description, portail documentaire commun...) pour permettre aux structures détentrices d'archive sonores de traiter et valoriser leurs fonds d'archives orales ;
- **mettre en place des formations** à destination des personnels des structures détentrices de fonds oraux (formation au collectage, formation aux questions de droits d'auteur, formation à la documentation des fonds...) ;
- **mettre en œuvre des projets communs** de valorisation du patrimoine oral régional.

b. Proposer une chaîne documentaire commune

Il ne peut y avoir de valorisation efficace des documents collectés si ces documents n'ont pas été documentés de façon adaptée. **Il est donc indispensable de se concentrer sur l'aspect documentaire du traitement des fonds** comme préalable au travail de valorisation.

Les différentes étapes de la chaîne documentaire à mettre en place dans ce but sont les suivants :

- **recensement des fonds d'archives orales** sur les territoires des structures partenaires ;

- **inventaire précis** (nature des supports, état physique, types de contenus, volumétrie...) des fonds repérés ;
- **numérisation des documents** sous deux formats : **format d'archivage** pour la conservation, et **format d'encodage** pour la mise en ligne et l'édition ;
- **gestion physique des collections** : attribution d'identifiants et conditionnement des supports ;
- **documentation des fonds** : les fonds sont décrits et indexés dans l'outil propre de la structure qui les détient, puis les descriptions produites sont exportées vers la base de données de l'outil commun ;
- **recherche des titulaires des droits d'auteur**, dans les cas où aucun contrat de cession de droits n'a été signé lors de la collecte des documents ;
- **mise en ligne des fonds** : certains contenus ou extraits de contenus sont proposés à la consultation sur le portail web commun du réseau, suivant les conditions de diffusion et d'utilisation définies par le contrat de cession de droits ;

4. Les publics

Le projet a pour objectifs la mise à disposition des documents de l'oralité, ainsi que la mise en œuvre de moyens permettant la réappropriation des sources orales par le public. S'il s'agit d'un projet de type documentaire, qui soulève des questions techniques importantes (normalisation et structuration des données, interopérabilité des bases), il est important de se poser en amont **les questions de valorisation et de médiation**, et donc d'articuler la mise en place du projet documentaire à **des actions de valorisation coordonnées et ciblées sur des types de publics identifiés** (et notamment les publics des réseaux d'écoles de musique, de médiathèques, de musées ou encore de radios, qui disposent de personnel qualifié et habitué à l'utilisation et à la médiation des sources sonores).

De façon générale, le dispositif documentaire à mettre en place vise trois types de publics :

- **Le public scientifique** : les archives orales sont en effet reconnues comme des sources valables par le monde universitaire, avec des enjeux différents suivant les champs disciplinaires. Les chercheurs en anthropologie, en ethnomusicologie, en histoire ou encore en linguistique peuvent être directement intéressés par un tel outil qui permettrait de rechercher et de localiser des sources inédites en rapport avec leurs champs de recherche.
- **Les acteurs culturels** : la mise à disposition des sources du patrimoine oral régional est un moyen de favoriser des activités artistiques. A l'instar des acteurs des réseaux de musiques traditionnelles, les musiciens et artistes, professionnels et amateurs, ainsi que les structures d'enseignement (écoles et conservatoires de musique) trouveront grâce à cet outil des documents inédits pouvant servir à la création ou à la pédagogie.
- **Le grand public** : des expériences variées, à l'échelle de petits territoires et restituant des documents collectés localement, ont montré l'intérêt du grand public pour l'histoire et le patrimoine local, ou pour les récits portés par des

anonymes. Il peut donc être intéressant de généraliser de telles expériences, et de les transposer à un territoire plus large. La mise en œuvre, dans des structures à vocation culturelle et/ou patrimoniale (médiathèques, musées, services d'archives...), d'actions de valorisation (expositions, bornes d'écoute, édition...) exploitant les sources traitées permet d'éveiller l'intérêt de publics variés, et ainsi d'instaurer une dynamique de réappropriation du patrimoine oral régional.

A terme, idéalement, l'objectif serait la **création d'un lieu-ressource régional consacré au patrimoine de l'oralité**, ouvert au public, permettant la consultation des fonds sonores traités, mais aussi de fonds documentaires connexes (monographies, iconographie, partitions...), et donnant la possibilité aux usagers de s'informer sur les activités et événements relatifs au patrimoine oral en Rhône-Alpes.

III. Le réseau

1. Structuration du réseau

Le but de l'opération est d'aboutir à un réseau structuré, devant permettre de répondre à des objectifs formalisés, avec des échéances définies et un plan économique viable. Trois hypothèses de structuration ont été étudiées :

- **Réseau décentralisé** : un réseau informel de structures désireuses d'échanger leurs expériences pour initier une réflexion commune sur les possibilités de mutualisation des moyens et des outils nécessaires au traitement des fonds sonores.
- **Réseau centralisé** : un réseau structuré porté par une nouvelle structure créée dans ce but, qui assurerait la coordination du réseau et le suivi des actions, et à laquelle adhèreraient les structures partenaires du réseau (exemple du réseau Mémorha).
- **Réseau semi-centralisé** : un réseau structuré porté par une des structures partenaires, qui se chargerait de la coordination du réseau et du suivi des actions, en rendant compte à un comité de pilotage composé des représentants des structures partenaires (exemple du réseau Rhône fleuve-patrimoine).

Après discussion avec les partenaires potentiels du projet, la première hypothèse (réseau décentralisé) n'est pas satisfaisante dans l'optique de la mise en place d'un dispositif documentaire. En effet, cette formule ne permet pas d'assurer le suivi régulier nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet. Dans ce sens, l'hypothèse d'un réseau centralisé permettrait un meilleur suivi des activités du réseau, mais la création d'une nouvelle structure semble trop complexe pour permettre une mise en œuvre rapide du projet.

C'est donc l'hypothèse d'un réseau semi-centralisé qui est la plus vraisemblable, au moins dans un premier temps. De plus, **il semble que le CMTRA soit la structure la plus à même de porter le projet**, d'une part en tant qu'initiateur de l'étude de préfiguration, et d'autre part en raison de son expertise sur les problématiques liées à la

collecte et à la transmission du patrimoine oral.

A l'heure actuelle, outre le CMTRA, cinq structures ont déclaré être intéressées pour participer à ce projet :

- Le Rize - Centre Mémoire et Société (Villeurbanne, Rhône)
- Les archives municipales de Givors (Rhône)
- Les archives départementales de l'Ardèche
- La conservation départementale des musées de l'Ain
- L'écomusée Paysalp' (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)

2. Gouvernance

Afin d'assurer la bonne marche des activités du réseau, il est nécessaire de créer un poste de coordination pour organiser, mettre en œuvre et évaluer les actions.

Il faudra également former des groupes de travail sur différentes thématiques :

- élaboration d'une grille de description commune
- élaboration d'une politique commune sur les questions de droits
- création et animation du portail
- réflexion sur des actions de valorisation

Le comité de pilotage constitué des responsables des structures partenaires devra être réuni régulièrement afin d'évaluer les actions effectuées et de déterminer les priorités pour les actions à venir.

3. Étapes de mise en œuvre

● Année 1 :

- *Coordination du réseau* : mobilisation des acteurs, mise en place, coordination et animation des réunions de travail, liens avec les partenaires, communication ;
- *État des lieux des fonds sonores* : recensement des fonds institutionnels et associatifs dans chaque département
- *Évaluation des fonds constitués* : inventaire, évaluation physique et technique
- *Élaboration d'une politique concertée de numérisation* : analyse de l'existant, cahier des charges, calendrier, réflexion sur les solutions de numérisation
- *Harmonisation des pratiques documentaires* : élaboration d'une grille de description commune
- *Réflexion sur un portail documentaire commune* : analyse technique des outils documentaires des structures partenaires, rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques du futur dispositif

- Valorisation : premières opérations conjointes de valorisation des fonds sonores (site internet commun, exposition virtuelle...)
 - Recherche de financements complémentaires privés
- **Année 2 :**
- Mise en œuvre d'une politique concertée de numérisation : démarrage des opérations de numérisation
 - Lancement d'une campagne d'incitation au dépôt : formation des personnels à la collecte et aux questions de droits d'auteur, communication
 - Construction du dispositif documentaire : recherche et choix de la solution technique, mise en place de la solution choisie, construction de l'interface de gestion, réalisation de l'interface de consultation, tests du dispositif ;
 - Valorisation : suite des opérations conjointes de valorisation des fonds sonores (enrichissement du site internet commun, exposition itinérante...)
 - Recherche de financements complémentaires
- **Année 3 :**
- Numérisation des fonds : suite des opérations de numérisation ;
 - Alimentation de la base de données commune
 - Valorisation : expositions, éditions, recherche de partenariats pour la mise en place de bornes d'écoute...
 - Etude pour la mise en place d'un centre-ressource sur le patrimoine oral
 - Recherche de financements complémentaires

ANNEXE 4 :
Questionnaire pour l'analyse de l'existant

Questionnaire concernant les fonds sonores, leur traitement et leur valorisation au sein des structures rhônalpines à vocation patrimoniale

LES FONDS SONORES DANS VOTRE STRUCTURE

Votre structure détient-elle des fonds sonores ?

Si oui :

De quels types de contenus s'agit-il (récits de vie, témoignages, musiques et danses traditionnelles, récits de savoir-faire...) ?

S'agit-il de documents édités ou inédits ?

Pour les documents sonores inédits, de quels types de supports s'agit-il (bandes magnétiques, cassettes, CD, DAT...) ? En quelle quantité ?

Pouvez-vous faire une estimation du nombre total d'heures d'enregistrement présents sur ces supports ?

Quelles sont les conditions de conservation de ces supports ?

Ces documents sont-ils signalés dans les catalogues / instruments de recherche de la structure, et si oui, de quel type est ce signalement ? Si non, est-il prévu d'effectuer ce signalement ?

Une partie de ces fonds sonores est-elle numérisée ? et si oui, dans quelle proportion du total ? si non, y a-t-il des projets de numérisation ?

Ces documents sont-ils consultables, et si oui, par quels publics et à quelles conditions ?

Votre structure mène-t-elle des actions de valorisation des fonds sonores qu'elle détient, et si oui, lesquels ? Si non, envisage-t-elle d'en mener à l'avenir, et de quels types ?

Votre structure compte-t-elle faire l'acquisition ou devenir dépositaire de nouveaux fonds sonores dans l'avenir, et si oui, pouvez-vous décrire les opérations mises en œuvre en ce sens ?

Si non :

Votre structure mène-t-elle des projets visant à se doter de fonds sonores, et si oui, pouvez-vous décrire en quoi consistent ces projets ?

Avez-vous prévu un dispositif pour le traitement des archives sonores, et si oui, pouvez-vous le décrire ?

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DE LA STRUCTURE

Moyens humains :

Qui est le référent de la structure sur les questions techniques / informatiques ? Pouvez-vous définir son rôle sur ces questions ?

Par qui la maintenance du système informatique de gestion documentaire est-elle effectuée ?

Moyens technique :

Quel système informatique est utilisé pour la gestion documentaire ?

L'outil est-il paramétrable pour répondre à des besoins locaux spécifiques ?

Savez-vous si cet outil est adaptable au son inédit ?

L'outil permet-il d'échanger des données avec d'autres systèmes (serveur OAI...)

Votre structure dispose-t-elle de matériel pour la numérisation de sources sonores ?

Votre structure dispose-t-elle de serveurs de stockages pour des archives numériques ?

BESOINS ET ATTENTES

Selon vous, quels sont les manques de votre structure en termes de moyens pour le traitement et la valorisation des archives sonores ?

Quelles seraient vos attentes vis-à-vis d'un réseau documentaire dédié aux archives sonores ?

- Mettre en place une plateforme commune de signalement et de consultation ?
- Mettre en œuvre des formations à l'analyse et à la documentation des archives sonores ?
- Définir des pratiques communes de traitement des fonds sonores ?
- Mutualiser les moyens humains et/ou techniques ?
- Bénéficier d'une assistance pour la numérisation, le traitement ou la valorisation des documents sonores ?
- Autres attentes ?

ANNEXE 5 :
Questionnaire pour l'analyse des besoins

Liste des besoins pour la **collecte**, la **conservation**, la **numérisation**, le **traitement documentaire**, la **mise en ligne** et la **valorisation** de fonds sonores / oraux inédits

	OUI	NON
1. Les collectes / enquêtes de terrain		
Les thématiques des enquêtes de terrain		
Méthodologie d'enquête		
Elaboration de grilles d'entretien		
Techniques et matériel de captation		
Questions de droits / rédaction de contrat type		
2. Les supports originaux		
Connaissance des formats, caractéristiques		
Identification, marquage, catalogage, conservation		
Machines de lecture, formats, spécificités, maintenance		
Traitement des originaux dégradés		
3. La numérisation des supports originaux		
Connaissance des matériels : ordinateurs, cartes, interfaces		
Logiciels d'acquisition, de montage et de traitement		
Formats d'acquisition, choix, normes, résolution		
Acquisition, nettoyage, assemblage des parties		
Gestion des niveaux, égalisation, homogénéisation		
Débruitage, traitement du signal		
Formats d'archivage des masters numériques		
Formats d'encodage pour l'édition et pour le web		
Organisation des archives, nomination, hiérarchie		
Traitements par lots, automation		
Sécurisation des archives		
4. Le traitement intellectuel des contenus		
Normes et méthodes, organisation documentaire		
Séquençage, description des parties, mots clés		
Le protocole OAI-PMH, le Dublin Core, les champs spécifiques		
Inclusion des métadonnées dans les fichiers		
Logiciels de mise en œuvre		
5. La mise en ligne des notices et des contenus		
Les logiciels dédiés et les CMS open-source		
Outils et moteurs de recherche		
Streaming et / ou téléchargement		
Navigation dans les documents séquencés		
Plateforme de diffusion collaboratives		
Hébergement, mise en ligne, référencement		
Interconnexion des bases de données		
6. La valorisation/exploitation des contenus		
Principes du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle		
Création de produits dérivés (édition, exposition...)		

ANNEXE 6 :

Tableaux analytiques des résultats de l'analyse de l'existant

TABLEAU 1 : Types de structures et aires d'activité

Nom de la structure	Type de structure	Localisation	Zone géographique concernée
Archives départementales de l'Ain	Archives	Bourg-en-Bresse	Ain
Archives départementales de l'Ardèche	Archives	Privas	Ardèche
Archives municipales de Givors	Archives	Givors	Givors (Rhône)
Archives municipales de Saint-Etienne	Archives	Saint-Etienne	Saint-Etienne (Loire)
Bibliothèque municipale de Lyon	Bibliothèque	Lyon	Lyon (Rhône)
Centre des arts du récit	Association	Saint-Martin d'Hères	Isère
Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes	Association	Villeurbanne	Rhône-Alpes
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon	Musée	Lyon	Lyon (Rhône)
Collectif des associations du patrimoine de la Drôme des collines	Association	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Drôme
Conservation départementale des musées de l'Ain	Musée	Bourg-en-Bresse	Ain
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	Musée	Annecy	Haute-Savoie
Culture et langue d'Oc	Association	Nyons	Drôme
Ecomusée Paysalp'	Association	Viuz-en-Sallaz	Haute-Savoie
INA Centre-Est	Archives	Lyon	Rhône-Alpes
Institut d'études occitanes - Rhône-Alpes	Association	Privas	Rhône-Alpes
Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes	Laboratoire	Grenoble - Lyon	Rhône-Alpes
Le Rize - Centre Mémoire et Société de Villeurbanne	Archives	Villeurbanne	Villeurbanne (Rhône)
Maison du Fleuve-Rhône	Association	Givors	Rhône
Mémoire de la Drôme	Association	Bourg-lès-Valence	Drôme
Musée Dauphinois	Musée	Grenoble	Isère

TABLEAU 2 : Documents édités ou inédits

Chaque structure précise si les documents sonores qu'elle détient sont inédits ou édités. Dans les cas où la structure déclare détenir à la fois des documents des deux types, le tableau précise entre parenthèses, quand l'information est connue, la proportion de chaque type de documents (« peu » ou « majorité »).

Structure	Documents inédits	Documents édités
AD de l'Ain	oui (peu)	oui (majorité)
AD de l'Ardèche	oui	oui
AM de Givors	oui (majorité)	oui (peu)
AM de Saint-Etienne	oui	oui
BM de Lyon	oui (peu)	oui (majorité)
Centre des arts du récit	non	non
CMTRA	oui	oui
CHRD de Lyon	oui	non
CAP Drôme des collines	oui	non
CD des musées de l'Ain	oui	non
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	oui	non
Culture et langue d'Oc	oui	non
Paysalp'	oui	non
INA Centre-Est	oui	non
IEO- Rhône-Alpes	oui	non
LARHRA	oui	non
Le Rize	oui	?
Maison du Fleuve-Rhône	oui	non
Mémoire de la Drôme	non	non
Musée Dauphinois	oui (majorité)	oui (peu)

TABLEAU 3 : Types des supports originaux

Structure	Bandes magnétiques	Cassettes audio	Mini-cassettes	DAT	Mini-discs	VHS	Autres supports numériques
AD de l'Ain	Oui	Oui	-	-	-	Oui	-
AD de l'Ardèche	Oui	-	-	-	-	Oui	-
AM de Givors	-	-	-	-	-	-	Oui
AM de Saint-Etienne	-	Oui	-	Oui	-	Oui	-
BM de Lyon	-	-	Oui	-	-	-	-
Centre des arts du récit	-	-	-	-	-	-	-
CMTRA	?	?	?	?	?	?	Oui
CHRD de Lyon	-	-	-	-	-	Oui	-
CAP Drôme des collines	-	Oui	-	-	-	-	-
CD des musées de l'Ain	?	?	?	?	?	?	?
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	Oui	Oui	-	Oui	-	-	-
Culture et langue d'Oc	-	Oui	-	-	Oui	-	-
Paysalp'	-	Oui	-	-	-	Oui	Oui
INA Centre-Est	Oui	-	-	-	-	-	Oui
IEO- Rhône-Alpes	-	Oui	-	-	-	-	-
LARHRA	-	Oui	-	Oui	Oui	-	Oui
Le Rize	-	-	-	-	-	-	Oui
Maison du Fleuve-Rhône	-	Oui	-	-	-	-	Oui
Mémoire de la Drôme	-	-	-	-	-	-	-
Musée Dauphinois	Oui	Oui	-	Oui	Oui	-	Oui

TABLEAU 4 : Numérisation des supports originaux

Structure	Fonds non numérisé	Fonds numérisé en partie (% du fonds)	Fonds entièrement numérisé	Types de conservation des documents numérisés
AD de l'Ain	X	-	-	-
AD de l'Ardèche	-	environ 3%	-	?
AM de Givors	-	-	X	Documents numériques natifs uniquement, conservés sur serveur et sur CD
AM de Saint-Etienne	X	-	-	Quelques documents sur DAT
BM de Lyon	-	-	X	Copie sur DVD
Centre des arts du récit	-	-	-	-
CMTRA	-	?	-	Une partie de documents numériques natifs, conservés sur serveur
CHRD de Lyon	-	environ 90%	-	?
CAP Drôme des collines	X	-	-	-
CD des musées de l'Ain	?	?	?	?
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	-	-	X	?
Culture et langue d'Oc	X	-	-	-
Paysalp'	-	-	X	Documents conservés sur serveur
INA Centre-Est	-	environ 10%	-	Documents conservés sur serveur et sur CD
IEO- Rhône-Alpes	X	-	-	-
LARHRA	X	-	-	-
Le Rize	-	-	X	Documents numériques natifs, conservés sur serveur
Maison du Fleuve-Rhône	-	environ 90%	-	Une partie de documents numériques natifs, conservés sur serveur
Mémoire de la Drôme	-	-	-	-
Musée Dauphinois	-	-	X	Documents conservés sur serveur

TABLEAU 5 : Signalement des fonds et possibilité de consultation

Structure	Possibilité de consultation	Mode de signalement	Signalement adapté au son	Logiciel documentaire	Informations supplémentaires
AD de l'Ain	non	Inventaire (série AV)	non	?	-
AD de l'Ardèche	non	récolement sommaire	non	Arkheïa	projet de mise en ligne à moyen terme
AM de Givors	sur place	aucun	-	Avenio	Communication auprès du public pour signaler ces documents sonores
AM de Saint-Etienne	non	Séries AV et W-audio	plutôt oui	Thot (Cindoc pour la recherche)	certain documents sont transcrits + description physique des supports
BM de Lyon	non	aucun	-	-	-
Centre des arts du récit	-	-	-	-	-
CMTRA	non	?	?	aucun	?
CHRD de Lyon	sur place (tout) et en ligne (extraits)	BdD en ligne	non	?	la BdD utilisée est celle de la BM de Lyon
CAP Drôme des collines	non	aucun	-	aucun	-
CD des musées de l'Ain	?	inventaire succinct	non	Aloès	inventaire réalisé avec un tableur
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	sur place (tout) et en ligne (extraits)	BdD en ligne	oui	?	documentation du fonds et choix du logiciel documentaire en cours
Culture et langue d'Oc	non	aucun	-	aucun	-
Paysalp'	sur place (tout) et en ligne (extraits)	BdD en ligne	oui	logiciel créé en open-source par prestataire	-
INA Centre-Est	sur place	inventaire	plutôt non	Totem (Exalead pour la recherche)	inventaire réalisé avec un tableur
IEO- Rhône-Alpes	non	aucun	-	aucun	-
LARHRA	non	aucun	-	aucun	-
Le Rize	sur place et en ligne (en cours)	BdD	oui	Avenio	fonds en cours de traitement
Maison du Fleuve-Rhône	sur place, sur rdv	BdD en ligne	plutôt non	eZ Publish	-
Mémoire de la Drôme	-	-	-	-	-
Musée Dauphinois	sur place, sur rdv	BdD	non	Mobitext	changement de logiciel en cours qui permettra une mise en ligne

TABLEAU 6 : Actions de valorisation et projets en cours

Structure	actions de valorisation ?	projets (enrichissement des fonds, mise en ligne...)
AD de l'Ain	non	non
AD de l'Ardèche	non	recensement au niveau départemental + incitation au dépôt aux AD + projet de numérisation et de mise en ligne à moyen terme
AM de Givors	expo avec scénographie, « cafés souvenirs »	Volonté d'étoffer les fonds par de nouvelles collectes + projet de mise en ligne des fonds
AM de Saint-Etienne	illustrations sonores lors d'exposition	attention portée à la conservation des docs sonores + projet de numérisation et de mise en ligne
BM de Lyon	Accompagnement sonore pour des expositions	non
Centre des arts du récit	-	-
CMTRA	Publications utilisant une partie des documents collectés + travaux de recherche	enrichissement des fonds
CHRD de Lyon	expositions et recherche basées sur les témoignages oraux + consultation d'extraits en ligne	collectage de nouveaux témoignages
CAP Drôme des collines	non	volonté de recenser et sauvegarder les fonds existants
CD des musées de l'Ain	expositions	politique volontariste en matière d'archives sonores
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	exposition avec extraits du fonds, publication d'un catalogue et d'un CD, consultation sur place et en ligne	Dynamique de valorisation de ce type de fonds en Haute-Savoie + projets de nouvelles collectes et récupération d'autres fonds privés
Culture et langue d'Oc	Publications utilisant une partie des documents collectés	non
Paysalp'	organisation d'expositions + travail de recherche sur les fonds collectés + consultation d'extraits en ligne	l'écomusée sera dépositaire d'une partie du fonds Jacquier
INA Centre-Est	Fresque audio-visuelle « Lumières sur Rhône-Alpes » consultable en ligne	oui, car dépositaire légal des émissions radiophoniques
IEO- Rhône-Alpes	non	non
LARHRA	non	projet d'un pôle « image son mémoire » avec les AD et l'ENSSIB, sur le modèle de la MMSH
Le Rize	expositions	volonté de valoriser et d'enrichir les fonds sonores + projet de mise en ligne des fonds

Maison du Fleuve-Rhône	travaux de recherche à partir des documents collectés + signalement des fonds dans la banque de données	poursuite du travail de collectage mené dans le cadre de recherches ethnologiques
Mémoire de la Drôme	-	-
Musée Dauphinois	docs sonores utilisés dans le cadre d'expositions	projet de mise en ligne en cours

ANNEXE 7 :

Tableau analytique des résultats pour l'analyse des besoins

Structures	Constitution des fonds	Traitement physique	Traitement intellectuel	Moyens techniques	Valorisation et communication
AD de l'Ain	non	non	non	non	non
AD de l'Ardèche	oui	oui	oui	oui	oui
AM de Givors	oui	oui	oui	oui	oui
AM de Saint-Etienne	oui	oui	oui	oui	oui
BM de Lyon	non	non	non	non	non
CMTRA	non	oui	non	oui	oui
CHRD de Lyon	non	non	oui	non	non
CAP Drôme des collines	non	oui	oui	oui	oui
CD des musées de l'Ain	non	oui	oui	oui	oui
Conservatoire d'art et d'histoire de Haute-Savoie	non	non	non	non	non
Culture et langue d'Oc	non	oui	oui	oui	?
Paysalp'	non	non	non	non	oui
INA Centre-Est	non	non	non	non	non
IEO- Rhône-Alpes	non	oui	oui	oui	?
LARHRA	non	oui	oui	oui	oui
Le Rize	non	non	non	non	oui
Maison du Fleuve-Rhône	non	non	non	non	oui
Musée Dauphinois	non	non	non	non	oui

ANNEXE 8 :

Base de calcul pour le traitement documentaire d'une archive sonore

FAMDT - Groupe de travail documentaire

Base de calcul pour le traitement documentaire d'une archive sonore d'une durée de 1h et contenant 15 items

		Correspondances pour 1h de son
Signalement		4h30
	Inventaires	0h30
	Catalogage	3h
	Saisie des notices dans base de données	0h30
	Gestion des droits, contrats, courriers ayant droit, recherche d'informations diverses	0h30
Numérisation des corpus sonores		2h
	Préparation des documents et des magnétophones	15'
	Acquisition du son et définition de l'unité intellectuelle	1h15'
	Nommage et gestion des fichiers numérisés, copie et stockage	30'
Mise en ligne		0h30
	Compression des sons	15'
	GED	15'
Total	Pour une heure de son numérisée, cataloguée et mise en ligne	7h00
Total	Pour une heure de son cataloguée, non mise en ligne	4h30
Gestion des missions Pôle associé		
	Portail, bilans, fiches RNBCD, CCfr	non comptabilisé
Administration		
	Gestion administrative	id.
	Quote part maintenance/amortissements matériels informatiques audio et numérisation	id.
	Quote part frais de fonctionnement (fluides, loyer...)	id.
Fournitures		
	Fournitures phonothèque, petit matériel	id.
	CD-R pour copies ayants droit	id.

Nombre d'heures		coût 1 heure*	total
1 heure de son catalogué (hors mise en ligne et numérisation)	4h30	30 00 €	135,00 €
1 heure de son catalogué, numérisé, mis en ligne	7h00	30 00 €	210,00 €
Pour un programme numérisé, catalogué, mis en ligne de 100 h	700h00	30 00 €	21 000,00
Pour un programme catalogué de 100 h (hors mise en ligne et numérisation)	430h00	30 00 €	12 600,00 €

*intègre le coût du documentaliste + administration fournitures etc ..)